



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

DU

VENDREDI 3 JUILLET 2020

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette

M. DELBÉ Jean (jusqu'à 14 heures)

Mme CACHET-VIVIER Christine

M. MEKONTSO DESSAP Armand

Mme LANGLOIS Valérie

M. TEBOUL Gérard

Collège B dit « des autres enseignants » :

M. THÉVENET Laurent

Mme RUBENS Lolita (jusqu'à 13 heures)

M. LIGNEUL Nicolas

M. THAUVRON Arnaud

M. PELLET Éric

Mme CASCONE Ilaria (jusqu'à 12 heures 30)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. VALLÉE Benoît

Mme COSTES Sylvie (jusqu'à 12 heures 30)

Mme FAURE-DUNABEITIA Joëlle

Collège dit « des Usagers »

M. LOWENSTEIN Fantin

Mme NGUYEN Caroline

Mme OUAMOUNO Faya

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

M. DOUSSET Didier (jusqu'à 12 heures)

Mme LE LAGADEC Jeannick (jusqu'à 12 heures)

Mme SERT Geneviève (jusqu'à 12 heures)

M. ZOUGBÉDÉ Jean

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. GRIMBERT Philippe a donné procuration à Mme LANGLOIS Valérie

M. DELBÉ Jean a donné procuration à Mme CACHET-VIVIER Christine (à partir de 14 heures)

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme RUBENS Lolita a donné procuration à M. ZOUGBÉDÉ Jean (à partir de 13 heures)

Mme CASCONE Ilaria a donné procuration à M. THAUVRON Arnaud (à partir de 12 heures 30)

Collège dit « des Usagers »

M. TROUMI Elias a donné procuration à M. LOWENSTEIN Fantin
 Mme ARMINOT Manon a donné procuration à M. LOWENSTEIN Fantin
 M. QUESTIAUX Geoffroy a donné procuration à M. THEVENET Laurent

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

M. DOUSSET Didier a donné procuration à M. me NGUYEN Caroline (à partir de 12 heures)
 Mme LE LAGADEC Jeannick a donné procuration à M. PELLET Éric (à partir de 12 heures)
 Mme SERT Geneviève a donné procuration à M. ZOUGBÉDÉ Jean (à partir de 12 heures)
 M. DEPREZ Patrice a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc
 M. BAZIN Raymond a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc
 M. LE GALL Jean-Yves a donné procuration à M. me CADUSSEAU Josette
 Mme MATTEI Sarah a donné procuration à Mme NGUYEN Caroline

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD
 M. BASQUIN Christophe, DGS
 Mme BELO SOARES Joana, Directrice des relations internationales
 M. BERNARDINO Amilcar, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
 M. BOURLET Guillaume, Vice-président Numérique
 Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra, Vice-présidente déléguée Partenariats
 M. DUFLOT François, Directeur des systèmes d'information
 M. DURASTANTI Jean-Félix, Directeur de l'Ésipe
 Mme DYVORNE Aurélie, Responsable du service hygiène et sécurité
 M. GILBERT Simon, Vice-président CR
 Mme GODFROY-STRAUSS Anne-Sophie, Référente égalité femme-homme
 Mme HANCOCK Claire, Vice-présidente déléguée Recherche
 Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines
 M. JAMI Hervé, Directeur du SSU
 M. LÉONEL Éric, Vice-président délégué FTLV, FA, FC et Entrepreneuriat
 M. MOITON Gilles, Agent Comptable
 M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et technologie
 M. NAMANE Lamine, Assesseur Moyens
 M. PALAU Yves, Administrateur provisoire de l'EEP
 Mme PASQUIER Claude, Direction des services financiers
 M. POIRET Guillaume, Vice-président patrimoine et développement durable
 Mme RAY Bénédicte, Directrice de la communication
 Mme RENAUT Sophie, INSPÉ
 M. SEBAG, Rectorat de l'Académie de Créteil
 Mme SAVATTERO Sandrine, Directrice des ressources humaines

- M. WOLKENSTEIN Pierre, Directeur de l'UFR de Médecine
- M. ZIDI Mustapha, Vice-président Stratégie et développement

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	6
1.1. Point d'information du Président	6
1.2. Élection à la vice-présidence du Conseil d'administration	14
1.3. Élection à la vice-présidence de la politique doctorale	31
1.4. Information sur la chargée de mission handicap	38
1.5. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mai 2020	38
2. VIE INSTITUTIONNELLE	38
2.1. Information sur le projet Equipex	38
2.2. Approbation de la révision des statuts et de la demande de changement de dénomination de l'école supérieure d'ingénieurs de Paris-Est (ESIPE) Créteil	85
4. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES	88
4.1. Approbation du budget rectificatif n°1 au budget 2020	88
4.2. Approbation de la reconduction de la tarification SUAPS pour l'année universitaire 2020-2021	99
6. PATRIMOINE	99
6.1. Approbation du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)	99
3. RESSOURCES HUMAINES	113
3.2. Approbation relative à la publication d'un poste MCF au fil de l'eau pour l'AEI	113
3.1. Approbation des fonctions ouvrant droit à la prime pour charges administratives (PCA) et à la prime pour responsabilité pédagogique (PRP) pour l'année universitaire 2020-2021 ainsi que des taux minimums d'attribution de ces primes	114
3.3. Approbation relative à la création de deux postes BIATSS pour l'école de Kinésithérapie de Fontainebleau – Faculté de santé	119
3.4. Approbation relative à la politique indemnitaire BIATSS : régularisation	124
5. FORMATION ET RECHERCHE	130
5.1. Doctorat honoris causa - Achille Mbembe	130
5.2. Approbation de la campagne DU et DIU	132
7. CONTRATS ET CONVENTIONS	133
7.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom del'Université	

La séance est ouverte à 9 heures 43 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

M. LE PRÉSIDENT – Bonjour à tous. Nous allons commencer ce Conseil d'administration. Je vais vous présenter rapidement quelques points d'information.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information du Président

Le point d'information majeur est la pression sur la rentrée universitaire de l'année qui vient pour l'académie de Créteil. Plus de 20 000 lycéens sont sans affectation dans l'académie de Créteil. C'est une académie en forte tension. C'est régulier chaque année, mais nous assistons ici à un effet du Baccalauréat qui va faire augmenter mécaniquement l'entrée à l'université. Une pression est mise sur tous les établissements confondus, dont l'université. En conséquence, le DGESIP avait demandé un certain nombre d'ouvertures de postes, de places et de capacités d'accueil. L'IUT de Sénart Fontainebleau avait répondu sur des groupes MMI. La réponse est oui. Il y aura ouverture de postes. Il y aura donc ouverture de places, de postes et de moyens. Nous attendons la confirmation.

Le deuxième élément important est qu'une demande avait été faite par la FSEG. A priori, l'accueil est encore ici favorable pour une montée en charge en termes de capacités. Cela avait été proposé par Emmanuel POLONOWSKI, accompagné à hauteur de ce qui est demandé. C'est-à-dire plus de 1 600 euros. Nous serons plutôt à 2 500 ou 2 800 euros par étudiant. C'est à négocier.

Il y a également la prise de position pour le DUT informatique, dans le cadre de l'IUT de Créteil-Vitry. Là encore, il y a une très forte tension. Je m'étais entretenu avec Laurent GADESSAUD hier avant le Rectorat. Il y aura un DUT informatique. Les choses

seront donc plutôt décidées pour l'année prochaine, mais l'accueil est très favorable, avec moyens et postes adossés. Nous sommes donc dans une dynamique d'extension, notamment en termes de capacité sur le 77 et le 94, avec des moyens à la clé, dont des postes.

Je vous donne une autre information. Vous avez vu le succès sur le SFRI. C'est un succès sur l'appel d'offres qui était porté surtout par l'UGE, dans lequel nous avons fortement impacté, en particulier autour du VP recherche qui avait beaucoup insisté sur de nombreux domaines sur le SFRI. Il y aura donc des masters à la clé. C'est un point positif, autour de nombreux laboratoires qui concernent l'université. Je ne vais pas tous les citer, mais vous les connaissez. Nous sommes ici sur l'interaction avec des masters. C'est une bonne nouvelle pour nos étudiants.

Je passe au point d'information sur le campus métiers. Nous avons déposé un des campus métiers autour du bâtiment durable, écologique et transition numérique. Il était porté par Amilcar BERNARDINO. Globalement, le campus n'est pas passé au premier tour. Par contre, nous avons a priori un avis favorable avec le SGPI qui nous dit de redéposer avec le Rectorat. C'était essentiellement une articulation secondaire au second degré de l'enseignement supérieur. Il y aura donc effectivement un campus des métiers autour du bâtiment. Je crois que c'est une bonne nouvelle. On nous attend aussi sur le campus autour des aidants, avec un élément fort porté par Marie LAURENT qui est gériatre, mais aussi avec d'autres composantes. Ici aussi, on nous attend sur l'accompagnement des aidants. Il y a aussi ici une attente du SGPI sur l'académie de Créteil.

Pour le contrat de site, comme vous l'avez compris après le séminaire « projet d'établissement » avec les grandes lignes de ce contrat de site, nous n'avons pas de retour du ministère. Nous attendrons probablement la rentrée pour vous présenter le contrat de site, dans une version à définir. Le volet commun du contrat de site

comportant simplement la partie UPE sera présenté, un vote est annoncé dans l'ordre du jour, lors du CA de l'UPE le 10 juillet prochain. De ce côté, ce sera uniquement le contrat volet commun, qui porte essentiellement sur les projets. Nous n'avons pas d'enjeu majeur sur ce point.

Nous aborderons un point important dans les questions diverses. Je pense aux contrats doctoraux et leurs prolongations, ainsi que les prolongations d'un ensemble de contrats. Nous l'aborderons parce que nous allons nous retrouver à la fin août et en septembre dans une situation difficile pour un certain nombre de doctorants. Ils auront des ruptures de contrat. Il y a des annonces du ministère, mais avec tous les éléments flous de l'annonce. Il y aura des moyens. L'UPE mettra les moyens. Ils seront crantés dans le BR de l'UPE. L'UPE porte ces contrats, mais Claire fera aussi des propositions. Nous verrons comment avoir un fonds de réserve d'urgence pour un certain nombre de contrats qui finiront, avec des doctorants certainement en situation difficile, dont des étudiants étrangers en particulier. Il faut que nous anticipions cela, avant d'avoir les fonds du ministère.

Nous avons la présence aujourd'hui d'une nouvelle DRH, Sandrine SAVATTERO. C'est une très bonne nouvelle pour l'université. Bonjour Sandrine et bienvenue ici. Nous avons aussi une nouvelle DSF qui arrivera le 1er septembre. Il s'agit de Mme DA COSTA qui a été recrutée. Elle nous rejoindra aussi en septembre.

Vous avez appris la démission de notre VP CA, Marie-Albane DE SUREMAIN. Cela a surpris l'équipe. Elle a laissé une lettre de démission. Nous en verrons peut-être les raisons. Personnellement, je ne les comprends pas. Quand on démissionne, on discute avec l'équipe. L'équipe n'a pas été informée, c'est donc une décision qui la concerne. Il y a peut-être des éléments qui ont pesé dans cette décision. Je remercie surtout Marie-Albane pour son travail. C'est quelqu'un qui a fait un travail formidable. Je me suis particulièrement bien entendu avec elle. Vous avez compris que je l'avais

mise mano à mano à la vice-présidence. Elle a beaucoup pesé sur les décisions, sur l'impact politique et sur le projet d'établissement. Cela a été fait dans la continuité d'un projet qui a été porté par l'ensemble de l'équipe. En cela, je remercie Marie-Albane pour ses grandes capacités de travail. C'est quelqu'un d'une intelligence exceptionnelle.

Maintenant, la vie continue, et en particulier l'université, sur une trajectoire gagnante. C'est-à-dire avec le Rectorat, l'Enseignement supérieur, j'ai aussi eu des contacts avec le ministère. Nous sommes donc très bien vus, sur une dynamique positive pour l'université. Elle concilie à la fois une démarche sur un territoire large, et une ambition, à la fois sur le monde professionnel que vous connaissez, mais aussi dans un partenariat avec recherche-action, avec les collectivités, et aussi une ambition recherche très forte que nous portons à haut niveau. Nous avons eu des succès, et j'espère que nous en aurons d'autres.

La vie continuant, après réflexion en équipe et leur assentiment, j'ai demandé à Amilcar BERNARDINO s'il souhaitait nous accompagner pour continuer l'action. Je ne vais pas présenter Amilcar. Vous le connaissez. Pour l'équipe, j'y vois un renforcement très important. C'est quelqu'un qui connaît parfaitement les rouages d'une composante et d'une université. Il sait très bien ce que signifie le terme « collectivité et territoire ». C'est un atout majeur pour notre équipe. Amilcar a accepté cette demande, et cela a été validé par l'ensemble de l'équipe, soudée autour du président et de cette proposition autour d'Amilcar BERNARDINO.

Je vous propose donc d'écouter Amilcar.

M. PELLET – J'ai une question plus générale. Vous venez d'annoncer que le volet commun du contrat de site sera voté dans le cadre de la COMUE la semaine prochaine. Je suis un peu étonné qu'il n'ait pas été soumis au vote du CA préalablement. Le vote du contrat de site relève des prérogatives du CA, particulièrement le volet commun.

Dans le contexte actuel, je trouve que faire encore une fois fi du débat et du vote au CA est un peu problématique.

M. LE PRÉSIDENT – Le contrat de site et le volet commun ont déjà été présentés pour information.

M. PELLET – La version définitive n'a jamais été présentée.

M. LE PRÉSIDENT – La version définitive n'a pas bougé. Il a déjà été présenté.

M. PELLET – Un vote est un vote. Il ne peut pas être remplacé par une information.

M. LE PRÉSIDENT – Le CA n'a pas voté le volet commun du contrat de site de l'UPE.

M. PELLET – Le CA vote la participation de l'Université au contrat de site.

M. LE PRÉSIDENT – Non. Le CA de l'UPEC n'a pas à voter le volet commun. Le contrat de site relève d'UPE.

M. PELLET – À mon avis, vous jouez un peu sur les mots. L'engagement de l'UPEC dans le volet commun doit nécessairement passer par un vote du CA.

M. LE PRÉSIDENT – C'est parce qu'il revient. Il reviendra ensuite en retour du ministère. C'est un vote qui se fait ensuite en retour du ministère. Les conseils revoteront l'ensemble du document, contrat de site volet commun et contrat de site spécifique.

M. PELLET – Ce n'est pas l'ordre du protocole. Encore une fois, on va demander au CA de voter une fois que ce sera déjà décidé au niveau de la COMUE et au niveau du ministère.

M. LE PRÉSIDENT – Non, la hiérarchie des normes passe par l'UPE. Je peux même vous dire autre chose. Je pense que ce contrat ne sera même pas voté, parce que le ministère n'autorisera pas à le voter, dans la mesure où il n'est pas prêt. Vous avez vu le contrat de site.

M. PELLET – Le problème est qu'il est à l'ordre du jour du CA de la COMUE de la semaine prochaine. Nous n'avons pas connaissance de la version définitive et il n'y a pas eu de vote du CA de l'UPEC sur quelque chose qui va aussi être proposé à la COMUE au nom de l'université. C'est comme si le CA de la COMUE suffisait. Il n'y a pas besoin du CA de l'UPEC.

M. LE PRÉSIDENT – La partie volet commun du contrat de site relève du CA d'UPE. Je pense qu'il ne sera pas voté, parce que le ministère est en retard de toute manière. Par contre, nous nous sommes engagés à ce que ces contrats soient validés par les conseils d'administration des établissements, parce que l'UPE est pole position sur ce sujet. En retour, il sera nécessaire que l'ensemble du contrat de site soit validé volet commun et volet spécifique par l'ensemble des conseils d'administration.

La partie de vote sur ce point est simplement un envoi au ministère pour un aller-retour. Je pense que cela ne se fera même pas, parce que je ne vois pas comment le ministère pourrait autoriser aujourd'hui d'envoyer un morceau de contrat de site alors que nous n'avons pas le retour du ministère. Je pense que le point sera annulé. Je vous l'ai donné pour information, mais ce point sera annulé.

M. PELLET – La validation d'un contrat qui engage l'université relève du CA. La validation par le CA de l'établissement précède nécessairement la validation par le CA de la COMUE. C'est une règle d'ordre juridique. Il y a des juristes dans la salle. Il ne s'agit pas d'une règle que j'invente.

M. LE PRÉSIDENT – Le contrat de site volet commun relève du CA de la COMUE. De toute manière, ce vote n'est pas définitif, puisque le vote global du contrat de site est fait par le CA. Si le CA de l'UPEC ne vote pas l'ensemble du contrat de site, le vote du contrat de site volet commun d'UPE tombe de fait.

M. PELLET – D'accord. Il faut donc demander le retrait de l'ordre du jour du contrat de site.

M. LE PRÉSIDENT – Il est demandé. Logiquement, il est aussi demandé par le ministère.

M. THAUVRON – Sur un autre sujet, vous nous avez parlé de ces 20 000 lycéens sans affectation dans l'enseignement supérieur. Il a été question d'augmenter les capacités d'accueil à l'UPEC. Sur quels volumes et dans quelles conditions ?

M. LE PRÉSIDENT – C'est un retour que nous avons eu en CODIR. Nous avons demandé aux composantes de faire remonter leurs informations concernant leur capacité d'accueil. Il y a eu deux retours de propositions. C'est déjà bien. Il y a eu celle de l'IUT de Sénart Fontainebleau autour de groupes MMI. C'est en fait une extension de groupes MMI qui existaient déjà. Cela a été un premier retour. Il y a aussi eu un retour d'Emmanuel POLONOWSKI sur 35 places de licence à FSEG, en demandant que ces places soient à 2 800 euros par étudiant. Cette information est remontée via la CFVU. Josette a fait remonter au Rectorat ces deux demandes. J'étais hier à un dîner avec les Recteurs, dont Simone BONNAFOUS. Elle a d'ailleurs une demande que m'avait faite Joëlle FAURE sur le PSIEN parce qu'il y avait une petite urgence. Cela a été accepté.

Sur la partie FSEG, les choses ne sont pas encore totalement calées, mais le retour est a priori favorable. Je demande que ce retour favorable soit aussi accompagné de postes, pas seulement de moyens. Ce sera aussi le cas pour les groupes MMI. Nous sommes donc dans une demande d'accompagnement par des postes, pas simplement des moyens.

M. GILBERT – Bonjour à toutes et tous. Je voudrais dire une chose sur le contrat de site et le volet commun. Je pense que le sujet du CAS sera un point de discussion. La discussion que nous avons eue avec la DGSIP et la DGRI a conduit à la fin des entretiens à nous informer que le ministère souhaitait nous adresser un cadre qui doit être respecté pour décrire la structure du volet commun. Cela veut dire que la DGRI nous a indiqué qu'ils allaient nous envoyer un cadre que nous devons suivre pour

indiquer quels sont les éléments de politique recherche formation liés au volet commun.

Nous n'avons toujours pas reçu ce cadre. En l'état, cela veut dire que nous ne pouvons pas faire adopter un volet commun conforme aux attentes du ministère, que ce soit à l'UPEC ou à la COMUE. Nous avons reçu ce message du MESRI (Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) il y a déjà un mois. Ils nous avaient indiqué qu'ils nous enverraient des informations assez rapidement. Puis, chaque semaine passe et nous n'avons toujours pas de réponse ni de cadre. Nous attendons donc les éléments d'analyse de la DGRI sur le cadre. Une fois que nous les recevrons, nous pourrons reprendre la structure de l'écriture.

Ils souhaitent qu'il y ait des thèmes qui soient imposés et que nous indiquions dans le cadre qu'ils auront défini quels sont les éléments de politique que nous entendons porter. Pour l'instant, nous n'avons pas encore reçu les éléments de cadrage de la DGRI, bien qu'ils aient été annoncés depuis longtemps.

M. PELLET – Le texte du contrat de site est proposé au CA de la COMUE. Cela veut dire que ce texte est nul non avenu ?

M. GILBERT – Nul et non avenu, cela dépend à quel titre nous parlons. Au plan politique, il a un sens parce qu'il contient des éléments en préparation depuis un certain temps. Nous pouvons imaginer qu'un grand nombre d'entre eux sont assez stabilisés.

En revanche, nous ne sommes pour l'instant pas autorisés par le ministère à produire quelque chose concernant le volet commun qui ne soit pas conforme au cadre qu'ils nous ont annoncé. Cela veut dire qu'il faut attendre d'avoir le cadre. Pour l'instant, nous ne l'avons pas reçu. Nous nous sommes souciés chaque semaine de savoir s'ils nous adressaient un message en ce sens, mais nous n'avons pour l'instant aucune information. Cela veut dire que le document de la COMUE n'est pas un document qui

peut faire l'objet d'une approbation, sans quoi nous n'aurions pas respecté la consigne que le ministère nous a donnée. Ici, il y a un problème de présentation dans l'ordre du jour de la COMUE.

M. PELLET – J'aimerais revenir sur un point sur lequel nous pouvons difficilement avancer sans quelques précisions. Je parle de la démission de Marie-Albane. Vous avez dit que l'équipe avait été totalement surprise. Je me fais l'écho de questions que de nombreux collègues se posent. Elle a d'ailleurs été formulée dans le communiqué intersyndical. Connaissant Marie-Albane, ses scrupules sur les procédures et son assiduité au travail sur les dossiers, comment est-il possible qu'un appel à projets avec des annexes financières qui l'impliquent comme VPCA ait pu être présenté sans que les annexes financières lui aient été fournies ? C'est ce qu'elle expliquait et qui semble justifier sa démission.

M. LE PRÉSIDENT – Ce point sera abordé, y compris d'ailleurs avec une réflexion sur les éléments d'un communiqué qui a circulé. Nous en discuterons dans le point 2.1 et il sera exprimé par Simon GILBERT. Je vous propose de passer au point de vote autour de l'élection du vice-président du conseil d'administration. Je demande à Amilcar BERNARDINO de venir à la table et se présenter.

1.2. Élection à la vice-présidence du Conseil d'administration

M. BERNARDINO – Bonjour à tous. Nous allons essayer de faire court parce que l'ordre du jour me paraît déjà très long. Nous essaierons donc de faire une présentation assez brève. Je tenais d'abord à remercier M. DUBOIS-RANDÉ qui m'a proposé d'être candidat au poste de vice-président au Conseil d'administration et que ma candidature vous soit soumise pour validation.

Je serais peut-être rapide sur ma connaissance de l'UPEC et des différentes instances. Je suis à l'IUT et à l'UPEC depuis 2001. Cela fait maintenant 19 ans.. J'y étais déjà un peu avant puisque j'étais aussi étudiant dans cette université en 1993, je connais un

peu l'UPEC. En intégrant mon premier poste, j'ai très vite pris des responsabilités, puisque deux ans après mon intégration en tant que jeune enseignant, je suis devenu chef de département à l'IUT. C'est plutôt rare, et cela m'a permis d'apprendre assez vite l'administratif. Je suis ensuite devenu directeur adjoint, puis directeur depuis trois ans. Je suis très bien dans ce poste, dans un environnement qui m'est très familier. Je n'avais en effet pas de velléités de quitter cet environnement qui m'était très favorable.

Néanmoins, je crois qu'il faut aussi savoir donner de temps en temps à la collectivité. Depuis que je suis à l'UPEC, ma vision est d'avoir envie de faire des choses pour l'université. Sur un poste de VPCA, cela fait aussi partie du rôle de savoir faire passer la collectivité avant son intérêt personnel. Cela m'amène à avoir accepté ce rôle et la possibilité d'être VPCA aujourd'hui.

Selon moi, nous sommes sur une composante un peu atypique à l'UPEC sur l'IUT. Cela me permet aussi peut-être d'avoir un regard différent par rapport à d'autres directeurs de composantes. Cette composante se trouve sur un territoire éloigné du campus centre. Cela amène des problématiques différentes, c'est une composante située sur un territoire pour lequel je pense que nous avons joué la carte que l'UPEC veut jouer, c'est-à-dire le fait d'être intégrée au territoire et d'y développer des formations et de la recherche.

Il s'agit de faire en sorte que l'université fasse partie du territoire. Je crois que c'est aussi la volonté de l'équipe politique et là-dessus je me reconnais assez bien. Nous sommes avant tout ici pour les étudiants qui sont sur un territoire, pour essayer de leur apporter ce qui n'y est pas encore présent. Cela a toujours été la politique de l'université et de l'UPEC d'être une université engagée vers les usagers.

Ensuite, être une composante éloignée signifie que nous étions sur une composante un peu particulière : Le patrimoine, le financier, la RH sont des choses qui sont

côtoyées à une dimension plus faible. Je pense que cela me permet d'avoir un certain nombre de compétences, puisque nous parlions de compétences. J'espère qu'elles me permettront de prendre assez rapidement ce rôle à cœur et de faire avancer cette université dans la ligne politique qui a été fixé depuis deux ans. Je pense que c'est un grand challenge qui est ouvert, en particulier avec de nombreux nouveaux arrivants pour la rentrée. Cela permettra certainement de développer une dynamique autour de cette nouvelle équipe.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Amilcar. Il peut répondre à vos questions.

M. VALLÉE – En attendant la modification de notre offre de formation qui est de plus en plus intercomposante, comment voyez-vous évoluer le modèle économique ?

M. BERNARDINO – La question porte sur l'offre de formation ou sur le modèle économique ?

M. VALLÉE – Les deux. Elle porte sur le modèle économique, mais j'ai fait le lien avec les offres de formation.

M. BERNARDINO – Vous évoquez par exemple le rattachement des étudiants pour la comptabilité du modèle économique ?

M. VALLÉE – C'est une question.

M. BERNARDINO – C'est un peu particulier. Nous serons de plus en plus sur des formations transversales. Je n'ai pas de difficulté à travailler en transversalité. En l'occurrence en Seine-et-Marne, nous avons plutôt travaillé en transversalité avec les composantes qui ont bien voulu venir en Seine-et-Marne. Nous avons toujours été ouverts à la transversalité.

J'étais encore avec Yves il y a deux jours pour discuter de l'intégration de l'école politique à Fontainebleau. Nous avons travaillé sur l'arrivée de la PACES à Sénart en 2018. À chaque fois, l'histoire du modèle économique est arrivée. Quand on déplace

une formation, comment faisons-nous pour l'accueillir sans que cela ait un impact monstrueux sur l'université ? Je crois qu'il ne faut pas forcément le rattacher à l'offre de formation et cela me gêne un peu de le faire. Il faut être plus large et dire que le modèle économique est à trouver pour qu'il soit possible pour les étudiants d'avoir cette offre de formation. Y a-t-il une pertinence à avoir cette offre de formation ? Ensuite, il faut chercher le modèle économique qui permet de l'ouvrir. Il me paraît un peu restrictif de rattacher systématiquement le raisonnement au fait de l'ouvrir parce que nous avons un modèle économique qui tourne derrière.

M. LE PRÉSIDENT – Mme FAURE.

Mme FAURE – Je suis Joëlle FAURE pour le SGEN-CFDT. Ma question porte sur le dialogue social à l'UPEC. Nous commençons des négociations très importantes dans la Fonction publique sur le dialogue social. Nous commençons un deuxième volet des accords Fonction publique sur le dialogue social. Nous savons que nous avons le renouvellement du CT et des commissions du CT ainsi que la suppression des commissions paritaires nationales. Nous allons aujourd'hui entrer dans un cadre nouveau sur les négociations salariales de la Fonction publique ainsi que des négociations bilatérales dans les établissements. Comment voyez-vous le travail avec les organisations syndicales sur ces champs ?

M. BERNARDINO – Pour le coup, je n'ai jamais été fermé au dialogue. Tant que nous sommes bien dans un dialogue bilatéral et que nous discutons bien entre nous, tout va bien. Je n'ai pas de dogme particulier sur les positions qui bloqueraient. Il s'agit aussi avant tout de faire confiance aux gens. Il s'agit aussi que les syndicats prennent confiance avec la présidence et qu'ils ne soient pas systématiquement en opposition.

Cela va nécessiter un travail en amont pour apprendre à se connaître pour avoir confiance. Sur le dialogue social, je n'ai actuellement pas de soucis dans ma

composante. Je ne sais pas si c'est dû à ma personnalité, ou au fait d'avoir des gens très sympathiques dans ma composante.

Sur le bilan social, je n'ai pas de souci particulier. J'espère pouvoir échanger avec vous dès la semaine prochaine.

M. TEBOUL – Je voulais vous poser une question en rapport avec votre action telle que vous la concevez. Nous avons eu une réunion en distanciel il y a déjà quelques semaines insistant sur la politique de l'UPEC sur les prochaines années. Je suppose que vous allez vous inscrire dans le cadre de cette politique.

Par rapport à ce que votre prédécesseur a fait, avez-vous la volonté de mener une action qui serait un peu différente sur certains points et qui apporterait des éléments nouveaux ? Selon votre volonté, cela permettrait de chercher une voie qui vous serait personnelle.

M. BERNARDINO – Je suis désolé. J'apprécie beaucoup Marie-Albane et je suis ravi qu'elle ait tenu ce rôle pendant ces deux dernières années. Je serais certainement sur un rôle plus classique de VPCA, c'est-à-dire davantage sur le champ RH et finances. Le premier chantier sur lequel je pense que nous allons rapidement nous atteler, c'est l'aspect RH de cette université. J'ai l'impression que nous n'avons pas trop de soucis côté finances. Nous avons tout de même une DSF et un modèle qui fonctionne, même si nous n'en savons pas toujours satisfaits.

Côté RH, nous avons aujourd'hui des soucis. Ces problèmes RH ont évidemment un impact sur le personnel et sur l'ensemble de l'université. En termes de plan rapide, je vais plutôt essayer de voir comment faire en sorte que la partie RH fonctionne mieux et permette d'alléger la pression sur l'ensemble du personnel, en particulier sur les BIATSS sur lesquels un certain nombre de postes vacants ont beaucoup pesé. C'est pour cela que le dialogue social sera important. J'aurais peut-être un rôle plus régalien du VPCA, et moins politique. Je pense que nous avons aujourd'hui une ligne

politique qui est fixée. Il s'agit maintenant de faire en sorte que cette ligne puisse se trouver un socle et soit stabilisée.

M. OUAMOUNO – Je suppose que vous avez pris connaissance des raisons qui ont amené la VPCA à démissionner. J'aimerais savoir quelle appréciation vous faites de sa démission. Elle a évoqué un certain nombre de faits. Nous avons parlé d'un certain point. En tant que VPCA proposé, quelle appréciation faites-vous de cette démission ?

M. BERNARDINO – La démission est un choix personnel. Je ne remets pas en cause le choix personnel qu'a fait Marie-Albane. Elle l'a fait en connaissance de cause c'est son choix. Quand elle a fait le choix, je pense qu'elle estimait qu'il était légitime pour elle de démissionner. Je vais aussi démissionner de la direction de l'IUT, pour d'autres raisons, je pense que ce sont tout simplement des choix personnels que les personnes font à un moment donné.

Ensuite, je n'ai pas d'avis sur le fond puisque je n'ai pas les moyens de voir si c'est juste ou pas. Elle a estimé à titre personnel que c'était le cas. Je respecte ce choix. Il n'y a pas à remettre en cause ce choix. Une démission reste un choix personnel.

M. OUAMOUNO – Ma question n'était pas aussi fortuite. Si elle a démissionné, elle a donné un signal fort. Elle a par exemple évoqué le fait qu'elle était contournée pour un certain nombre de dossiers, ou qu'elle n'était parfois pas informée des dossiers.

La question que je pose est dans ce cadre puisque vous venez pour la remplacer. Nous voulons avoir une garantie que le bureau qui est ici aura un fonctionnement normal qui respecte le principe démocratique.

La question que je pose va dans ce sens. Elle a évoqué un certain nombre de faits. Dans votre prochain poste, serez-vous à l'aise dans le contrôle des dossiers ? En tant qu'élus, nous voulons avoir cette garantie de savoir que dans le futur bureau dont vous êtes proposé pour être VPCA, vous serez un garant du respect du principe

démocratique. C'est pour cela que je pose cette question. Il ne s'agit pas du volet personnel, mais le fait qu'elle s'est sentie écartée sur un certain nombre de dossiers.

M. BERNARDINO – Comme vous venez de le dire, c'est un sentiment et je ne remets pas en cause son sentiment. Le rôle que vous évoquez est celui du VPCA. Le VPCA doit être garant du fait que la démocratie et les dossiers amenés au CA soient vérifiés en amont et que le CA soit le plus éclairé possible pour pouvoir faire son vote.

C'est le rôle du VPCA. Je ne serais pas candidat au poste de VPCA si je n'étais pas capable d'estimer que mon rôle est de faire prochainement ce type de choses. Les garanties font pour moi naturellement partie du rôle du VPCA. Selon moi, il n'y a pas à discuter pour savoir si ce sera fait ou pas. Il faut que ce soit fait.

M. OUAMOUNO – Vous êtes une garantie.

M. PELLET – Je ne m'étais pas présenté tout à l'heure, mais je suis représentant SNESUP et élu sur une liste large intersyndicale et non syndiquée. J'aurais tout d'abord une remarque : il n'est pas forcément du meilleur effet en matière de dialogue social de déclarer en première réponse : « *nous sommes ouverts au dialogue à condition que les syndicats ne soient pas systématiquement dans l'opposition* ». Cette « condition » repose sur un présupposé qui n'engage pas le dialogue social dans la meilleure direction. C'est juste une remarque.

Je voulais vous poser une question d'ordre politique. Vous avez dit que vous concevez vos fonctions de VPCA surtout du point de vue administratif. Il y a des services administratifs, il faut donc bien une direction politique aux services administratifs. La fonction n'est pas purement technique. Elle est aussi politique.

Nous sommes dans un contexte où la question politique est importante. Je voulais poser deux questions. Dans l'actualité de cette année, il y a eu deux événements majeurs qui ont beaucoup mobilisé les collègues enseignants. Au niveau des IUT, cela a été la réforme du Bachelor, qui supprime le DUT et qui le remplace par le Bachelor,

ce qui revient à valider une diplomation qui relevait à l'origine de l'enseignement supérieur privé. Quelle est votre position sur ce point ? La deuxième question est celle de la LPPR, la Loi de Programmation Pluriannuelle de Recherche. Elle vient d'être fortement retoquée par le Conseil économique et social qui a mis l'accent sur de graves problèmes posés par cette loi. Elle a fait aussi l'objet d'une forte mobilisation à l'UPEC. Quelle est votre position sur cette question ?

M. BERNARDINO – Je vais peut-être botter en touche sur le Bachelor. Nous avons deux directeurs d'IUT dans cette université et ils n'étaient pas sur la même position. Je n'étais pas spécialement favorable au Bachelor, pour des raisons qui ne sont pas les mêmes que celles pour lesquelles certains y sont favorables. C'est un choix personnel. C'est ensuite validé par le ministère et on va le mettre en application pour faire en sorte que la réforme se fasse au mieux pour les étudiants. Il n'y a pas de soucis sur ce point. À un moment, il faut prendre position et j'avais la mienne sur le Bachelor. Pour autant, je crois que nous n'avons jamais fermé le dialogue.

Nous savons ici que nous devons la mettre en œuvre pour 2021. Je peux vous dire que dans ma composante IUT, faire un Bachelor avec un programme de première année qui n'est pas encore ficelé et que nous devons boucler pour la fin de l'année 2020 pour accueillir des étudiants en 2021, sans avoir la vision totale des deuxièmes et troisièmes années, est pour nous embarrassant. Nous avons d'ailleurs fait des motions pour demander le report et nous avons largement participé à la pétition sur le report du Bachelor.

C'est la position qui a été celle de l'IUT Sénart Fontainebleau. Je l'ai aussi prise parce que cela correspondait à la position des collègues de la composante. Sur la LPPR, ce sera un peu le même principe. On peut être pour ou contre, mais si nous devons la mettre en œuvre, nous essaierons de faire en sorte que ce soit de la façon la plus intelligente possible pour éviter que cela ait un impact sur la plupart des collègues.

Néanmoins, je pense qu'il faut quand même rester ouverts au dialogue. S'il faut la mettre en œuvre, il faudra de toute façon savoir comment le faire le plus intelligemment possible pour éviter que les conditions du travail du personnel ne se retrouve dégradées par la mise en œuvre d'une politique. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question. J'ai des avis personnels, mais ils ne doivent pas empêcher la bonne gestion. Il faut faire en sorte de ne pas faire pâtir toute la communauté de ses choix personnels.

Mme FAURE – J'avais une question sur les intervenants extérieurs, puisque la CFDT a été beaucoup sollicitée pendant cette période de Covid sur les conditions de travail des intervenants extérieurs à l'UPEC. Je parle des vacataires de second degré pour des problèmes de paiement pour les intervenants extérieurs. Nous sommes une université très professionnalisée. Il y a beaucoup d'intervenants du secondaire et des professionnels. Aujourd'hui, c'est un sujet. Il y a un double sujet.

Il y a aujourd'hui un sujet pour savoir quelles places ont ces personnes. Comment trouvent-ils leur place via une organisation ? Comment s'intègrent-elles dans une organisation pédagogique ? Comment sont-elles encadrées ? Pendant une période de Covid, comment les a-t-on parfois laissées non encadrées et seules ? Nous avons beaucoup de problèmes similaires à l'UPEC. Nous avons vu combien nous avons de personnels vacataires. Il n'y a parfois pas de cohérence pédagogique. Ils ont à la fois des problèmes d'organisation qui remontent, mais aussi des problèmes de reconnaissance et d'indemnisation.

Je pense que c'est vraiment un sujet qui monte. Si nous continuons à ne pas faire attention, nous aurons de moins en moins de vacataires. Nous aurons du mal à les recruter. Nous aurons du mal à avoir des intervenants extérieurs. En tout cas, je peux vous dire que c'est un problème au niveau de la CFDT. Via les réseaux sociaux, de nombreuses choses sont aussi remontées sur cette situation. Cela ne se passe pas

seulement chez nous. Il me semble que c'est aujourd'hui un problème général, dans une communauté où il y a à la fois des personnels BIATSS, titulaires enseignants. Quelle est aujourd'hui la place des intervenants extérieurs dans les formations ? Comment pouvez-vous améliorer ces situations ? Ce sont des situations très compliquées puisqu'un intervenant qui dira qu'il est mécontent se retrouvera à ne plus être recruté l'année suivante. La sanction tombe directement. Il y a aujourd'hui vraiment un problème sur la reconnaissance et une vraie politique pour tous ces collègues qui participent à l'université. Ils ont de nombreuses missions. Nous avons des composantes dans lesquelles plus de 50 % du personnel est constitué d'intervenants extérieurs. Cette situation fragilise l'enseignement et la pérennisation des maquettes

Vous êtes à l'IUT. Vous avez aussi beaucoup d'intervenants extérieurs. Comment avez-vous mis en place une politique à l'IUT qui a permis de fidéliser ces intervenants extérieurs ?

M. BERNARDINO – Je ne sais pas si nous arrivons à les fidéliser. Ce n'est pas toujours facile. Dans les composantes, nous avons un certain nombre de vacataires et nous rencontrons aussi à l'IUT les problèmes que vous évoquez. Je crois que nous sommes aujourd'hui à plus de 600 vacataires sur l'IUT. C'est donc une problématique que nous connaissons assez bien.

Même si cela n'a peut-être pas été dans toutes les composantes, nous nous sommes en tout cas arrangés pour qu'un paiement puisse être fait tous les deux mois pour les vacataires. Cela permettait de ne pas attendre la fin de l'année pour être rémunéré. C'est vrai que pour un vacataire qui travaille huit heures, ce n'est pas très grave, mais pour un vacataire qui travaille une centaine d'heures, cela devient plus embêtant de faire des heures en début d'année et d'être payé avec parfois un an ou un an et demi de retard.

Ensuite, nous avons un problème RH qui concerne le traitement du dossier pour la mise en paiement. Nous ne sommes pas toujours très bons à ce niveau. Il faudra aussi regarder pour alléger ce dossier. Il y a parfois des pièces un peu longues à obtenir de la part des vacataires, ce qui peut entraîner de fait un retard de paiement.

Sur ce problème de la politique des vacataires et sur le dossier, nous avons poussé pour qu'une nouvelle application soit mise en place afin de simplifier considérablement cette question. Je regrette que ce ne soit pas encore en place. J'espère que nous arriverons à la déployer très rapidement.

Il y a aussi le suivi du dossier, nous sommes parfois un peu embêtés dans les composantes, nous pouvons le regretter, par la simple question concernant le fait d'être payé à la fin du mois malgré le calendrier de paiement. Il y a parfois des incidents qui font que ça peut ne pas être payé et nous nous retrouvons avec des personnes mécontentes. Il est important que nous arrivions à fluidifier, en tout cas pour qu'ils n'aient pas l'impression que nous les méprisons en termes de mise en paiement. Tout travail mérite salaire. Il faut nous arranger pour que nous puissions simplifier cela.

J'aurais tendance à dire que l'idéal serait d'aller vers un paiement mensuel. Il s'agirait de faire en sorte que nous puissions faire un mandatement tous les mois, assez fluide. Il ne s'agit pas non plus de surcharger les autres de travail. Il faut forcément que nous ayons un process qui permette cela. Il faut que nous commencions à mettre en paiement les heures pour que l'intervenant ait déjà l'impression que les heures faites sont payées avec un mois de décalage. Cela lui donne davantage l'impression que nous respectons le travail qu'il a fait et qu'il a été payé.

Sur l'accompagnement pédagogique, qui est un autre problème, je crois que certains enseignants permanents se sont aussi retrouvés un peu démunis sur ce côté un peu brutal pour eux de changer probablement leur pédagogie et de basculer en distanciel.

Parfois, certains responsables de modules peuvent se retrouver perdus, je ne pense pas que le fait de dénigrer les vacataires soit une volonté politique. La situation exceptionnelle a fait que nous nous sommes retrouvés tous un peu contraints. J'ai en tout cas eu l'impression que dans ma composante, nous avons essayé de faire aux mieux pour faire en sorte de ne pas dénigrer les vacataires. Les heures programmées ont toutes été programmées et rémunérées. Nous n'avons pas mis de côté les vacataires pour privilégier des permanents. Nous avons demandé aux permanents de faire en sorte de simplifier au maximum le travail avec eux et de mettre en place un dialogue pour ne pas perdre le fil directeur des enseignements. C'était une priorité pour nous, parce qu'il y avait ensuite l'évaluation en contrôle continu. Cela nécessitait d'avoir des responsables de modules capables d'accompagner aussi les vacataires sur la façon d'évaluer éventuellement les étudiants de manière à garantir une équité entre eux.

Je pense que la période a été exceptionnelle et il ne faut pas généraliser l'accompagnement sur cette période particulière. Ensuite, je pense que quand la situation est plus normale, les relations du vacataire avec les responsables de formation sont plus fluides avec un meilleur échange. Il a été ici un peu compliqué de tout gérer en même temps et cette charge de travail n'a malheureusement pas pu toujours être prise en charge par les responsables pédagogiques. Je ne pense pas non plus que nous puissions leur en vouloir aujourd'hui.

M. VALLÉE – J'ai deux petites questions. Il est noté dans le projet d'établissement que l'UPEC souhaite la création de campus UPEC. Je voulais savoir comment vous voyez cette création de campus de manière fonctionnelle et dans le cadre RH.

J'ai une deuxième petite question. Dans votre fiche de poste ou votre lettre de mission, il est inscrit que vous êtes chargé de la promotion de la politique budgétaire.

Que pensez-vous du fait d'avoir un VPCA et un président de la Commission des moyens qui soient issus de la même composante, par exemple en termes d'équilibre ?

M. BERNARDINO – Cela attaque fort.

M. VALLÉE – Il y a souvent eu déséquilibre. C'est peut-être malheureux, mais je pose la question.

M. BERNARDINO – Je veux bien que nous travaillions avec des gens.

M. VALLÉE – Ma question ne remet surtout pas en cause le travail de la composante. C'est juste un fait.

M. BERNARDINO – Je vais répondre. Je souhaite conserver l'assesseur des moyens qui était déjà là et qui était président de la Commission des moyens, pour des raisons de facilité. J'ai dit tout à l'heure qu'il me semblait que l'aspect qui me pose le plus de problèmes, c'est l'aspect RH. Si je veux me libérer du temps pour travailler sur l'aspect, il me faut forcément quelqu'un du côté financier qui me stabilise. Je suis donc stabilisé et rassuré par celui qui est actuellement en place. Je peux comprendre que nous cherchions des équilibres, mais je cherche l'efficacité.

En l'occurrence ici, j'aurais tendance à aller vers le plus simple. Cela consiste à garder mon assesseur finance tel qu'il est aujourd'hui. Il était déjà là avant moi et je crois que son travail n'est pas remis en cause. Je ne remets donc pas du tout son travail en cause. J'aurais plutôt tendance à dire que ce qui est fait est bien fait et qu'il faut le conserver. J'aimerais me libérer pour aller du côté qui me paraît plus urgent, c'est-à-dire l'aspect RH.

.

M. VALLÉE – La question ne porte pas sur l'assesseur RH, mais sur la présidence de la Commission des moyens.

M. BERNARDINO – J'aimerais le garder en assesseur finances, mais si je dois le faire démissionner de son poste de président de la Commission des moyens pour garantir une sorte d'équité afin que le président de la Commission des moyens ne soit pas avec moi, nous en discuterons avec l'administration. Cela me pose moins de problèmes sur la présidence de la Commission des moyens.

Ensuite, sur l'histoire des campus, nous verrons. Il s'avère que j'étais sur deux campus Sénart et Fontainebleau. Certes, nous avons un rôle de directeurs d'IUT, ce qui était notre fonction. Ensuite, je crois que nous avons aussi largement joué un rôle de directeurs de campus sur le territoire, pour faire en sorte que les campus se développent, non pas autour d'une composante, mais autour d'une offre de formation. Je m'y suis associé, mais mes prédécesseurs étaient dans la même ligne consistant à dire que nous étions sur des territoires qui manquaient d'offres de formation du supérieur, donc universitaire.

Nous avons plutôt fait de l'accompagnement pour faire en sorte d'avoir des campus. Ce sont des symboles, mais cela reste des choses importantes pour nous. Cela fait maintenant plus de dix ans que nous n'avons pas une plaquette IUT quand nous faisons la promotion de l'offre de formation. Nous avons une plaquette campus, dans laquelle se retrouve toute l'offre de formation, y compris celle des autres composantes situées sur les campus de Sénart et Fontainebleau.

Quand nous distribuons la plaquette dans les salons, nous présentons aussi le reste des offres présentes sur le campus. En effet, il est important de montrer qu'il y a une offre large. On ne peut pas non plus systématiquement grossir l'offre de formation. Il faut que ce soit accompagné par des aspects RH. Nous voyons bien qu'il y a des difficultés, par exemple quand nous déployons une offre de formation qui est simplement une nouvelle formation ou un groupe quelque part, il est compliqué de

systématiquement d'y rattacher un BIATSS à temps plein, parce que cela n'occupe pas forcément un temps plein.

Nous avons aussi des problématiques de partage des espaces. Les mètres carrés ne sont pas non plus extensibles. Je pense que ce sont plutôt ici les dialogues et les échanges avec les directeurs de composantes qui permettent de déployer une offre de formation, qui sont importants. Il s'agit de trouver des solutions équilibrées pour que les formations s'implantent. Après PACES à Sénart, nous sommes en train de préparer pour septembre l'arrivée de l'école de Kinésithérapie à Fontainebleau. Elle intègre finalement le campus de Fontainebleau existant et nous avons fait en sorte qu'ils se sentent le mieux possible et qu'il n'y ait pas de blocage avec leur arrivée. Je peux comprendre qu'il faut forcément un rôle de coordinateur quelque part, mais je ne suis pas spécialement favorable au fait de rajouter une couche supplémentaire.

C'est un chantier sur lequel nous devons travailler en particulier pour des sites délocalisés, il est important d'avoir un esprit campus pour développer des offres qui ne tournent pas toujours autour d'une seule composante.

Mme FAURE – Concernant la politique de site, au niveau des organisations syndicales depuis plusieurs années, même sous le mandat de la précédente direction, nous aurions souhaité qu'il y ait des représentants de l'UPEC bien identifiés sur les sites importants, et que nous ne mélangions pas les rôles. Nous pensons que sur le campus de Sénart, il faut des collègues qui soient là pour représenter l'UPEC sur certaines fonctions d'appui.

M. BERNARDINO – À quoi pensez-vous ?

Mme FAURE – C'est une administration. Je n'ai pas dit que je souhaitais ajouter une couche, mais des correspondants qui ne soient pas à la fois IUT. Il faut qu'ils représentent vraiment l'UPEC.

M. BERNARDINO – Je suis vexé que vous pensiez que les personnels de l'IUT ne représentent pas l'UPEC, mais c'est un avis personnel.

Mme FAURE – Je peux donner mon opinion. À la dernière JPO, on m'a demandé pourquoi j'étais sous la banderole UPEC. J'ai dit que j'étais à l'UPEC. Il y a donc bien un problème d'identification sur le site de Sénart pour les extérieurs. Il y a un débat. On ne peut pas le nier. Je suis prête à avancer sur ce débat.

D'ailleurs, nous avons traité sur le fait d'avoir des locaux. Je suis contente que nous les ayons. Il s'agit de locaux spécifiques pour les personnels de l'UPEC lorsqu'ils viennent. Cela permet d'être dans un espace qui représente l'UPEC.

M. BERNARDINO – Vous me vexez en pensant que l'IUT et les personnels qui y sont rattachés ne représentent pas l'UPEC. Je trouve que c'est une attaque envers le personnel. J'ai affirmé que l'ensemble des personnels de l'université représentent l'université. Sinon, je vais dire aux personnels de l'IUT d'arrêter de venir aux instances de l'UPEC, puisqu'ils ne sont pas de l'UPEC. Il me semble que c'est quand même une attaque un peu basse.

Faire le distinguo entre des personnels pour dire qu'untel a une étiquette et qu'untel en a une autre ne me convient pas. Je trouve que c'est un peu dur.

Si nous parlons des JPO, nous organisons les JPO tous les ans et toutes les composantes sont représentées au JPO et nous n'avons jamais fait de JPO avec un logo ou quoi que ce soit qui donne à penser que l'IUT n'est UPEC. C'est ton sentiment, très bien mais je pense que d'autres doyens sont ici présents ainsi que sur le campus. Je n'ai pas l'impression qu'ils aient été maltraités outre mesure.

M. LE PRÉSIDENT – Je pense que nous nous éloignons ici du débat. M. BERNARDINO n'est pas ici et représenter l'IUT de Sénart Fontainebleau. Vous avez vu que nous avons un ordre du jour assez compliqué aujourd'hui. J'ai même prévu des sandwiches. Nous avons l'approbation du Budget Rectificatif, le Schéma Pluriannuel de Stratégie

Immobilière et d'autres votes. Y a-t-il d'autres questions ? Je propose une ou deux questions avant de passer au vote.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'entrer dans la partie de vote et de demander les procurations. Pouvons-nous avoir un retour des procurations pour que les choses soient claires ?

Mme HMAMOU – Pour les procurations, M. GRIMBERT a donné procuration à Mme LANGLOIS. Mme DESPRES a donné procuration à M. THAUVRON. M. TROUMI a donné une procuration à M. LOWENSTEIN. Mme ARMINOT a donné procuration à M. LOWENSTEIN. M. QUESTIAUX a donné procuration à M. THEVENET. Mme DESPRES a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ. M. BAZIN a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ. M. LE GALL a donné procuration à Mme CADUSSEAU. Mme MATTEI a donné procuration à Mme NGUYEN.

M. LE PRÉSIDENT – Parfait. Je vous demande donc procéder au vote et de trouver des assesseurs. Il s'agit traditionnellement d'un ancien et d'un jeune. Nous connaissons l'ancien. Il s'agit de M. ZOUGBEDE. M. LOWENSTEIN doit être le plus jeune, sauf signalement autre.

Le principe est que quand vous sortez, vous avez des gels hydroalcooliques. Vous devez respecter les distances barrières. Je vous rappelle qu'il y a aussi des masques à l'entrée.

Un membre du CA – Nous avons mis en place un système pour le vote. Il y a un sens de circulation à respecter. Je ne sais pas s'il est clair pour vous.

Il est procédé au dépouillement des votes

Un membre du CA – Nous avons 25 voix pour M. BERNARDINO et 7 bulletins nuls. M. BERNARDINO est donc élu à la majorité absolue.

M. BERNARDINO est élu à la Vice-présidence du Conseil d'administration à la majorité.
--

M. PELLET – Excusez-moi, je n'ai pas entendu les appels. Quelqu'un avait la procuration de Mme DE SUREMAIN ? Si elle n'a pas donné de procuration, comment arrivons-nous alors à 32 ?

Un membre du CA – Nous sommes 34 membres du CA. Deux personnes ne sont pas présentes et n'ont pas donné de procuration.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, nous sommes 34. Ce n'est pas grave. C'est un bug.

1.3. Élection à la vice-présidence de la politique doctorale

Nous passons ensuite à l'élection de la vice-présidente de la politique doctorale. Mme HANCOCK est-elle rentrée ? Je ne sais pas si vous devez le prendre avant ou après. Mme HANCOCK va exposer les raisons pour lesquelles il faut une vice-présidence de la politique doctorale à l'UPEC.

Mme HANCOCK – Bonjour à toutes et à tous. Je suis connue de ce Conseil d'administration parce que j'ai déjà été élue en octobre 2018 sur les fonctions de vice-présidente déléguée à la recherche, particulièrement chargée des SHS. Il faut donc que je vous explique pourquoi la configuration de mon poste a changé.

Il est important de préciser que je ne me détourne pas du SHS. Comme mon collègue Simon GILBERT, je garde un regard toujours attentif et bienveillant sur la recherche en SHS. Ce qui va s'ajouter à mes attributions, c'est un regard officiel sur les questions liées aux doctorats, puisque nous avons découvert depuis octobre 2018 l'ampleur des reconfigurations institutionnelles en cours autour du doctorat. Vous savez qu'un nouveau partage des tâches s'instaure entre nous et l'UPE, avec un retour de la diplomation doctorale dans les établissements. C'est une évolution qui donne lieu à de nombreuses discussions et tractations entre établissements. Il est très important d'assurer une présence régulière de l'UPEC dans les groupes de travail, dans les

réunions du CFD, le Conseil de la Formation Doctorale ainsi que dans les débats et discussions qui sont très intenses. Je pense qu'elles continueront à l'être pendant au moins un ou deux ans, avec nos partenaires de la COMUE UPE.

Petit à petit et informellement, c'est une spécialisation que j'ai assumée au sein de l'équipe recherche de l'université. C'est vrai que la démarche aujourd'hui consiste en fait à officialiser le rôle que j'ai pris en relation avec le doctorat, de façon à pouvoir avoir une légitimité vis-à-vis de nos partenaires. Jusqu'ici, elle n'était pas forcément formalisée dans mon titre. Cela permet ensuite de formaliser et impulser du côté de l'UPEC une politique doctorale pleine et entière, dans laquelle nous aurons un regard plus important sur la nature de la formation doctorale, sur les politiques d'internationalisation et de qualité du doctorat. J'aurai donc la possibilité de travailler avec nos collègues d'UPE, avec qui nous restons en bonne intelligence et dans des relations de collaboration sur cette amélioration de la visibilité du doctorat à l'UPEC.

Il y aura d'autres points que nous évoquerons à d'autres moments de l'ordre du jour. M. DUBOIS-RANDÉ vous a déjà parlé de la question de la prolongation des contrats doctoraux. C'est aussi un dossier sur lequel j'aurai un regard en lien avec le VPCR. Il y aura des questions qui vous seront soumises tout à l'heure sur l'idée de développer à l'UPEC des doctorats honoris causa. Nous avons déjà une candidature dont nous vous parlerons tout à l'heure. Elle a déjà été vue par la CR.

C'est un aspect de cette politique doctorale que nous souhaiterions mettre en place, dans une logique d'internationalisation, de visibilité et de qualité du doctorat. Nous aimerions organiser ce type de reconnaissance périodique de collègues étrangers avec lesquels nous collaborons par le biais de ces doctorats honoris causa. Nos missions ne se résument pas à cela. Elles sont longues et précisées plus en détail dans la lettre de mission que vous avez vue en ligne. Je suis prête à répondre à vos questions si vous en avez.

Cela apparaissait aussi sur cette lettre de mission, mais je précise aussi qu'un autre des dossiers sur lesquels je serai en appui du VPCR et en suivi est la question de la science ouverte, de la visibilité et de la reconnaissance de la recherche de l'UPEC, par exemple dans le cadre de dispositifs sur lesquels j'ai eu l'occasion de travailler avec les collègues du SCD/SAVAN sur la mise en place du portail HAL, la mise en place d'une politique de signature à l'UPEC et tout un travail que nous faisons pour rendre plus visible notre recherche à l'UPEC.

M. TEBOUL – Je n'ai pas entendu votre présentation. Je vais donc vous poser une ou deux questions que vous avez peut-être déjà abordées. Le premier point était pour savoir si vous aviez envisagé des liens directs entre ce nouveau poste créé dans le cadre de l'UPEC et le responsable de la politique doctorale de la COMUE. Y a-t-il institutionnellement quelque chose de prévu qui permettrait d'avoir des liens qui contribueraient à une véritable politique dans le domaine des études doctorales ?

Ensuite, je voulais savoir à quoi correspond la politique dont vous faites état dans le texte de présentation pour la promotion de la politique doctorale vis-à-vis des partenaires internationaux. Avez-vous une politique internationale particulière que vous entendez mener ? Dans cette hypothèse, laquelle ?

Mme HANCOCK – Merci pour cette question qui va me permettre de préciser les choses. Cette collaboration avec l'UPE est déjà formalisée par le fait que nous avons une représentante de l'UPEC qui siège au sein du DED, le Département des Études Doctorales. Il s'agit de Bénédicte FRANÇOIS. Elle est juriste et directrice adjointe du DED.

Nous participons aussi au Conseil de la Formation Doctorale. Les établissements participent avec les écoles doctorales pour discuter de certains sujets concernant cette politique doctorale globale. La collaboration existe déjà. Elle est déjà très active, mais il nous semble intéressant de peut-être conduire une articulation entre notre

politique d'internationalisation de la recherche et notre politique doctorale plus poussée que celle qui a été possible jusqu'à maintenant. C'est ici que j'arrive à la deuxième partie de votre question. Par exemple, des accords de cotutelle seront désormais signés à l'UPEC et pourront s'articuler avec des accords-cadres que nous passons avec un certain nombre d'établissements étrangers. Cela veut dire que le doctorat revient de plein droit dans notre politique globale d'internationalisation de la recherche.

Mme CASCONE – J'ai une question sur le fait que vous disiez que vous allez contribuer au développement de la ressource accrue pour la formation recherche doctorale. Pourriez-vous en dire davantage sur ce sujet ?

Mme HANCOCK – Cela veut dire que maintenant que M. BERNARDINO est VPCA, j'irais régulièrement le voir pour lui rappeler la nécessité de prévoir un développement des contrats doctoraux dans sa politique RH.

Je n'ai pas de ressources personnelles que je puisse mettre à disposition. En revanche, ce sera mon rôle au sein de l'équipe de rappeler qu'un de nos objectifs est de développer le financement de la recherche doctorale. C'est un objectif dont je me ferais la porte-parole. C'était une attente importante de la part de l'école doctorale.

J'ai moi-même été directrice adjointe d'une école doctorale dans un passé pas si lointain. Je sais très bien quels sont les besoins de ce point de vue. Je me fais la porte-parole des écoles doctorales auprès de notre VPCA et de l'équipe tout entière.

Mme PASQUIER ??? – Justement en tant que porte-parole et co-directrice doctorale, je vous pose la question. Quel sera le circuit de relation entre votre poste, l'UPE et les directeurs des écoles doctorales ? Pour l'instant, il y avait une communication entre les écoles doctorales et l'UPE. Où l'UPEC va se placer ici ?

Mme HANCOCK – Vous êtes à SVS. Vous êtes donc dans le cas de figure le plus simple. Il y aura l'UPEC et l'UPE. Certains de nos collègues auront affaire à l'UPE ainsi que trois

ou quatre autres établissements. Nous sommes bien conscients du fait que cela complique beaucoup le circuit de circulation de l'information. Nous sommes en train de travailler sur ces circuits pour parvenir à les mettre en place et à les finaliser dans un contexte de crise sanitaire. Cela n'a pas été toujours simple. Je le sais.

Nous sommes dans une phase où les choses se mettent en place, avec quelques tâtonnements. J'ai toujours essayé à titre personnel de répondre aux demandes qui m'étaient relayées par les écoles doctorales. Il est vrai que nous espérons pouvoir bientôt recruter un personnel administratif qui sera chargé de centraliser toutes ces questions liées au doctorat. Nous voyons bien qu'elles touchent aux activités de différents services à l'UPEC, que ce soit la DRH pour les contrats doctoraux, la DRI pour les co-tutelles et les accords-cadres. Tous les services sont concernés d'une façon ou d'une autre par le doctorat. Il est donc important de structurer. Parler de pôle doctoral serait peut-être excessif, mais il s'agit d'avoir une personne qui puisse assurer cette transversalité entre services et les liens avec les écoles doctorales, au-delà de moi et du regard politique que je porterai sur cette question. Je ne sais pas s'il y a d'autres questions.

M. PELLET – Oui, j'ai une question pratique. Vous indiquiez que vous restiez assesseur SHS et que cette mission de VP politique doctorale était une extension. Cela veut-il dire que vous avez maintenant deux titres, assesseur et VP ? Ou alors êtes-vous seulement VP ?

Mme HANCOCK – En fait, je n'ai jamais été assesseur SHS. J'étais VP déléguée, plus particulièrement chargée des SHS. Il est vrai qu'à l'usage, dans ma collaboration avec Simon GILBERT, lui étant issu des SHS au sens large, nous nous sommes aperçus que ce n'était pas forcément un fléchage nécessaire. En revanche, nous avons des assesseurs sciences et santé. Dans le cadre de l'accomplissement de nos missions,

M. GILBERT et moi pensons avoir la sensibilité SHS suffisante pour prendre en compte les questions de SHS.

M. PELLET – Cela signifie donc qu'en termes de titre dans l'organigramme, vous ne serez plus VP déléguée recherche SHS, mais VP politique doctorale. Dans ce cas, il me semble que dans la lettre de mission, il n'est plus question de cette première mission de VP déléguée SHS. Soit il y avait les deux titres, et nous comprenons qu'il n'en soit pas question dans la lettre de mission, soit c'est une extension, comme vous le dites. Il me semble alors qu'il faudrait faire figurer également vos anciennes missions de VP déléguée.

Mme HANCOCK – Je me tourne vers M. GILBERT qui a peut-être une perspective sur ce point.

M. GILBERT – En fait, Claire HANCOCK a exercé avec moi jusqu'à aujourd'hui un certain nombre de missions qui étaient rattachées à la vice-présidence recherche.

Compte tenu de la montée en puissance de l'enjeu du doctorat, compte tenu de l'expérience que nous avons acquise et de notre complémentarité, mais aussi de notre ressemblance sur certaines positions, par rapport à notre sensibilité, il nous est apparu que nous étions parfois en doublon sur certaines questions au regard de notre sensibilité. Cela avait davantage de sens par rapport à la montée en puissance du doctorat que Mme HANCOCK se recentre sur ce sujet, qui devient de plus en plus important pour l'UPEC et que la clarification soit aussi accompagnée par un repositionnement de sa part. Il n'y a donc aucune ambiguïté sur la nouvelle répartition.

M. PELLET – Non, je ne dis pas qu'il y a une ambiguïté, mais les anciennes missions demeurent.

M. LE PRÉSIDENT – Les anciennes missions ne demeurent pas. C'est une nouvelle fiche de mission. Elle est VP politique doctorale. Il n'y a plus de VP déléguée SHS. M. GILBERT est SHS par ailleurs.

M. GILBERT – En revanche, pour apporter tous les éclairages, il y a certains dossiers sur lesquels Mme HANCOCK a apporté une très grande expertise. Ils apparaissent dans sa lettre de mission de VP politique doctorale. Ils ne relèvent pas en eux-mêmes de la politique doctorale. Ils ont une coloration recherche bien qu'ils ne soient pas exclusivement recherche. Cela signifie qu'elle devient VP politique doctorale si le Conseil d'administration en est d'accord, et qu'elle continue d'exercer d'autres compétences sur des dossiers pour lesquels elle était en charge du suivi et de la conception. C'est aussi un signal que nous adressons à la communauté pour dire que le sceau doctoral est un enjeu pour l'UPEC. L'aménagement institutionnel accompagne ici l'aménagement des fonctions de l'université.

M. LE PRÉSIDENT – Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, et compte tenu du tempo de ce CA, je vous propose de passer au vote. Nous citons donc à nouveau les procurations et nous refaisons le circuit que vous avez fait dans les deux sens.

M. PELLET – Excusez-moi, mais je profite de vos propos pour revenir sur ce que vous avez dit tout à l'heure sur le fait que j'avais eu un bug. Je l'ai assumé, mais je m'aperçois en fait que ce n'était pas un bug : vous m'avez répondu que nous sommes 34, mais en réalité nous sommes 33 membres du CA, pas 34. Or on nous a annoncé deux absents...

M. LE PRÉSIDENT – Vous avez bien fait de corriger M. PELLET. Nous sommes 33..

Il est procédé au dépouillement des votes.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose de vous rasseoir. Nous avons le vote. Nous avons 28 votes pour et 4 votes contre. Bravo.

Mme HANCOCK est élue à la Vice-présidence de la politique doctorale à la majorité.

1.4. Information sur la chargée de mission handicap

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose d'accélérer un peu. Pour information, Franck MONMASSON a souhaité pour des raisons de santé, ne plus poursuivre ses fonctions de chargé de mission handicap. Nous avons assuré une liaison avec Karine GROS pour porter cette mission. Vous avez sa lettre de mission. C'est un point d'information. Il n'y a pas de vote.

1.5. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mai 2020

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons ensuite à l'approbation du procès-verbal de la séance du 29 mai 2020. Je vous propose de reporter ce point. Il me semble que tout le monde ne l'a pas relu. Ce n'est pas un point fondamental du CA. Nous reportons donc ce point.

L'approbation du procès-verbal de la séance du 29 mai 2020 est reportée.

2. VIE INSTITUTIONNELLE

2.1. Information sur le projet Equipex

M. LE PRÉSIDENT – Nous abordons donc le point de vie institutionnelle avec l'information sur le projet EQUIPEX par Simon GILBERT.

M. GILBERT – Je vous propose tout d'abord de vous retracer la généalogie du projet EQUIPEX. Ensuite, nous aborderons la question institutionnelle, puisque celle-ci fait l'objet de débats.

Sur le plan de la généalogie, l'appel à projets paraît début janvier. Je rappelle qu'il s'agit d'un PIA qui concerne la constitution de plateformes de haute technologie représentant des enjeux financiers importants et pour lesquels l'État entend apporter un soutien aux établissements d'enseignement supérieur qui n'auraient pas forcément les moyens de les acquérir avec leurs ressources propres, c'est-à-dire essentiellement avec leur subvention d'État. Alors que pour porter une recherche au plus haut niveau, ils ont besoin de se doter d'instruments difficilement accessibles.

Dans l'esprit, l'appel à projets implique un modèle assez original par rapport à d'autres PIA, puisqu'il est ici question de concevoir des plateformes qui puissent faire l'objet d'une utilisation par des tiers, dans le cadre d'un rapport commercial. Il faut employer les mots. Il s'agit que ce soit à la fois un objet de recherche académique, mais aussi un objet de recherche lié à des acteurs du marché comme des entreprises qui n'auraient pas les moyens d'acquérir ces instruments et qui pourraient participer à leur financement en finançant des prestations ou des formations.

Cela conduit à ce que l'État, en aidant les établissements d'enseignement supérieur se dotant de ces plateformes, aide aussi des entreprises qui ne peuvent pas forcément les acquérir. Nous sommes donc ici dans une forme de mutualisation public-privé assez nouvelle. Elle est non seulement nouvelle dans le dispositif PIA, bien que l'EQUIPEX ait déjà existé. Nous avons eu l'EQUIPEX 1 et 2 dans le PIA 1 et 2 en 2010 et 2011. C'est aussi nouveau dans le sens où cela mobilise des compétences dont nous n'avons pas forcément l'habitude de disposer au sein des établissements. Je pense notamment à la question des modèles économiques et des études de marché. J'y reviendrai plus tard.

Dans le cadre de la réforme de la LPPR qui est envisagée aujourd'hui, nous voyons que le budget ANR a vocation à devenir très élevé. Nous voyons que les orientations qui se profilent concernant le financement de la recherche en France tendent à

développer le recours aux appels à projets. Vous avez toutes et tous vu les résultats de SFRI et les montants en jeu, avec 500 millions d'euros. Les sommes sont considérables et le gâteau est partagé entre très peu de candidats.

Vous comprenez aussi que pour un établissement de recherche comme le nôtre, si nous voulons nous développer, garder la tête hors de l'eau et rester visibles, il nous faut des succès au-delà des deux UR que nous avons obtenus, et des succès visibles. SFRI est un succès pour nous, mais nous accompagnons UGE. La perspective de disposer d'un EQUIPEX serait quelque chose qui nous permettrait aussi d'avoir d'autres succès par la suite. Au-delà de cet objet EQUIPEX, il y a ainsi la trajectoire qu'il faut noter.

Je reviens maintenant à la généalogie. Le 2 janvier a lieu la publication de l'appel à projets. Une semaine après, nous avons eu une discussion en équipe politique sur ce que nous pourrions imaginer au titre de la candidature de l'UPEC. Nous concevons tout d'abord un projet EQUIPEX numérique, avec des propositions de notre VP numérique Guillaume BOURLET. Il propose un projet autour de l'articulation avec e-city. Il se rend compte assez rapidement que ce projet sera assez difficile à porter, parce que nous ne sommes pas assez équipés en plateformes numériques. Les plateformes EQUIPEX ont aussi vocation à s'inscrire dans un contexte ; nous devons réfléchir à un autre projet dans le cadre duquel nos plateformes puissent déjà constituer une architecture et une base qui nous permettent d'avoir une candidature digne d'intérêt.

À partir de la deuxième semaine du mois de février apparaît un nouveau projet EQUIPEX autour de la sénescence. Nous sommes à la mi-février. Geneviève DERUMEAUX, professeure à la faculté de Santé, envisage de développer ce projet avec des partenaires, l'ENVA, l'INSERM et l'AP-HP. Surgit aussi rapidement un intérêt pour le GliCret qui pourrait faire partie du projet. C'est autour de ce périmètre

que va se dessiner une candidature UPEC à l'EQUIPEX, avec ces partenaires que j'ai identifiés.

Nous sommes à la mi-février. Nous commençons à voir l'épidémie qui se développe. La DRV a beaucoup de difficultés. Elle est très active et il est décidé de faire appel à un cabinet. Il va venir nous épauler pour lancer le projet. C'est le premier EQUIPEX que nous portons à l'UPEC. Nous n'avons pas l'expérience de ce projet. Des dimensions nous sont inconnues, comme du benchmark en plateformes, une étude de marché, un modèle économique et des questions très techniques et difficiles. Les services ne sont pas assez formés ni assez nombreux pour effectuer cette mission.

Le cabinet permet d'avancer le travail, de déchiffrer l'appel à projets, de lancer de premières études et rapidement intervient la Direction de la Recherche et de la Valorisation entre le 15 et le 20 mai. Nous sommes en plein confinement. Nous avons donc le cabinet et la DRV qui avancent sur ce projet en même temps avec les partenaires. Ils se chargent de construire le projet scientifiquement et d'affronter tous les enjeux posés. Je les ai mentionnés. Il s'agit de l'étude des plateformes, du modèle économique et du début d'étude de marché. Le dossier est difficile. Il mobilise des compétences nouvelles et il prend beaucoup de temps.

J'indique alors à la Commission de la recherche que nous aurons un point EQUIPEX et je suis obligé de le décaler parce que nous ne sommes pas assez prêts. Je ne pouvais pas présenter à la Commission de la recherche des documents qui ne sont pas assez fidèles à l'état du projet. Je fais un point au sein de la réunion des VP le lundi 8 juin. C'est bien dans notre ordre du jour du bureau des VP. Les membres de l'équipe ici présents pourront en témoigner, pendant 35 à 40 minutes, je présente l'EQUIPEX. En quoi consiste-t-il ? Quel est son objet ? C'est la sénescence. Quels sont les partenaires ? Quel est le coût des plateformes ? Environ 5 millions d'euros. Quelles

sont les masses financières en jeu pour l'UPEC ? Je donne ici des ordres de grandeur, au titre du fonctionnement, de la maintenance et de l'amortissement.

Je précise toutefois que ces chiffres ne sont pas définitifs. Ils contiennent un certain nombre d'interrogations en suspens. J'indique aussi à l'équipe que je n'ai pas de note à leur fournir, tout simplement parce que les données ne sont pas stabilisées au sein de la DRV. Nous sommes deux semaines avant le dépôt. Nous nous en rapprochons. Le dossier continue d'être instruit. Il y a toute une série de courriels dans lesquels il apparaît de façon très claire que les chiffres bougent. Ils évoluent. Les annexes financières sont en train d'être écrites. Il y a des erreurs. Nous rattrapons le travail des uns, nous contactons les pôles de compétitivité, nous demandons des lettres de soutien aux partenaires industriels. Dans un contexte d'extrême urgence, nous essayons de boucler ce dossier.

Nous sommes donc dans un contexte singulier. Je rappelle qu'il y a eu le Covid et que la DRV a consacré un temps important à la préparation et au montage de ce dossier, avec des effectifs qui ont dû être mobilisés en nombre, alors même que c'était très compliqué pour eux. Je salue le travail de la DRV qui a souffert sur ce dossier. Je dois le reconnaître.

Nous sommes donc deux semaines avant le dépôt du dossier. Nous n'avons pas de document de synthèse. Le dossier est en train d'être construit. Je demande au directeur adjoint de la DRV, Olivier ADAM, s'il peut me fournir une note synthétique pour que nous puissions avoir un arbitrage d'équipe. Il me dit que les conditions ne sont pas réunies. C'est trop tôt. Cela évolue significativement, il ne peut pas me communiquer de note tout de suite. Presque tous les deux jours, je lui demande si je peux avoir une note de synthèse pour discuter avec l'équipe. J'aurais cette note de synthèse le jeudi, la veille du dépôt.

Le dossier a été déposé le lendemain, tout en n'étant pas arbitré par l'équipe politique. C'est-à-dire que nous n'avons à aucun moment eu une discussion d'équipe politique donnant le feu vert pour le dépôt. Nous n'avons eu à aucun moment une discussion d'équipe politique disant que nous sommes tous d'accord pour ce projet, néanmoins ce dossier a été déposé. Il a été déposé avec des interrogations qui sont demeurées en suspens après, notamment la question du statut de l'amortissement.

En effet, le jour où nous avons déposé le projet avec les fichiers présents dans le dossier, des interrogations restaient en suspens. Est-ce que l'amortissement de l'équipement est en quelque sorte compensé par l'amortissement de la subvention ANR ? C'est une recette, alors que l'amortissement de l'équipement est une charge. Est-ce que cela va se compenser dans le compte de résultat ou devons-nous immobiliser du fonctionnement à hauteur de 384 000 euros par an ? Cela représente une somme considérable. Je n'ai alors pas la réponse à cette question. Des questions ont été posées aux services. Ils ont donné des éléments de réponse, mais nous avons des analyses qui ne conduisent pas aux mêmes résultats. Cela veut dire que nous avons alors toujours un point d'interrogation.

Par ailleurs, l'étude de marché n'a pas pu être achevée. Nous avons des éléments d'une étude de marché qui ont été mis en œuvre, mais ils ne sont pas suffisants. Ce sont des éléments qui ont reposé sur une analogie avec d'autres projets, sur des investissements qui ont été faits par des partenaires dans le cadre d'autres projets qui contenaient des plateformes, mais nous n'avons pas eu matériellement le temps de faire appel à des professionnels qui puissent vérifier avec des règles établies et dire que nous avons une étude de marché qui nous donne telle perspective.

Au moment où le dossier est déposé, nous avons donc des éléments qui ne sont pas stabilisés. C'est-à-dire qu'à la veille du dépôt, même si Olivier ADAM ne m'avait pas donné le document la veille, nous n'aurions de toute façon pas pu arbitrer puisqu'il

manquait des éléments. Pourquoi ce dossier a-t-il été déposé ? S'il ne l'avait pas été, nous n'aurions eu aucune chance de déposer un EQUIPEX. Le fait qu'il a été déposé a-t-il engagé l'université ? Au plan politique, nous pouvons dire que d'une certaine façon, nous avons rendu visible un dépôt. L'UPEC a montré qu'elle déposait un projet d'EQUIPEX. Il y a ici une forme d'engagement au sens médiatique du terme. Mais au sens juridique du terme, avons-nous un engagement de l'établissement ? Nullement, parce que c'est un dépôt à titre conservatoire. C'est-à-dire que nous communiquons à l'ANR ce qui s'appelle une manifestation d'intérêts dans le cahier des charges. Ensuite, le jury examine. En général, le jury dit qu'il ne donnera pas la somme demandée. Si vous regardez le rapport de la Cour des comptes de 2013 qui fait le bilan des EQUIPEX 1 et 2 sur 2010 et 2011, les sommes ont été réduites entre 25 et 33 % en moyenne par rapport à ce qui était demandé. Cela veut dire que les établissements coordinateurs des projets doivent repenser leurs projets avec les nouveaux budgets. C'est un peu comme les EUR (Écoles Universitaires de Recherche). Nous avons diminué les budgets de 20 à 25 %. Cela veut dire qu'il faut à nouveau ajuster le modèle économique. Quand vous regardez bien l'écriture de l'appel à projets, vous voyez aussi qu'il y a toute une phase de dialogue dans le cadre de laquelle l'ANR demande à avoir un dialogue sur toute une série de points qui n'ont pas pu être suffisamment explicités à ses yeux. Il faut rappeler que ces dossiers de candidature font une trentaine de pages. À ce moment-là, l'établissement doit continuer de donner des éléments d'information au jury, discuter de manière précise, répondre à des questions. Il y a vraiment ce que nous appelons une phase de dialogue. À l'issue de cette phase de dialogue, si l'ANR considère que les conditions sont réunies, elle donne à ce moment-là son feu vert pour un processus de contractualisation. Au moment de la contractualisation, l'établissement s'engage. C'est uniquement à ce moment-là que l'établissement s'engage juridiquement. Il n'y a pas d'engagement juridique de l'établissement tant qu'il n'y a pas de signature d'un

contrat avec l'ANR. Est-ce que ce qui s'est passé a été normal ou a été positif et appréciable ? Pas du tout. J'étais le premier à le reconnaître.

J'ai même compris que nous ne pourrions pas avoir les éléments avant le dépôt et j'ai prévenu les élus de la CR par un courriel que je leur ai envoyé une semaine avant en leur disant : « *Chers élus de la CR, malheureusement nous n'allons pas pouvoir discuter ensemble de ce dossier. Si les conditions sont réunies, c'est-à-dire si nous réussissons quand même à finir, le projet sera déposé. Vous exercerez votre compétence ensuite. Nous vous présenterons alors le projet. Si cela vous convient, vous pourrez le valider, et ce sera ensuite au CA de dire s'il souhaite le financer. S'il ne vous convient pas, nous le retirerons tout simplement* ». J'ai écrit ce courriel aux élus de la CR pour leur rappeler quel était l'état du droit. C'est-à-dire qu'ils exercent la compétence. Je leur ai expliqué les raisons pour lesquelles nous ne les avons pas consultés en amont, pour qu'il n'y ait aucune opacité. Avec les élus de la CR, je tiens à être très clair et transparent. C'est une chose à laquelle je tiens énormément. Je le rappelle. Nous pourrions parler tout à l'heure d'un communiqué qui a été envoyé, mais il a jeté un éclairage sur plusieurs acteurs qui pouvaient être interprété dans le sens contraire. Nous parlerons du communiqué tout à l'heure si vous en êtes d'accord.

Où en est ce dossier aujourd'hui ? Il n'y a pas encore eu d'arbitrage de la part de l'équipe politique. Je dirai même que depuis la démission de Marie-Albane DE SUREMAIN, nous n'avons pas eu le temps de parler de ce projet ensemble. Je dirai que les élus de la CR sont même mieux informés que les membres de l'équipe, puisque j'ai pu leur consacrer davantage de temps qu'aux propres membres de l'équipe politique. Je peux le regretter, mais nous en sommes là. Ce dossier continuera d'être instruit. Avec la SATT, nous allons réaliser une étude de marché plus sérieuse et précise que ce qui a été fait.

Entre-temps, nous avons eu des éléments de réponse à certaines questions, notamment grâce à l'agent comptable. Il nous a produit une note sur la question du statut de l'amortissement en question, en nous expliquant que l'établissement amortissait la subvention ANR, mais que c'était une recette d'un montant comparable à l'amortissement des équipements. De sorte que dans le compte de résultat, il y a une compensation parfaite puisque les sommes sont identiques. Cela signifie qu'il n'y a pas d'immobilisation de fonctionnement. La somme en question évoquée de 384 000 euros n'implique aucune immobilisation de fonctionnement dans le budget de l'université. C'est une information très importante.

Par la suite, nous avons continué de travailler sur ce qui va relever précisément des fonds récurrents et des fonds spécifiquement à créer et à apporter pour le projet. En réalité, si le chiffre de 7 millions d'euros est bien le chiffre indiqué dans le dossier de candidature, il n'est absolument pas question d'une dépense de 7 millions d'euros à surajouter aux dépenses déjà existantes, mais d'une dépense de 2 248 000 euros sur huit ans. Si vous faites le ratio, cela reste une somme importante, mais nous ne sommes pas sur un chiffre de 7 millions d'euros. Certains d'entre vous ont déjà sûrement candidaté à un projet ANR, vous savez que l'on compte par exemple la valorisation du personnel, combien représentent les traitements, mais nous n'allons pas payer deux fois les traitements parce que nous nous impliquons dans un projet ANR.

On fait le calcul des coûts qui sont de toute façon déjà dans le budget de l'université puis on estime quels sont les coûts qui se surajoutent. Nous allons donc réaliser cette étude de marché dans des conditions plus satisfaisantes, avec la SATT. Une fois que nous aurons les clés en main, nous aurons un arbitrage de l'équipe politique pour évaluer quels sont les risques pour l'établissement. Si l'équipe politique donne son feu vert, la Commission de la recherche et le Conseil d'administration devront se prononcer. Le Conseil d'administration indiquera s'il est d'accord pour donner un

financement en matière de recherche, puisque c'est sa fonction selon le Code de l'Éducation. La Commission de la recherche décidera de l'affectation stratégique des fonds, puisque c'est sa fonction.

À aucun moment les compétences des Conseils ne seront méconnues. À aucun moment, les Conseils ne seront privés de l'exercice de leurs compétences. Néanmoins, il y a quand même des questions qu'il va falloir travailler pour qu'ils puissent instruire avec une pleine connaissance des enjeux, et pas seulement des enjeux de l'EQUIPEX. Cette question est la suivante. Le communiqué en fait état en ayant fortement raison puisqu'il est question de la planification de la capacité de l'établissement à supporter ses projets. Vous l'avez vu, la LPPR nous annonce que si nous voulons avoir davantage de budget, il faudra aller le chercher. Il faudra monter au sommet du cocotier. Il ne faut pas attendre une augmentation des dotations. Cela veut dire que pour un certain nombre de collègues de l'UPEC qui ont absolument besoin d'investissements très lourds, il va falloir réaliser des exploits pour aller chercher ces équipements en candidatant.

Cela veut dire que l'établissement va devoir être une garantie, un soutien, avec des modèles économiques qui devront être fins, avec des mécanismes d'autofinancement qui devront être les plus aboutis possible, mais nous savons que personne ne peut prédire l'avenir. Même si nous concevons des modèles d'autofinancement sur des perspectives raisonnables, on ne sait pas ce qui se passera. La crise économique arrive. Même si ce secteur me semble assez à l'abri des effets de la crise, il peut quand même être impacté. Il se posera à un moment donné la question de la concurrence des projets, de la capacité à satisfaire l'interdisciplinarité, à permettre que ce soit demain un IUT, la FST ou l'UFR LLSH qui ait envie de proposer un projet et de porter un projet EQUIPEX. Il y a eu des EQUIPEX en Sciences Humaines et Sociales. Il y en a eu peu, mais ils étaient à plus de 10 %. Il va falloir faire ce travail avec les services, avec l'agence comptable, avec la direction des services financiers, avec la DRH parce

qu'il y a aussi un volet RH, et avec la DRV. Il faudra que nous puissions présenter aux élus des éléments sur les enjeux de cette planification, sur la capacité de l'établissement à ne pas prendre de risques tout en soutenant de tels projets. Il faut aussi que nous prenions conscience que cela aura peut-être aussi des conséquences sur la gouvernance de l'établissement. Le Conseil d'administration et la commission de la recherche sont consultés et sont appelés à se prononcer pour prendre des décisions sur un certain nombre de sujets.

Si nous devons demain les consulter deux fois plus, parce que nous avons deux fois plus de raisons de les consulter, il faudra peut-être repenser les calendriers des instances, sensibiliser les élus à la nécessité d'être davantage disponibles, de prendre conscience que leurs fonctions évoluent. Je ferai un parallèle avec une pratique qui a eu lieu à l'université de Paris pour que vous compreniez aussi que toutes les universités ne fonctionnent pas de la même manière. À l'université de Paris, vous avez une centaine de laboratoires. Ce sont des laboratoires qui ont l'habitude de remporter un nombre d'appels à projets considérable. L'université de Paris attend les réponses de l'ANR. Quand elle a les réponses de l'ANR, elle consulte les Conseils. Elle ne les consulte jamais en amont, sinon ils passeraient tout leur temps dédié au sein des CR et des CA de discussions sur les appels à projets. Ce n'est pas un modèle qu'il faut développer à l'UPEC. C'est évident. Ce n'est d'ailleurs pas la culture de l'UPEC. C'est quelque chose de fondamental.

Néanmoins, je prends le soin de vous faire état de cette expérience à l'université de Paris pour que vous compreniez aussi qu'ils ont recouru à ce principe pour des raisons de gouvernance. Nous aurons peut-être à un moment donné un choix à opérer. Est-ce que nous nous réunissons davantage et selon quelle périodicité ? Quel est notre taux de candidature à des appels à projets ? Comment faisons-nous évoluer la gouvernance ?

Si je peux juste ajouter un élément, cette question me semble aussi intéressante par rapport au débat politique. Je lis dans le communiqué que l'on trouve qu'il n'y a pas assez de politique. C'est vrai qu'il n'y a pas assez de politique. Il n'y a jamais assez de politique parce que la politique est fondamentale et tout le monde a plaisir à parler politique. Les élus n'ont pas vocation à être des arbitres uniquement sur des enjeux de gestion, même si ces enjeux de gestion sont liés à des choix politiques.

Mais quand vous regardez l'évolution du paysage institutionnel de l'enseignement supérieur, quand vous voyez les reconfigurations à l'œuvre, quand vous voyez l'intensité normative en la matière, quand vous voyez la transformation de la profession, quand vous voyez les transformations qui ont lieu entre le privé et le public, vous comprenez que si nous voulions vraiment dans les instances donner aux élus la possibilité de jouer pleinement un rôle politique et de parler politique, il faudrait nous réunir davantage.

En quelque sorte, nous avons un mode de gouvernance qui est pensé selon le schéma des années 1990 ou 2000. Avec la CR par exemple, je ne peux pas consacrer deux heures à parler politique, sinon nous ne traiterions pas les dossiers. Il faudrait peut-être développer les instances et les multiplier. Ensuite, les élus en seront-ils d'accord ? Vous voyez, il y a toute une série d'éléments à discuter. Cet EQUIPEX est un projet scientifique. Il est un peu devenu une affaire politique avec le communiqué. Il a été lié avec la démission de Marie-Albane de SUREMAIN. Je dirai un mot sur l'articulation entre l'EQUIPEX et la démission de Marie-Albane de SUREMAIN. Ignorait-elle le projet EQUIPEX ? Non, elle en était informée depuis le mois de février parce qu'il était inscrit dans le contrat de site. Est-ce qu'elle en ignorait le périmètre ? Non, parce qu'à la date du 8 juin, dans le cadre de la réunion des VP, j'ai passé 40 minutes à présenter le projet, à donner des idées des grands équilibres financiers.

Est-ce qu'elle a disposé d'une note sur le projet EQUIPEX ? Non, puisque je n'en ai malheureusement jamais adressé à l'équipe. Est-ce qu'avant le dépôt elle a eu le dernier état du dossier avec les annexes financières ? En fait, elle l'a eu la veille au soir, mais sans disposer d'un temps utile pour l'analyser. C'est tout simplement parce que nous avons reçu le document trop tardivement.

Autrement dit, a-t-elle raison quand elle dit qu'elle n'a pas été consultée quand le dossier a été déposé ? Oui, elle a raison de ce point de vue puisqu'elle n'a pas eu connaissance de tous les enjeux, mais les autres membres de l'équipe non plus. C'était un dépôt à titre conservatoire. Même moi, je n'ai pas eu la possibilité d'examiner toutes ces pièces la veille du dépôt. J'avais évidemment une idée des grands enjeux et du périmètre, mais les circonstances ont été très particulières. Encore une fois, je ne me félicite pas que les choses se soient passées ainsi ni pour la vie démocratique ni pour la vie de l'équipe. Ce n'est pas sur ce modèle que nous espérons que vont se dérouler les prochaines candidatures à des appels à projets.

Je rappelle quand même que les délais ont été très courts, que les services ont été frappés par le Covid et le confinement. Nous avons composé avec le réel. Je crois qu'il faut entendre cela. Il n'y a pas de volonté de dissimulation ou de manœuvre politique.

Je dirais maintenant un mot sur le communiqué. Je trouve qu'il permet aux syndicats d'exercer pleinement leur rôle. Je me félicite qu'il soit un contrepoids ou un contre-pouvoir. Je ne sais pas quel est le mot le plus adapté. Ils sont là pour être des gardiens vigilants, pour alerter la communauté, pour adresser des messages et veiller sur toute une série d'éléments. Je pense tout de même que lorsqu'il y a des communiqués, il faut veiller à ce que le langage utilisé soit conforme à la vérité et que vous ne preniez pas trop de risques d'atteindre les personnes. Je le précise, parce que dans le communiqué que j'ai lu, il m'a semblé qu'il y avait des insinuations de violation de

règle de droit. Ce n'est pas dit clairement, mais certaines expressions laissent entendre qu'il y a des violations de règle de droit, alors qu'il n'y en a pas eu.

Le fonctionnement des Conseils ont-ils été normaux ? Non, mais ont-ils été irréguliers ? Non plus. J'ai reçu une dizaine d'appels de collègues qui m'ont dit qu'ils venaient de lire le communiqué et qu'ils ne comprenaient pas ce que j'avais fait. Que s'est-il passé ? J'ai été obligé d'expliquer que je n'avais pas commis d'irrégularité, mais il y a des collègues qui doutaient. Pourquoi doutaient-ils ? Parce que la manière dont est rédigé le texte a consisté à laisser penser qu'il y avait des irrégularités. « Contournement des Conseils », « manquement à des règles démocratiques de fonctionnement », ce sont toute une série de mots qui, mis à la suite les uns des autres, donnent à penser que l'on est allé au-delà de la ligne jaune. Si la ligne jaune est la normalité, et le fonctionnement normal des Conseils. Je veux bien entendre, accepter cela et le reconnaître. Savez-vous pourquoi ? Les circonstances que j'ai décrites l'expliquent.

On peut ne pas être d'accord avec les circonstances, mais en tout cas ce sont les faits. Si l'on doit penser que l'on a violé les règles de l'institution, je dois dire que cela ne me satisfait pas. Je ne peux pas l'accepter. Ce n'est pas vrai. Il n'y a pas eu de violation des règles de l'institution. Je pense par ailleurs que dans le communiqué, mais nous allons échanger tout de suite après, il y a quand même des phrases qui reposent sur un procédé qui est celui de l'exagération, et un peu de la déformation. Partir d'un fait singulier malheureux pour demander si ce n'est pas une norme qui s'instaure, cela consiste un peu à caricaturer. Qu'est-ce que la caricature ? C'est prendre une loupe et la rapprocher de l'objet pour qu'il soit déformé. Mais si ensuite on prête aux autres des intentions qu'ils n'ont pas pour avoir l'occasion de les réfuter, c'est un procédé que je ne trouve pas complètement loyal. Je le dis parce que j'ai été un peu choqué par le communiqué, même si je reconnais que vous êtes dans votre rôle, à exercer votre fonction d'alerte et d'information.

M. LE PRÉSIDENT – M. WOLKENSTEIN.

M. WOLKENSTEIN – Je ferais juste un petit commentaire un peu général et un autre particulier. Le commentaire général est que nous sommes confrontés dans le monde de la recherche à une accélération des processus d'appels d'offres, puisque c'est la fonction de sélection qu'a donnée l'État à la compétition aujourd'hui internationale, et même nationale telle que nous la vivons tous les jours. C'est-à-dire que les appels d'offres sortent actuellement toutes les semaines, avec des délais totalement délirants.

Je vous donne un exemple très concret qui est l'expérimentation sur les licences Santé. Le décret est sorti le 29 juin pour un rendu le 30 juin. Nous sommes dans une accélération déraisonnable. Faut-il se plier à la loi ? Nous pouvons contester. Néanmoins, en ce qui concerne la recherche en santé, il est clair que la structuration par appel d'offres est quelque chose qui va nous transformer, heureusement ou malheureusement. Cette pressante sélection que nous ressentons va nécessiter une réactivité majeure de la part des instances politiques. Nous devons effectivement traiter ces dossiers en accéléré, et dans la régularité qu'a affirmée et confirmée Simon GILBERT. C'est un premier point général de contexte.

Le deuxième point particulier, c'est le projet EQUIPEX. Ce projet a pour nous un intérêt dans la composante d'être le pendant de ce que nous faisons chez l'être humain, c'est-à-dire être une plateforme d'imagerie qui va permettre de synchroniser ce que nous explorons chez l'être humain et ce que nous explorons chez l'animal dans des modèles de vieillissement. Vous comprenez qu'ici, la compétition concerne la sénescence qui est un sujet qui touche la société française et la société mondiale dans toutes ses composantes santé, sociologique, populationnelle, politique et même démocratique. C'est un sujet qui est pour nous fondamental.

Ensuite, je ne serais pas ici pour détailler les modes de fonctionnement, parce que je ne les connais pas. Je n'ai pas besoin de les connaître, si ce n'est dans leur rôle réglementaire et politique. En tout cas, il est clair que la demande globale de la recherche en général, c'est peut-être au niveau de l'État d'avoir une politique qui soit moins dans la précipitation. Si nous sommes dans cette précipitation, il faut aussi que nous puissions tirer notre épingle du jeu d'une compétition très sélective, structurante, Darwinienne ou Lamarckienne. Je ne sais pas très bien, mais cela nous permettra soit de mourir soit de vivre. Nous sommes encore dans la compétition.

M. PELLET – Merci. D'abord, M. GILBERT vous avez beaucoup parlé du communiqué. Je ne sais pas si tout le monde l'a lu, en tout cas pour les personnalités extérieures du CA, je précise qu'il s'agit d'un communiqué intersyndical qui a été signé par le SNESUP, le SNASUB, Force Ouvrière, la CGT et le SGEN-CFDT. C'est donc un communiqué intersyndical.

Vous y avez fait beaucoup référence, la première chose que j'ai envie de dire, c'est que vous avez visiblement pris ce communiqué de façon personnelle. Je peux affirmer que vous n'étiez pas spécialement visé par ce communiqué. Je rappelle qu'il est essentiellement interrogatif. Le fait que vous l'ayez pris à ce point pour une mise en cause personnelle serait plutôt quelque chose qui vous honore et qui montre un certain souci de rigueur morale. Mais les questions qui sont posées ne s'adressent pas au comportement d'une personne. Ce sont des questions qui s'adressent à toute l'équipe et elles sont évidemment aussi liées au contexte de la démission de Marie-Albane, comme vous l'avez dit.

Oui, c'est le rôle des syndicats de poser des questions, mais ce ne sont pas simplement des questions formelles. Ce sont de vraies questions qui se posent. Vous avez parlé de « violation des règles ». Mais il n'y a pas ce terme dans le communiqué. Je suis prêt à transmettre le communiqué à tous ceux qui ne l'ont pas

lu. Le terme de « violation » n'y apparaît pas. Il y a des interrogations. Il y a le mot « contournement », parce que nous plaçons du point de vue du fonctionnement normal. J'entends bien ce que vous nous expliquez sur le contexte d'urgence. On ne peut pas forcément faire les mêmes choses dans l'urgence qu'en fonctionnement normal, mais quelles que soient les intentions, il y a bien eu « contournement des conseils » puisque le projet a été déposé sans avoir été soumis à la CR ni au CA.

M. GILBERT – Disons que quand un juriste lit des textes comme celui-ci, il a aussi en tête les catégories du droit. C'est-à-dire que nous parlons d'une institution. Un juriste voit un manquement dans les termes de « contournement des Conseils » et « manquement aux règles de fonctionnement des Conseils », donc une irrégularité fautive.

M. PELLET – Pour l'irrégularité, je suis d'accord. Je pense que tous les syndicats signataires de ce communiqué reprendraient le terme d'irrégularité. La question est de savoir si ces irrégularités vous sont exclusivement imputables. Je peux affirmer ici que cela n'a jamais été dans l'intention des rédacteurs de tourner la focale exclusivement de votre côté. C'est une interrogation qui s'adresse à l'ensemble de l'équipe politique, à commencer par le président. Je le dis directement. C'est une interrogation d'ensemble. Il n'y a aucune raison pour que vous en fassiez une affaire personnelle, même si c'est effectivement un projet recherche.

M. GILBERT – C'est un projet recherche. La Commission recherche n'a pas pu se prononcer. Je lis aussi ce communiqué comme étant un sujet qui me concerne particulièrement. C'est vrai que le terme d'irrégularité signifie pour moi la violation d'une norme. Pour moi, il n'y a pas de violation de normes. Nous ne retrouvons pas les bons principes de la vie démocratique, mais ce n'est pas la violation d'une norme.

M. PELLET – Je suis d'accord avec vos reformulations. C'est exactement ce que nous disons. Dans ce communiqué, nous posons des questions. J'entends bien que le

juriste raisonne en terme de norme et je comprends qu'il réagisse quand le communiqué demande si le contournement des conseils est en train de devenir une norme, mais c'est une vraie question.

Vous répondez vous-même avec l'exemple de l'université de Paris qui a fait de ce contournement une norme. Elle pratique ainsi. Mais devons-nous accepter cette nouvelle norme ? Notre position est de dire que non. Comme il est précisé dans le communiqué, il y a eu des précédents. Nous citons l'exemple du projet Pulse.

M. GILBERT – Il y en a eu un autre l'an dernier, Critics. C'était un projet avec la Région. Il restait une semaine de délai. Nous n'avons pas pu consulter la CR en amont. Nous avons prévenu la CR que nous les consulterions a posteriori. Ils ont compris la situation, mais nous ne souhaitons pas cela.

M. PELLET – Je le comprends bien. Notre communiqué est un signal d'alarme. C'est un ensemble de questions qui sont de vraies questions. Je voulais quand même préciser une chose : vous avez dit que le communiqué regrettait que l'on ne parle pas davantage de politique. Il ne faut pas qu'il y ait d'ambiguïté sur l'expression. Le communiqué ne formule pas les choses ainsi. Ce qui est dit, c'est qu'il faudrait une réflexion préalable en conseil sur la politique de l'établissement en matière de réponse aux appels à projets. Nous demandons donc une réflexion prospective et transparente pour éviter que la question des appels à projets, à force d'être traitée dans l'urgence, se règle uniquement sur le mode des premiers servis. C'est la question.

Vous l'avez reconnu, nous savons que chaque appel à projets et chaque financement s'accompagne d'un financement sur ressources propres par l'établissement. Nous avons bien compris que pour 5 millions de dotation, il y aura 7 millions d'euros à financer en ressources propres. Et même si on prévoit 5 millions d'amortissements,

cela se traduira tout de même par deux millions d'euros pris sur le budget de l'université, ce n'est quand même pas rien.

Tout cela mis bout à bout, il y a un moment où le budget de l'UPEC ne pourra plus fournir. Il y a une question politique qui se pose. Est-ce que nous nous laissons guider par la réponse au coup par coup ? Dans ce cas, cela profitera aux premiers servis. Au bout d'un moment, quand l'UPEC aura atteint sa limite budgétaire, que ferons-nous ? Nous dirons que c'est terminé, nous fermerons les portes... Notre appel à une réflexion politique et prospective implique que l'université affiche quelles seront ses priorités pour les prochains appels à projets. Sinon, ce sont toujours les mêmes qui seront servis les premiers.

Pour l'instant, c'est la question qui est posée et je sais bien qu'elle fâche, mais je suis bien obligé de la dire à voix haute : pour l'instant, Médecine est sans cesse le premier servi. Je le dis.

M. LE PRÉSIDENT – On sait bien M. PELLET que vous êtes un grand chercheur... Pour quelqu'un qui est un grand chercheur comme vous, je suis très déçu. Je trouve cela déplorable.

M. PELLET – C'est une attaque personnelle.

M. LE PRÉSIDENT – Non, c'est une attaque globale. Je pense que vous ne connaissez pas la recherche. Vous ne faites pas de recherche. Vous ne connaissez pas l'ensemble des difficultés de réponse à ces appels d'offres aujourd'hui. Je parle au nom de l'université. Il y a ici un élément déplorable pour l'extérieur. Nous voulons aujourd'hui peser dans un paysage universitaire extrêmement compliqué, dans lequel il n'y a pas de premier servi. Je rappelle que tout le monde pouvait répondre à cet appel d'offres. Je rappelle que des plateformes ont été demandées dans le cadre du plan de relance. Ces plateformes n'ont pas de modèle économique aujourd'hui. Nous nous félicitons aujourd'hui de plateformes comme Critics. Je remercie ici le doyen d'avoir porté cette

plateforme. Il y a des plateformes en chimie qui sont des plateformes lourdes sur lesquelles nous avons besoin d'équipement. Ces plateformes nécessiteront aujourd'hui une approche de modèle économique. Il y a d'autres plateformes, comme celle du LISA. Je souhaite fortement qu'il y ait aussi des plateformes en SHS, en particulier sur les données.

Sur les plans et les orientations politiques, j'entends bien qu'il faut aujourd'hui se poser la question de monter en charge sur les anticipations de ce qu'est la politique de recherche plus globale de l'université et sur la priorité mise sur les appels d'offres. Je le dis de manière très forte. Je refuse le ciblage d'une composante. Effectivement, si nous souhaitons décourager, passer par les organismes et évincer les H2020 et les ensembles de projets qui ne passent pas aujourd'hui par l'université, je pense que nous nous tirons une balle dans le pied. Je n'ai pas de leçons à recevoir de quelqu'un qui ne connaît pas ce monde. J'entends parfaitement cela M. PELLET, mais je conteste totalement.

M. PELLET – S'il faut être médecin pour débattre en conseil d'administration de la politique d'établissement, alors il faut effectivement l'annoncer.

M. LE PRÉSIDENT – Je ne parle pas de médecins. Je parle de chimie. Je parle d'environnement. Je parle d'une plateforme du bâtiment autour du LEESU. Je parle de plateforme de génétique. Je parle de l'ensemble et d'une cohérence globale sur un projet politique dans lequel nous avons beaucoup de données, comme dans la Maison des Sciences de l'Homme. Je me bats ici avec la mairie pour obtenir des locaux, et nous les obtiendrons. C'est un dossier très SHS.

Je rappelle qu'il y a eu deux EUR portés par LLSH. Je les félicite. La première porte sur la francophonie et pas la médecine. Concernant votre ciblage médecine, je pense que vous devriez consulter un psy pour voir s'il n'y a pas quelque chose qui se passe. En tout cas, il n'y a pas de ciblage médecine. Nous avons soutenu l'EUR portée par Patrick

SAVIDAN. Nous la soutenons de nouveau, à travers GPS3. C'est un projet politique autour de l'école politique et de SHS.

Je trouve que c'est une polémique et qu'il est malhonnête d'informer les administrateurs et une communauté pour les prendre pour des imbéciles. Je pèse mes mots. Nous parlons du contournement de Conseil et ce n'est pas le cas. Il n'y a pas de contournement de Conseil. Les appels d'offres ANR feront l'objet d'une contractualisation. M. GILBERT s'est engagé, ils repasseront dans les Conseils, parce que tout l'ensemble du dossier remonte au mois d'avril. Nous demandons alors à une DRV épuisée et qui n'a pas aujourd'hui les compétences en modèle économique de travailler sur des modèles économiques complexes. Je pense que c'est une discussion qu'il faudra avoir collectivement avec les personnes qui connaissent les modèles économiques. Il y aura sans doute ici des personnes autour des approches de gestion et d'économie. Je pense qu'il y a ici besoin de nous recentrer sur ces éléments. De même qu'il faudra avoir une réflexion globale sur les modèles économiques des plateformes PRAMMICS peptidomiques, des plateformes chimie et des grandes plateformes, je crois que c'est une discussion à avoir.

Mais concernant le fait de cibler une composante alors que le CRRET fait partie de ce dossier, je pense que le doyen sera très intéressé de savoir que votre avis cible une composante. Je trouve que vos propos sont malhonnêtes par rapport à une communauté. C'est de la désinformation.

M. PELLET – D'accord. Je passe sur les attaques personnelles. Cela s'appelle des attaques ad hominem, voire des insultes. Je prends acte. Pour ma part, je n'ai jamais insulté personne. Je pose des questions. La fonction d'un Conseil d'administration, c'est effectivement de demander des éclaircissements là où il n'y en a pas. J'assume cette fonction en tant qu'administrateur. Nous avons parlé d'opacité parce que là où

il n'y a pas d'information et là où on ne sait pas ce qui se passe, même s'il y a des raisons, cela s'appelle de l'opacité.

Personne à part vous n'a insulté personne. J'aimerais aussi dire que le point à l'ordre du jour n'est pas le communiqué mais le projet EQUIPEX.

M. LE PRÉSIDENT – Je ne vous insulte pas, mais je vous dis simplement que j'aimerais aussi entendre les chercheurs dans cette assemblée. Ils peuvent aussi parler, et pas seulement vous.

M. PELLET – Je ne tiens pas à mobiliser la parole si d'autres veulent poser des questions, mais j'ai plein de questions sur ce projet. Le sujet n'est pas le communiqué, c'est le projet et la façon dont il a été monté et transmis, sans passage en CR et sans transmission des annexes financières à la VP CA, ce qui a entraîné la démission de Marie-Albane.

Vous pouvez dire que ce ne sont que des élucubrations et des mensonges de mon invention, mais je trouve cela un peu rapide comme explication.

M. BERNARDINO – Nous allons repartir sur un débat et sortir un peu de ce mode dans lequel nous sommes entrés. Cela me déplaît un peu. Nous allons donc proposer que d'autres puissent éventuellement poser des questions, même s'il y a des réactions. Je demanderais juste à ceux qui réagissent de ne pas surréagir s'il vous plaît, pour éviter de passer dans une surenchère.

M. WOLKENSTEIN – M. BERNARDINO, la composante a été ciblée, j'aimerais répondre. Je ne commenterai qu'une expression : « le premier servi ». C'est une méconnaissance complète de la mécanique des appels d'offres. Nous sommes majoritairement perdants. Vous vous souvenez de la sélectivité majeure. Nous nous battons aujourd'hui pour un EQUIPEX qui ne sera peut-être pas sélectionné.

Je laisse les administrateurs juger de la teneur du débat. Si dans une université, on ne peut pas répondre à un appel d'offres, il y aura un sujet. Ensuite, d'un point de vue politique, les stratégies se définissent. La réactivité se définit. C'est un objet de débat. Les choix budgétaires se définissent. L'expression du premier servi implique les choix budgétaires. Ce n'est pas une chose en l'air.

M. BERNARDINO – Je vais juste reprendre ma casquette que j'ai depuis peu de temps, mais nous allons essayer d'avancer. Je crois que les choix budgétaires impactent aussi des choix de composantes, qui portent souvent les laboratoires. C'est-à-dire qu'arrive un moment où on se doute bien que s'il y a des financements de l'EQUIPEX et que nous réclamons de l'argent que nous n'avons pas au VPCA, il faudra bien que quelqu'un le paye. Il faut aussi faire attention à ne pas tout mélanger sur les choix budgétaires. Ils sont votés en budget initial. Ils sont ensuite votés en correctif sur les BR.

S'il y avait un déséquilibre sur le choix budgétaire et que vous découvriez qu'une dotation spéciale venait couvrir des choses qui n'avaient été couvertes, j'imagine que je serais le premier à monter au créneau sur ce point.

M. PELLET – Je dis juste que la question se posera dans quelque temps.

M. BERNARDINO – Mais la question se pose déjà, puisque j'ai répondu à un PIA que nous avons évoqué tout à l'heure. Nous avons le même souci. Contrairement à ce que les gens peuvent penser, la première chose que nous imaginons quand nous sommes dans un projet, c'est la construction du projet. Nous nous retrouvons bien évidemment dans la contrainte de devoir faire une annexe financière pour justifier l'équilibre budgétaire. C'est bien souvent malheureusement la dernière chose que nous faisons. Même si cela peut paraître surprenant, nous réfléchissons d'abord au contenu et à l'objectif, et ensuite à la fin nous arrivons à une annexe financière qu'il faut entrer dans des clous. Nous en arrivons souvent à construire des annexes

financières pour obtenir un affichage qui corresponde aux critères, pour essayer d'être sélectionné.

N'oublions pas non plus que l'objectif principal de ces appels d'offres, c'est quand même d'aller chercher du financement supplémentaire. Bien souvent, sur la part de l'université, nous mettons essentiellement de la valorisation que nous avons déjà. Concernant l'impact budgétaire, il faut voir si l'annexe a bien été construite et si les collègues sont raisonnables. Je pense qu'ils le sont parce que je n' imagine pas que quelqu'un aujourd'hui imagine qu'il puisse demander 400 000 euros par an à l'université, sinon, cela se saurait. Je pense que les organisations syndicales seraient les premières à demander où passent ces 400 000 euros que l'on cache tous les ans. Il faut donc faire attention à ne pas mélanger les choses. Il s'agit d'un appel à projets et les appels vont se multiplier. Il est aussi fort probable que nous acceptons aussi, même si nous ne sommes pas tout à fait d'accord, que nous allons forcément perdre beaucoup plus d'appels d'offre que ce que nous allons en gagner. Mais il faut encourager les collègues à y répondre, parce que si nous ne répondons à aucun appel à projets, cela n'amènera pas non plus de fonds supplémentaires. Or, nous avons besoin de développer la recherche et la visibilité passe aussi par ces appels à projets sur lesquels nous sommes obligés d'aller pour l'affichage.

Il ne s'agit pas ici de remettre en cause le fait de répondre ou pas à des appels à projets, mais il faut un peu dépassionner le débat. Je trouve que plus nous aurons d'appels à projets et mieux ce sera. Cela voudra dire que les collègues sont dans une dynamique de développement de la recherche et je trouve que c'est plutôt quelque chose qu'il faut porter sur cette université.

Ensuite, sur les équilibres budgétaires, il y aura forcément des arbitrages à avoir, mais il me semble que nous voulons un affichage fort de soutien à la recherche. Nous avons à titre d'exemple tous les ans des appels à projets portant sur des équipements pour

la recherche. Nous pourrions très bien envisager qu'une partie de ces équipements recherche vienne en soutien de ces appels à projets qui ont été remportés, pour ne pas provoquer un impact supplémentaire sur l'université.

On peut toujours trouver des choix pour valider ou pas ce type de stratégie. Ce sera un choix du Conseil d'administration. Mais pouvons-nous dépassionner un peu le débat et considérer qu'il faut d'abord répondre à l'appel à projets ? Si nous devons entrer dans le dur, autant que nous le fassions une fois que nous avons le gain de l'appel à projets pour savoir si l'équilibre est fait. Il est rappelé que l'on nous demande bien souvent de faire des budgets qui sont de toute façon annuel. Le financeur qui nous donne l'argent supplémentaire demande des traces et des preuves de ce que nous avons mis en face.

M. PELLET – Je suis tout à fait favorable au fait de dépassionner le débat, mais je trouve inadmissible qu'à des questions légitimes d'un administrateur, des questions que se posent beaucoup de collègues, la présidence réponde par des insultes et des attaques personnelles.

M. LE PRÉSIDENT – Il n'y a pas eu d'insultes, M. PELLET. Vous l'entendez comme des insultes, mais il n'y en a pas eu.

M. PELLET – J'ai dû l'imaginer. Comme j' imagine les questions que je pose.

M. LE PRÉSIDENT – J'aimerais qu'il y ait d'autres interventions. M. LIGNEUL.

M. LIGNEUL – J'avais aussi demandé la parole, et vous avez été gentil de me donner un micro. Simplement je voudrais que l'on envisage les choses dans leur contexte. Le débat inscrit à l'ordre du jour porte sur l'information sur le projet EQUIPEX. Je voudrais remercier le Professeur GILBERT pour la présentation qu'il a faite et les efforts considérables que cela représente.

Ensuite, je voudrais vous donner un éclairage qui est issu d'une vieille expérience. Je commence à être un vieux monsieur dans cet établissement. L'histoire date de 1999. À l'époque, nous sommes avec Thibaut FLEURY en train de répondre à un appel d'offres du Conseil Économique et Social. Le délai est court et il faut déposer la soumission à l'appel d'offres dans le délai. Nous la faisons donc signer par le président de l'université et nous attendons trois heures et demie dans le hall, à quelques mètres devant son bureau. Au bout de trois heures et demie, alors que quelqu'un hurlait dans le couloir, la porte s'est ouverte.

On ne traite pas de la sorte quelqu'un qui est poursuivi en correctionnelle. Vous traitez des professeurs d'université comme des voyous. En hurlant, nous obtenons la signature. Je roule comme un fou jusqu'au CSE. Je mets ma voiture en crabe devant. Je passe devant le policier à l'entrée et je vais obtenir le tampon dans le délai. Nous n'avons pas obtenu cet appel d'offres. Ce n'est pas parce que nous n'étions pas dans le délai, mais parce que d'autres ont fait un appel d'offres scientifiquement meilleur que le nôtre. En tout cas, j'espère que c'est la raison. Ils n'étaient sans doute pas bien, moins bons, moins forts, moins motivés, mais nous ne l'avons pas eu.

Nous sommes 21 ans après. Pour ma part, c'est encore une frustration. Je vois M. le doyen opiner du chef, les gens qui répondent à des appels d'offres apprennent à vivre avec cette frustration constante. C'est ce qu'il faut commencer par comprendre. Très souvent, on a travaillé des mois et parfois des années pour pouvoir monter une réponse à un appel d'offres et puis on vous dit que non. Il y a un 0 en trop, il manque une page, ou vous avez cinq minutes de retard. Et ce n'est pas bon.

Il faut donc manier ces procédures et leur urgence en ayant ce contexte en tête. Ce n'est pas une question de personne. Je ne suis pas en train de dire qu'untel ou un autre est mieux ou moins bien qu'un autre. Je suis juste en train d'essayer de vous

expliquer quel est le contexte de ces réponses. Dans ces réponses, j'é mets mon appel à manifestation d'intérêt parce que soit nous sommes dans le délai, soit nous ne le sommes pas. Le Professeur GILBERT l'expliquait très bien tout à l'heure. Nous sommes bien obligés de donner une réponse. C'est une réponse qui va forcément engager. Elle va engager, parce que nous ne pourrons pas modifier la réponse initiale. Ensuite, nous serons donc obligés de faire avec.

J'entends la critique qui consiste à dire qu'il y a un choix stratégique qui est forcément mené au départ. C'est un choix politique, mais il n'est pas de même nature que l'engagement juridique. Le fond du débat est de savoir si nous considérons que nous donnons une sorte de blanc-seing à ceux qui vont répondre. Ce n'est pas un blanc-seing total. C'est un blanc-seing limité. Il exerce la liberté du chercheur. Faites une réponse. Et une fois que vous aurez fait cette réponse, faites-la du mieux possible, avec l'annexe financière qui correspond et qui rentre dans les clous. Vous avez raison. Donnons-nous donc un blanc-seing en disant tant pis ? Ensuite, soit nous aurons une solution qui sera tout ou rien, soit nous accepterons au Conseil d'administration de valider cet engagement qui sera ensuite l'engagement juridique de l'université. Nous n'aurons alors plus la possibilité de modifier les choses.

Ou alors, souhaitons-nous avoir une négociation et une réflexion préalable ? Il s'agit de se dire que nous avons les politiques de recherche, mais l'idée même de la politique de recherche est difficile à concilier avec la liberté du chercheur. Je crois qu'il y a un vrai débat de fond derrière cela. Si c'est ce que nous voulons faire, il est évident que nous n'avons pas les institutions qui nous permettent de le faire aujourd'hui. Mais si nous voulons un choix adapté et un peu stratégique en matière de politique de recherche, nous sommes obligés de mener ce travail *ex ante*. Communiqué ou pas, démission ou pas, je suis favorable au fait d'avoir ce vrai débat politique et démocratique. Je crois qu'il faut que nous l'ayons. Ce n'est un secret pour personne, il y a un projet de réforme de la loi sur la recherche. Il vise à ce qu'il y en

ait encore plus et à ce que ce soit le mode de financement normal. C'est complètement officiel. Nous serons donc obligés de nous poser cette question.

Je crois qu'il faut avoir une idée derrière cela. C'est une idée majeure. On ne forcera jamais un chercheur à signer une soumission pour un appel d'offres. Le jour où nous n'en aurons plus, parce qu'ils seront dégoûtés, parce qu'on ne leur aura pas suffisamment facilité les choses, nous n'aurons plus de budget.

Je crois que c'est ce qu'il faut avoir en tête. Le contexte est particulier. Je vous propose d'organiser un Conseil d'administration spécifique sous une forme ou sous une autre pour vraiment envisager ces questions en nous demandant comment concrètement nous allons pouvoir faire les choses. Quels choix stratégiques d'intervention des institutions ex ante ou ex post faisons-nous ? Avec quel type de mandat ? Comment faisons-nous pour communiquer ? Comment faisons-nous pour que la fonction du Conseil d'administration soit de soutenir les chercheurs et pas l'inverse ?

M. TEBOUL – Je voudrais tout d'abord dire un certain nombre de choses concernant les personnes qui ont été mises en cause ou qui se sentent mises en cause. Il est absolument évident que les auteurs du communiqué n'avaient pas pour objectif de mettre en cause des personnes. Je tiens à dire à ce sujet que je connais Simon GILBERT par la faculté de Droit. Il y est d'ailleurs parfaitement estimé. Il a aussi toute mon estime. Il faut aussi qu'il sache que sa politique qu'il mène dans le cadre de la recherche au sein de l'université est connue comme quelque chose qui compte et qui contribue même à valoriser la faculté de Droit.

Il ne faut donc pas que vous ayez le sentiment que nous vous avons mis en cause. Ce n'est pas du tout notre objectif. Au contraire, notre objectif est d'essayer d'aller dans le sens de ce qui peut être valorisé.

Si vous étiez en cause, je vous défendrais. Je tiens à le dire très directement. La deuxième chose, c'est qu'effectivement, même si une personne se sent en cause,

je tiens à dire que l'on ne peut que constater un lien de causalité entre ce qui s'est passé dans ce projet EQUIPEX et le départ du VPCA. Compte tenu de ce lien de causalité, nous sommes en droit de nous interroger sur les façons dont le VPCA a appréhendé les choses. Il l'a interprété comme étant une forme de spoliation ou plus exactement comme le fait que nous ne faisons pas appel aux Conseils d'administration, alors que précisément il aurait dû être sollicité.

Effectivement, nous les syndicats, nous avons constaté sur ce point seulement qu'il y a eu une forme de contournement du Conseil d'administration, c'est-à-dire de l'instance qui peut démocratiquement s'exprimer au sein de l'université. Cela ne remet pas en cause ce que nous pensons de la politique qui est menée au sein de l'établissement. À ce titre, nous avons réagi en disant que nous n'étions pas d'accord face à ce que nous pouvons considérer comme une forme de déficit démocratique, dans le cas particulier.

Cela s'arrête ici, et je crois qu'il n'y a pas lieu de donner une extension trop importante à toutes ces questions. Nous avons réagi parce que nous ne voulons pas que des situations de ce type se répètent. Nous ne souhaitons pas que l'instance qui s'exprime démocratiquement dans le cadre de l'université puisse être privée de ses prérogatives.

Il y a maintenant un autre point. C'est la question posée par les composantes. Est-ce que certaines composantes sont privilégiées ? Est-ce que la composante santé serait privilégiée par rapport aux autres ? Sur ce point, je crois qu'il serait d'abord intéressant de faire une analyse composante par composante pour voir celle des composantes qui bénéficie le plus et celle qui bénéficie le moins. Si nous avons une analyse de ce type portée à la connaissance de tous les membres du Conseil d'administration, cela nous permettrait peut-être de savoir quelle composante pourrait bénéficier d'un peu plus, sur un certain nombre de points.

Au-delà de cela, je voudrais ajouter un deuxième point. Nous sommes ici en présence d'un projet tout à fait exceptionnel. Pourquoi ? Nous avons la participation de personnes particulièrement chevronnées dans le domaine de la recherche, notamment un prix Nobel, le docteur BLACKBURN. Dans un cas comme celui-ci, en ce qui me concerne, je ne vois pas d'inconvénients à ce que nous privilégions une composante. Pourquoi ? Dans un cas comme celui-là, on privilégie en réalité l'image de l'université. L'image de l'université doit aller avant l'image de chaque composante. C'est pourquoi, je ne vois pas d'inconvénients à ce que nous puissions, dans un tel cas, donner beaucoup à une composante Santé, même si nous faisons par ailleurs l'effort de savoir comment les choses se répartissent pour permettre aux autres composantes de bénéficier de ce qu'elles peuvent légitimement demander.

Je précise ces éléments, et tout ceci est évidemment en débat.

M. ZIDI – Je voulais juste intervenir pour dire de dépassionner le débat. Il rallume des choses en arrière-fond. La proposition de notre collègue M. LIGNEUL d'avoir un débat politique au sein du CA, même stratégique autour de ces sujets est une bonne proposition. Je pense que nous pouvons l'acter indépendamment des sujets particuliers.

Par contre, il y a une chose qui pose problème depuis le début au niveau de votre discussion, parce que tout a été mêlé. Il y a le projet EQUIPEX. Il y a ce communiqué intersyndical. Il y a la démission de l'ancienne VPCA, avec de l'écrit. Je suis désolé, mais il y a quand même eu un écrit. Ce n'est pas ce que nous avons voulu dire, mais nous sommes quand même ici sur du factuel. Je rejoins ce qui a été dit par certains. Je considère qu'il y a eu une attaque, certes peut-être en arrière-fond, vis-à-vis de la vice-présidence recherche. Je suis désolé. Nous pouvons reprendre les termes.

Pour ceux qui connaissent bien l'université, il y a eu la notion de contournement. Ce mot a été employé à l'instant. Je suis désolé, mais depuis le début de cette mandature, vous ne pouvez pas dire que les instances ont été contournées. Les mots ont été mis sur le tapis. Il est normal que nous y répondions. Comme l'a expliqué M. GILBERT, la procédure d'appel à projets concernant l'EQUIPEX, ce calendrier restreint et contraint nous a été imposé. Que fallait-il faire in fine ? Je veux bien que nous allions sur ce terrain. Il ne fallait pas déposer le projet ? C'est la réponse ? In fine, et cela a été clairement dit, le dossier a été déposé. Cela reviendra de toute façon au niveau des instances. Au travers de ces allers-retours que nous aurons avec l'ANR, si les instances décident de retirer le projet, nous le ferons. Mais ici, il ne s'agissait pas de déposer un projet d'engagement au niveau de l'université. Il n'y a pas d'engagement au niveau de l'université. Comme vous le savez, il s'agit simplement du fait que ce projet scientifique tire l'université vers le haut au niveau de ses équipements. Je pense que nous souhaitons tous que l'université soit tirée vers le haut.

Ensuite, il y aura des négociations. Nous serons amenés à affiner les choses. Pour moi, les explications ont été relativement claires dans ce processus. Nous aurions évidemment souhaité que les choses aillent autrement, avec un circuit un peu plus traditionnel. Mais encore une fois, il y a des contraintes du point de vue du calendrier. Même si nous en sortons actuellement, nous sommes dans une période qui a été relativement compliquée. C'est ce qui a été expliqué. Il y a quand même des circonstances particulières qui nous amènent à avoir déposé ce dossier dans l'urgence, mais il y a de toute façon eu un engagement de l'équipe pour que cela revienne au niveau des Conseils. Il y aura des discussions. Il y en a eu une la dernière fois au niveau de la SER. Ce projet a été présenté. Il n'y a eu aucun problème sur la partie scientifique. Quelques éléments budgétaires ont même été abordés. Je trouve que nous sommes ici dans une discussion assez démesurée selon mon point de vue

par rapport à ce qui va suivre. Cela reviendra au niveau de toutes les instances, pas seulement du Conseil d'administration de l'université. Je rappelle que la loi prévoit un équilibre avec un autre Conseil que vous connaissez. De toute façon, c'est prévu. Cette discussion que nous appelons démocratique avec les élus et la communauté dans son ensemble aura lieu, pour que les choses se fassent dans la transparence la plus totale. Il n'y a pas de sujet sur ce point.

Je voulais simplement terminer mon intervention. Puisque nous avons parlé de mots-clés, le mot « santé » a été mis en avant. Jusqu'à preuve du contraire, le président a parlé des EUR. Cela concerne quand même la partie SHS. Il y a le pôle pilote de formation qui a été présenté dans les instances. Nous ne pouvons pas considérer que les projets soutenus au niveau de l'université sont simplement des projets santé. Nous n'allons pas entrer dans le détail. Je termine simplement sur la problématique campus spatial. Nous pouvons en rajouter. J'ai bien compris que nous faisons une fixation sur la problématique santé, mais ce n'est factuellement pas le cas. Nous pouvons entrer dans le détail des plateformes liées à la recherche dans le domaine de la biologie et de la santé.

Pour ceux qui n'ont pas l'habitude, je peux le comprendre quand nous voyons des sommes de ce type. Cela peut paraître démesuré. Mais non. La réalité est là. Je fais aussi référence au communiqué. Tout cela pour dire simplement que nous sommes vraiment dans une démarche de transparence. Il y a ici eu une rapidité au niveau du dépôt du dossier. Je conviens qu'il ne faut pas nécessairement suivre cette voie à l'avenir, mais il y a cette contrainte qui nous est malheureusement imposée.

M. BERNARDINO – Nous reviendrons là-dessus. Je veux bien que nous parlions de privilégier une composante. Cela aurait été le cas s'il y avait eu plusieurs projets et que nous avions écarté d'autres projets pour privilégier celui-là. Nous ne sommes pas dans ce type de débats.

M. WOLKENSTEIN – Je tiens à répondre sur la terminologie qui revient de manière récurrente avec le terme « privilège ». Privilégier une composante, ce n'est pas l'autoriser à déposer une réponse à un appel d'offres.

M. BERNARDINO – Il faut encourager les autres à le faire. Je serais ravi le jour où nous aurons 10 projets EQUIPEX et que nous devrons trancher pour savoir lesquels nous privilégions.

M. WOLKENSTEIN – Franchement, le jour où vous aurez répondu à un appel d'offres en appliquant des heures de travail dans un contexte très désagréable pour tout le monde, je ne trouve pas cela très sérieux.

M. BERNARDINO – Nous allons laisser la parole à ceux qui l'ont demandé et qui l'attendent depuis un bon moment. M. LOWENSTEIN, M. THAUVRON et M. VALLÉE.

M. LOWENSTEIN – J'aimerais faire une intervention où je vais citer de nombreuses évidences. Je voulais donner mon point de vue en tant qu'administrateur de l'UPEC, dans ce monde de l'enseignement supérieur, et en tant qu'étudiant en biologie qui baigne de plus en plus dans le milieu de la recherche.

Vous avez dit qu'il y avait une priorité médecine. Il faut être factuel. L'UPEC a des forces dans ce domaine. Il y a d'excellentes équipes de recherche qui soulèvent des fonds considérables pour pouvoir effectuer leurs recherches. Même ces équipes qui sont les meilleures de notre pôle et qui sont très reconnues internationalement puisqu'elles peuvent faire venir des prix Nobel ne peuvent pas se doter de ce genre d'appareils. Je peux vous le dire de par mon expérience personnelle, pour avoir travaillé dans une de ces équipes. Elles sont obligées d'aller dans les plateformes d'autres universités, par exemple quand il s'agit d'ingénieurs spécialistes d'imagerie. Donc aujourd'hui, pour exister face à des regroupements de grandes universités comme l'université de Paris qui vient de faire fusionner Diderot et Descartes, nous ne pouvons pas exister si nous n'avons pas cela. Une fois que nous l'avons, si jamais

nous obtenons ce projet, nous allons pouvoir faire une recherche de meilleure qualité et attirer d'autres personnes. C'est ce que disait M. TEBOUL : en termes d'image pour l'UPEC, en termes de rayonnement de l'UPEC, en termes d'attractivité de l'UPEC, nous y gagnons tous.

Au-delà du fait de permettre à nos chercheurs de faire une recherche de grande qualité, au-delà de permettre à nos étudiants de faire des stages dans de meilleures conditions, nous aurons tout cela. Ce ruissellement retombe ensuite sur tout le monde. Si cela devient un problème pour donner stratégiquement encore plus de force à des éléments d'attractivité de l'UPEC qui feront au final rayonner l'université, je ne vois pas comment cela pourrait ne pas retomber sur tout le monde in fine. Si c'est un problème, je vous avoue que je ne comprends pas.

M. THAUVRON – J'ai une question sur le projet. Je ne connais rien à la sénescence, même si je sens qu'elle me concerne de plus en plus, mais comme je suis en finances, j'ai une question sur le document financier qui fait une page.

J'ai eu beaucoup de mal à le comprendre, parce qu'il y a beaucoup de tableaux, mais ils ne se recoupent pas les uns avec les autres. Cela m'interroge quand même. On parle d'un apport de l'UPEC de 7 millions d'euros. Sur ces 7 millions, quelle est la part concernant la valorisation de personnel, qui ne coûte donc rien in fine, quelle est la part qui représente soit de l'investissement soit du financement ?

M. GILBERT – La part qui concerne les personnels statutaires, pour lesquels il n'y a pas de dépense nouvelle qui n'existe pas déjà, c'est-à-dire qui concerne les personnels déjà financés par la masse salariale de l'établissement, s'élève à 1 952 000 euros. La part qui concerne les personnels contractuels à partir de la quatrième année, c'est-à-dire à partir du moment où l'ANR cesse de financer des RH, ce qu'ils font au début, s'élève à 1 020 000 euros. Les dépenses d'équipement à la charge de l'établissement et qui sont nouvelles par rapport au coût d'environnement

déjà existant représentent 478 450 euros. Les nouveaux frais de maintenance par rapport à ce qui est déjà existant s'élèvent à 769 980 euros. Cela fait un total de 2 448 000 euros sur huit ans, c'est-à-dire 281 000 euros par an.

Ils sont financés si le chiffre d'affaires est de 447 000 euros par an. Cela veut dire que si nous n'avons pas 447 000 euros par an, nous sommes en déficit. Si nous les avons, nous sommes à l'équilibre. Si nous avons plus de 447 000 euros par an, cela veut dire que nous faisons du bénéfice ou alors que nous pouvons réaliser des provisions pour renouveler les équipements. Si nous sommes à 928 000 euros par an, cela veut dire que nous faisons du bénéfice et nous pouvons réaliser des provisions pour renouveler les équipements.

Dans l'hypothèse où nous aurions moins de 447 000 euros par an, cela veut dire que nous réduisons la voilure et les coûts RH non permanents. Cela représente 200 000 euros par an. Ou alors, nous trouvons une autre source de financement.

M. THAUVRON – Merci pour cette information. Le chiffre d'affaires pour l'UPEC tel qu'il est indiqué dans le tableau, c'est bien de la mise à disposition de la plateforme.

M. GILBERT – C'est cela. J'apporterais peut-être une précision très courte. Soit c'est à des académiques, soit c'est à des industriels. Si c'est académique, nous pouvons utiliser des projets dans lesquels nous sommes déjà coordinateurs, partenaires ou tiers pour faire financer par ces projets des utilisations de la plateforme.

Prenons un exemple. Nous sommes dans un H2020. Nous lui demandons du budget. Si nous avons cette plateforme, nous faisons payer avec l'argent du H2020 les prestations plateforme. Cela veut dire que nous avons réussi à nous autofinancer grâce à divers appels à projets pour lesquels nous sommes coordonnateurs.

Ensuite, il y a une dimension d'incertitude, puisqu'il va falloir travailler avec des porteurs d'affaires et aller voir les industriels. De cette efficacité va aussi dépendre le nombre potentiel de clients. Nous ne pouvons pas prévoir l'avenir ici.

M. VALLÉE – Je voulais faire une petite intervention. Nous n'allons pas revenir sur le fait que l'UPEC dépose des projets. S'il y a des scientifiques de renom à l'UPEC, il est normal de les soutenir. J'ai juste envie de préciser. Comme vous l'avez expliqué M. le président, l'appel à projets a été publié dès janvier. Je pense que vous vous êtes privé d'une petite information, d'un petit courriel aux administrateurs en disant que vous souhaitiez que l'UPEC réponde à cet EQUIPEX. Vous auriez pu dire que l'on reviendra vers nous au moment utile ou pas, que l'on déposera un dossier et que l'on reviendra vers vous dans les Conseils. Je pense que cela aurait permis de déminer le débat.

Marie-Albane DE SUREMAIN n'aurait pas démissionné et il y aurait peut-être eu un échange.

M. LE PRÉSIDENT – Marie-Albane DE SUREMAIN n'est pas là. Elle ne peut donc pas s'exprimer sur les motifs complets de sa démission. Le projet lui-même a largement été cité dans le cadre du contrat de site. A priori, nous ne savions même pas si nous allions déposer ce projet. Nous avons parlé un certain nombre de fois du projet e-city sur lequel nous avons déposé un projet SESAM et SHS. Nous avons déposé un projet Trophée francilien. Nous avons déposé un projet EQUIPEX qui fait partie de cet ensemble qui permet d'avoir des plateformes. De même qu'il faudra une plateforme SHS sur l'ensemble des données.

Nous ne savions même pas si nous étions capables de déposer ce dossier. Comment voulez-vous que nous puissions vous informer des choses ? M. GILBERT l'a pourtant fait en projet d'établissement. Je le signale aussi. L'ensemble de la politique recherche a été présenté par retour de la DGRI par Simon GILBERT. Je pense donc qu'il se sent particulièrement interpellé par mon propos. Sur ce projet, nous ne savions même pas si nous allions y aller. Accessoirement, la période Covid n'a pas été très simple, y compris pour ceux qui travaillaient à l'hôpital, et ceux qui ont été malades. Il faut

aussi voir que les différents courriels remontent à la DRV l'interpellation sur le modèle économique sur très longtemps.

Pour l'élément qui vient, je pourrais passer la parole à Christophe BASQUIN qui est aussi informé du projet. Nous ne sommes pas aujourd'hui en capacité d'être suffisamment armés pour répondre à des appels d'offres, non pas parce que nous n'avons pas été très bons en termes de service. C'est toujours très difficile. Cela signifie qu'un retour d'expérience est nécessaire. Je souscris totalement à ce que dit Nicolas. Il faut monter en charge plusieurs éléments. Je pense à des éléments autour de la DRV qui a besoin d'être plus armée et accompagnée sur un certain nombre d'éléments pour pouvoir aller vers les équipes de recherche, en prématuration de projet. Cela a d'ailleurs été expliqué lors du projet d'établissement par Simon GILBERT.

Il faut aussi que nous soyons plus armés sur l'approche stratégique pour les personnels dans les unités de recherche, je maintiens que c'est pour moi une priorité absolue. Je dirais que la formation va globalement bien. Nous pouvons discuter, mais il faut monter en puissance en recherche. Les équipes attendent que nous leur simplifions la vie au quotidien. Elles attendent que nous les accompagnions en amont. Elles attendent ensuite que nous leur donnions du temps pour préparer les projets. Nous pouvons toujours citer le fait que nous allons déposer les projets. Le projet d'hybridation tombe le 29. Le projet EQUIPEX tombe en janvier. Nous prenons la décision fin février. Il y a un collectif d'équipe. Marie-Albane présente à toutes les réunions suivantes le fait de déposer ce projet. Je propose de passer la parole à deux personnes qui ont travaillé sur ce sujet, Christophe et Vincent qui connaît bien les dépôts de ce type de projets.

M. LIGNEUL (à confirmer) – En tant qu'administrateurs, nous votons le budget, nous avons donc le droit de regarder les chiffres. J'avais une inquiétude sur

l'amortissement, mais le courriel de l'agent comptable, que vous appelez la note, semblait expliquer que nous n'avions pas cette problématique de l'amortissement. M. GILBERT a répondu. Vous tablez sur des ressources de 756 000 euros pour équilibrer les comptes. M. GILBERT, vous avez aussi répondu que ce serait recalé. Par contre, si le projet est retenu, nous pourrions nous en féliciter, mais si nous n'avons ensuite pas les reins assez solides pour être financés et que le CA vote contre en conscience, nous aurons mobilisé beaucoup d'énergie.

M. LE PRÉSIDENT – Vous savez que la dominante de l'EQUIPEX est informatique. Le deuxième élément, si vous regardez la petite note, est que 40 millions d'euros ont été mobilisés sur les appels d'offres. Cette somme n'est pas passée par l'UPEC. Nous avons deux H2020 portés par l'IMRB. Nous avons aujourd'hui un vrai problème de positionnement. L'EQUIPEX pouvait parfaitement être porté par l'Inserm. Si l'EQUIPEX ramène de l'argent, au-delà du fait que c'est l'université qui porte, ce sont des moyens supplémentaires. 40 millions d'euros simplement sur des appels d'offres qui peuvent ensuite mobiliser sur ces genres de plateformes. Je pense qu'il y a ici un élément qu'il faut entendre.

Maintenant, j'entends que nous devons prendre un positionnement d'un CA sur ce genre de proposition de stratégie et de budget que nous investissons dans cette stratégie pour accompagner les équipes de recherche. Je pense que c'est fondamental. Je pense que nous pouvons ici avoir une position.

M. VALLÉE – La proposition de M. LIGNEUL est très intéressante. Il faudrait que nous puissions en discuter. Je voulais aussi préciser que le fait de comparer les composantes, notamment avec des enveloppes d'équipement, n'avait pas vraiment de sens pour moi. Les équipements des composantes SHS n'ont rien à voir, mais il ne faut pas ignorer où nous en sommes. Il faut que je fasse attention, mais il y a des

équipements qui coûtent plus cher et qu'il faut soutenir, mais ce n'est pas forcément au détriment des autres. Il faut voir la globalité des projets.

M. LE PRÉSIDENT – Nous sommes bien d'accord.

M. VALLÉE – Il s'agit plutôt de savoir comment cela a été amené. Le sujet scientifique ne présentait même pas de débats. Il s'agit simplement de prévenir les acteurs. Il y aura un engagement de l'UPEC à avoir prochainement, parce que nous avons déposé un important projet. Si nous l'obtenons, ce sera une vitrine pour l'UPEC. Tant mieux, mais je pense que vous auriez dû donner davantage d'informations.

M. LE PRÉSIDENT – Cela relève de la CR.

M. BERNARDINO – Il faut faire attention aussi ne pas mettre la pression sur les collègues qui réfléchissent au fait de répondre à un appel d'offres, en leur disant que cela a été présenté en CR et qu'il faut obligatoirement le déposer. Je ne voudrais pas non plus que nous allions dans cette dérive.

Je suis d'accord sur le fait que cela peut poser des problèmes de process, mais je rappelle qu'il est quand même plutôt positif que nous répondions à des appels d'offres. Je pense qu'il faut plutôt être dans un mode d'encouragement aux enseignants-chercheurs qui souhaite répondre. L'université soutient les réponses, et je pense qu'il est important qu'ils répondent avec l'étiquette UPEC.

Mme FAURE – Nous avons signé le communiqué, mais nous avons toujours eu une position récurrente au niveau du SGEN-CFDT pour considérer que le financement de l'université devait se faire par des moyens récurrents et pas des appels d'offres. Nous pouvons aussi avoir des positions de principe, parce que nous nous battons aussi nationalement sur ces positions.

Par ailleurs, il se pose beaucoup de questions sur les appels d'offres. Il y a la coordination des appels d'offres, la professionnalisation des équipes, et pas

seulement des enseignants. Je pense aux équipes des DSF, les personnels, les collègues qui au plus près d'un Secrétariat vont répondre avec des organisations. Cela fait plusieurs années que nous avons souhaité qu'il y ait ces aspects dans le plan de formation des personnels. Cela concerne aussi tout le circuit administratif. Ce sont aussi des éléments importants.

Par ailleurs, une fois que nous avons les appels d'offres, il y a les marchés. Il y a le problème des marchés. Aujourd'hui, les cellules des marchés sont en souffrance à l'université. Nous avons encore deux personnes en moins à la rentrée à la cellule des marchés puisqu'une personne part à la retraite et une autre personne est partie en mutation. Je pense qu'il y a aussi du mouvement des personnels à la DRV. On ne peut pas répondre correctement et mettre en œuvre les appels d'offres. Vous savez qu'il y a eu un rapport de la Cour des comptes sur les appels d'offres qui n'aboutissent pas, pour lesquels l'argent est rendu parce que les répondants ne sont pas en mesure de mettre en œuvre les réponses aux appels d'offres. On a quand même une responsabilité.

Il faut donc aussi se poser la question pour savoir si les équipes sont aujourd'hui formées et en état d'avoir sans arrêt la tâche de répondre aux appels d'offres, mais aussi les mettre en œuvre. Je crois qu'il faut aussi se poser ces questions. C'est aussi notre responsabilité parce que cela retombe sur les collègues. Nous avons aussi vu que parmi les départs des collègues BIATSS, ce sujet revient souvent. Je parle des difficultés qu'ils ont à mettre en œuvre des projets, parce qu'ils ne sont pas formés. Ils viennent en dernière roue du processus. S'il y a un débat aujourd'hui et une organisation qui permette de répondre correctement aux appels d'offres, je pense que tout le monde ira.

Je crois que les collègues enseignants ont aussi dit cela dans le débat de la loi recherche. Cet élément était aussi sorti. Il y a trop d'appels d'offres. On ne fait plus

notre métier. On passe du temps à réaliser des missions administratives pour lesquelles nous ne sommes pas formés et que nous ne savons pas faire. Certaines grandes universités peuvent mieux répondre parce qu'elles ont davantage de masse salariale pour s'organiser. Je prends l'exemple de l'université de Paris ou Saclay. Il y a ici des professionnels qui font cela au quotidien et qui sont organisés.

En tant que BIATSS, je dis aussi que lorsque nous lançons un appel d'offres, il faut savoir si les circuits administratifs vont pouvoir suivre ou pas. Avons-nous un état, surtout si ce sont des appels d'offres sur 10 ans ?

M. GILBERT – L'alerte est très pertinente. C'est une réflexion que nous avons. La DRV est en train d'augmenter ses effectifs. Ils se renforcent en compétences. Ce n'est pas terminé, mais la pression est considérable. En effet, c'est dur pour les agents. C'est aussi pour cela que nous ferons des propositions en septembre pour renforcer notamment ce service.

Ensuite, pour nous la LPPR n'est pas une bonne nouvelle. C'est évident. Il y a certes davantage d'argent pour la recherche. C'est bien, mais la question est de savoir comment cet argent est ventilé. Par rapport à la taille de notre université, nous ne sommes pas du tout dans la catégorie de ceux qui sont les plus avantagés. Nous sommes soit les plus petits parmi les grands, soit les plus grands parmi les moyens. Nous ne sommes donc pas dans une catégorie simple.

Nous ne sommes pas dans un IDEX ou dans un e-site. Il est compliqué d'avoir des financements importants. Nous voyons que nos partenaires qui sont deux fois plus petits reçoivent 12 millions d'euros en une semaine. Je me félicite pour eux, mais c'est très difficile pour nous d'avoir autant de ressources. Ce qui se profile va évidemment poser des questions par rapport aux modalités de candidature, et aussi par rapport à l'organisation et aux modalités du travail, par rapport à l'exercice de nos missions. Nous recevons le message, mais si nous ne candidatons pas, nous allons disparaître.

La question est de savoir comment concevoir une combinaison qui nous permette de nous développer avec le moins de souffrances possible. Ce n'est pas un sujet simple. Je voudrais peut-être dire un mot sur la démission de Marie-Albane. Je n'ai pas imaginé une seconde qu'elle allait démissionner. Je savais bien que ce document était présenté sans que nous n'ayons d'arbitrage d'équipe, mais je n'ai jamais imaginé qu'elle démissionne. Marie-Albane s'investissait considérablement dans l'équipe. Elle avait un apport majeur à la vie de l'équipe. Nous avons été stupéfaits de sa démission. Elle a des raisons et je les respecte. Mais si nous faisons le bilan de cette démission, le grand perdant, c'est l'UPEC. On perd une partie de la confiance que nous avons tissée avec les partenaires.

Nous avons une forme d'instabilité qui est un point d'interrogation pour nos partenaires. Quand vous voulez porter les projets en tant que VPCR, vous allez voir les autres institutions. Quand ils voient que vous venez de perdre votre VPCA et que cela devient un vrai sujet, ils s'interrogent. N'est-ce pas le retour de l'instabilité politique à l'UPEC ? Avons-nous envie de développer des projets avec cette université ? Où va l'UPEC ? Je dois vous avouer mon inquiétude. Au-delà de la séparation de l'équipe et de Marie-Albane qui peut nous rendre tristes, même si nous sommes très heureux qu'Amilcar nous rejoigne, il y a la question de la confiance avec les partenaires. Je pense que nous sommes ici descendus d'une marche sur l'escalier et que remonter à la marche supérieure va nous prendre du temps. J'ai une petite inquiétude à ce sujet. Pour moi, l'UPEC n'a pas gagné dans cette démission.

M. PELLET – Je voudrais dire une chose pour éviter à nouveau que pendant une demi-heure on me réponde sur ce que je n'ai pas dit. Pendant une demi-heure, les intervenants ont défendu le principe des appels à projets et ont défendu les collègues et leurs difficultés à déposer des appels à projets. Mais personne n'a mis en cause les collègues qui déposent des appels à projets. En effet, comme l'a dit Joëlle

FAURE, la question des financements pérennes se pose, mais la question n'est même pas là.

J'ai envie de dire que si la proposition de Nicolas LIGNEUL est retenue, c'est très bien, car ce n'est au fond rien d'autre que ce que demandait le communiqué, à savoir de consacrer un CA pour définir les priorités en matière d'appels à projets.

Nous pouvons joindre à cela la demande de Gérard TEBOUL de disposer des documents indiquant quels sont les appels à projets qui ont été financés, et préparer cela avec des perspectives budgétaires sur les projets en cours et le coût qu'ils représenteront pour l'université. La question que j'ai essayé de poser au début et à laquelle on n'a pas répondu en répondant à autre chose, c'est la question du temps. Nous déposons des appels à projets. Pour chaque projet doté, il y aura de fait un investissement en ressources propres et donc en partie avec le budget de l'université. Au bout d'un moment, cela se cumule. S'il n'y a pas eu préalablement de réflexion collective sur les priorités et la répartition de cette part de budget qui sera apportée par l'UPEC, au bout d'un certain temps la porte sera fermée. De fait, même si l'expression a fortement déplu, les premiers auront été servis. C'était tout ce que je voulais dire.

Si le résultat est d'obtenir un CA pendant lequel nous définirons ensemble les priorités en tenant compte de tous les laboratoires dans lesquels il y a des projets très intéressants, et en anticipant pour éviter d'être piégés dans le tempo de l'appel à projets, nous aurons gagné. Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Pierre sur le tempo imposé aux porteurs de projets. J'aurai ensuite seulement deux questions sur le projet.

M. BERNARDINO – Seriez-vous d'accord pour que nous en parlions dans un premier temps plutôt en CR ?

M. GILBERT – En fait, le CA est concerné par la capacité de l'établissement à financer la recherche. Ensuite, la politique de recherche concerne la CR.

M. PELLET – D'accord, et justement sur ce point, M. DUBOIS-RANDÉ dit que Mme DE SUREMAIN n'est pas là. Il n'est donc pas question de discuter de ses motivations. Je tiens juste à dire une chose. M. GILBERT, quand vous disiez que les membres de la CR avaient été plus informés que l'équipe, le niveau d'information de l'équipe n'est pas vraiment le problème. Ce qui est en jeu, et on ne peut pas faire semblant de ne pas le voir dans la démission de Marie-Albane, c'est le niveau d'information de la VP CA, car la question de budget est une des prérogatives de la vice-présidente du CA.

M. LE PRÉSIDENT – Nous refaisons le match. Mme DE SUREMAIN n'est pas là pour s'exprimer. M. GILBERT avait proposé une réunion d'information avant le dépôt de projet. Mme DE SUREMAIN a considéré que ce n'était pas l'objet.

Ensuite, Mme DE SUREMAIN pouvait tout à fait demander à M. GILBERT et à l'équipe de venir discuter. Nous en avons discuté. M. GILBERT l'a exprimé. Nous avons eu les tableaux financiers le jour même.

M. PELLET – J'ai une dernière question concernant les tableaux financiers, et particulièrement sur le chiffre d'affaires. Nous voyons des chiffres très précis, année par année, soit 171 535 euros pour 2022. Pour 2027, 928 203 euros. Ce tableau prévoit ainsi un chiffre d'affaires qui s'élève à 4,5 millions d'euros. Ma question est en deux temps. Sur quoi sont fondés ces chiffres qui sont très précis ? et je m'étonne même de cette précision...

Ensuite, si le chiffre d'affaires n'est pas à la hauteur de ce qui est annoncé, qui paiera les 4,5 millions d'euros de chiffre d'affaires prévus et qui n'auront pas été obtenus ?

M. GILBERT – J'apporterais deux éléments de réponse. D'abord, ce sont des chiffres qui constituent le résultat d'un travail d'analyse par analogie avec d'autres plateformes

dans le cadre de plusieurs projets dans lesquels l'établissement, l'UFR de Santé est coordinateur. Ils ont donné lieu à des utilisations par des tiers, par des industriels, avec des paiements, pour un volume de 40 millions d'euros.

Par rapport au dimensionnement des plateformes, par rapport aux partenariats qui ont eu lieu dans le cadre d'autres appels à projets, une estimation des possibilités de prestation a été faite à partir du format de la plateforme.

C'est un travail qui a des limites, à la fois parce qu'une plateforme est unique. Elle n'est pas comme une autre plateforme. Ensuite, parce que les éléments de contexte sont propres à chaque période. Ici, la crise économique s'annonce. Qui sait ce que seront les capacités économiques des industriels déjà partenaires ? Par ailleurs, une prévision reste une prévision. Tout dépendra aussi du travail du porteur d'affaires. Autrement dit, je pense que ce sont des chiffres assez optimistes. C'est aussi pour cette raison que nous voulons un travail qui soit fait par une SATT qui puisse nous donner des éléments probablement un peu différents. Seront-ils plus élevés ou plus bas ? Je n'en sais rien. En tout cas, nous devons renforcer ce travail qui est insuffisant. C'est certain.

Ensuite, par rapport à la question du montant, j'ai indiqué tout à l'heure que dans le pilotage du projet, si on ne provisionne pas pour le renouvellement des équipements, ce qui n'est pas une obligation de l'ANR, le chiffre de 447 000 euros par an permet d'assurer l'autofinancement des fonds spécifiquement consacrés à ce projet EQUIPEX, au-delà des dépenses déjà en cours dans l'établissement au titre des personnels ou de l'environnement du projet.

Si nous n'avons pas 447 000 euros par an à partir de la quatrième année, parce qu'avant les frais RH sont payés par l'ANR, la question que vous avez posée sera posée. Devrons-nous redimensionner à la baisse la question des RH ? Devrons-nous solliciter d'autres subventionneurs pour combler ces fonds qui n'auront pas été

prélevés ? Faudra-t-il repenser le modèle du portage d'affaires, et aller voir d'autres partenaires possibles, au-delà de ceux que nous avons déjà identifiés ? Faudra-t-il renoncer à une partie de la plateforme, c'est-à-dire réduire le format de l'EQUIPEX ? Faudra-t-il mutualiser les éventuelles pertes entre le central et l'UFR de Santé ? Il y a de nombreuses possibilités. Il faudra les examiner.

M. PELLET – Nous sommes donc bien d'accord, les 4,5 millions d'euros de chiffre d'affaires sur huit ans représentent l'évaluation du risque ?

M. GILBERT – Non, je ne dirais pas cela. Pour que le modèle s'autofinance, il nous faut à partir de la quatrième année des rentrées de 447 000 euros. Si nous les avons, cela signifie qu'il n'y aura rien à sortir jusqu'à la fin des huit ans, spécifiquement pour l'EQUIPEX.

En revanche, si nous sommes sur ce modèle de rentrée d'argent, cela veut dire que nous ne provisionnons pas pour le renouvellement des équipements au-delà des huit ans. J'imagine que nos collègues qui vont travailler et lancer des projets vont aussi se soucier du renouvellement des équipements. Leur ambition ne va pas se limiter à percevoir 447 000 euros par an. Ils vont vouloir provisionner pour le renouvellement.

En fait, il faudrait davantage que 447 000 euros si nous voulons aller vers un renouvellement des équipements à la fin de la durée des huit ans. En tout cas pour la période des huit ans, à partir de la quatrième année, à 447 000 euros de ressources, nous sommes à l'équilibre. En dessous, nous perdons de l'argent, à moins de réduire la voilure. Si nous sommes sur un chiffre supérieur, nous faisons des bénéfices. Si nous sommes arrivées à 998 000 euros par an, on garantit ensuite complètement le renouvellement de la plateforme.

De toute façon, nous vous ferons une présentation très précise de tous ces scénarios et de toutes les données une fois que nous aurons toutes les données en main. Pour

l'instant, nous avons des chiffres, mais ils impliquent encore un travail d'ajustement et de précision par rapport à l'étude de marché spécifique.

M. BERNARDINO – Il faut avoir à l'esprit que c'est un projet à 10 ans. Il est donc compliqué de provisionner à l'euro près les recettes qui pourront potentiellement être générées. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une part de risque, mais d'une part d'incertitude. Je veux bien reconnaître qu'il y a une part d'incertitude sur le projet puisqu'il est porté par une hypothèse.

La bonne nouvelle, c'est que l'équipe qui dépose le projet sait parfaitement aujourd'hui ce qu'elle doit réaliser pour assurer l'équilibre de sa plateforme. C'est aussi l'avantage de faire des plans financiers de ce type. Il s'agit de mettre les gens sur une perspective budgétaire. Il ne s'agit pas de mettre en place la plateforme et ensuite de la laisser vieillir. Il y a aussi des frais de fonctionnement.

Quand on dépose l'appel à projets, nous sommes conscients de cette partie d'incertitude. Il revient aux porteurs de lever l'incertitude et s'ils n'y arrivent pas, il faudra qu'ils fassent des choix et les assumer. Ce n'est pas forcément l'université qui les assumera, mais surtout l'équipe qui aura porté le projet.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose que nous puissions avancer dans l'ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT – Nous présentons le point suivant, qui sera court, sauf si vous voulez discuter.

M. BERNARDINO – Il s'agit de la révision des statuts. Cela devrait aller.

2.2. Approbation de la révision des statuts et de la demande de changement de dénomination de l'école supérieure d'ingénieurs de Paris–Est (ESIPE) Créteil

M. DURASTANTI – Bonjour. Je vous sens impatients d'aborder ce point important de l'ordre du jour. Nous avons déjà présenté très rapidement l'historique concernant le changement de nom de l'école, mais aussi la modification des statuts.

Aujourd'hui, l'étape est justifiée par le vote du Conseil de l'ESIPE au 17 juin. C'est la présentation que je vous ai faite. Je ferais un point de rappel du contexte très rapide. Ce nom d'ESIPE Créteil est venu dans un contexte de fusion avec Marne–la–Vallée. Il y a donc à ce jour une ESIPE Marne–la–Vallée et une ESIPE Créteil.

Même si l'objectif dans le cadre de la fusion était à terme d'avoir une seule ESIPE, chacun devine bien la difficulté à être visible et lisible dans un monde très concurrentiel des écoles. C'était au terme d'un processus un peu long pour lequel nous avons fait participer l'ensemble des acteurs de l'école, les enseignants et enseignants–chercheurs, les personnels administratifs et les élèves. Un nom doit être porté. Cela doit d'abord avoir du sens. Cela doit aussi être porté par toute la communauté de l'école. Au terme de ce travail qui a pris un peu de temps, parce qu'il fallait que tout le monde adhère, c'est l'EPISEN, École Publique d'Ingénieurs de la Santé et du Numérique. Nous tenons au terme « publique », en particulier à l'UPEC.

M. LIGNEUL l'exprimera mieux que moi, nous allons adopter aujourd'hui une étape transitoire puisqu'en réalité, la fin du processus sera l'arrêté ministériel. Il devrait arriver naturellement à la suite.

M. LIGNEUL – Merci M. DURASTANTI. Pour ne pas alourdir inutilement l'ordre du jour, l'idée est d'adopter aujourd'hui une dénomination provisoire pour EPISEN en attendant l'arrêté définitif du ministre. Sur un avis favorable de la Commission des statuts et règlements, nous vous proposons donc de voter le fait de prévoir que l'école supérieure d'ingénieurs de Paris Est Créteil, ci–après dénommée ESIP Créteil,

constitue au sein de l'université de Paris Est Créteil Val-de-Marne un institut interne au sens des articles L713-1 et L713-9 du Code de l'Éducation, puis dénomination d'usage d'ESIPÉ Créteil à dénomination d'usage École Publique d'Ingénieurs de la Santé et du Numérique EPISEN.

Sous réserve des avis et délibérations des instances compétentes, l'ESIPÉ Créteil adoptera définitivement cette dénomination dès son approbation par l'autorité de tutelle. Voilà ce que nous vous proposons d'adopter aujourd'hui à titre transitoire, en attendant que le ministre prenne son arrêté définitif.

M. TEBOUL – J'ai une question. L'article 2 prévoit que l'ESIPÉ établit des liens privilégiés en s'associant avec le laboratoire de recherche de l'université relevant des disciplines enseignées. Je suppose que vous avez déjà des liens avec l'UFR des Sciences. Je voulais savoir s'il existe des structures de recherche importantes au sein de l'ESIPÉ. Y a-t-il des structures propres ? Elles-mêmes assurent une collaboration avec les laboratoires de recherche de l'université. Je voulais notamment savoir s'il y a un potentiel de chercheurs propre à l'ESIPÉ qui peut être important ou si les choses se présentent autrement.

D'autre part, je voulais savoir autre chose. Lorsque vous avez discuté de cette modification au sein de l'ESIPÉ, y a-t-il eu des oppositions de la part de certains ou y a-t-il eu une unanimité au sein de l'ESIPÉ pour procéder aux modifications en question ? Il y a quand même eu un Conseil de l'ESIPÉ du 17 juin 2020 qui a discuté de la question. Je voulais savoir quel était le point de vue dominant lors de ce Conseil.

M. DURASTANTI – Je réponds d'abord à la seconde question. Il y a eu unanimité sur ce point-là. Si nous nous inscrivons dans la durée de ces échanges, nous avons abouti à une unanimité, mais avec des échanges dans un contexte de création de l'école qui n'était pas simple. Chacun le sait ici. Tout cela a évolué positivement pour aboutir à une unanimité sur ce point.

Sur le plan de la recherche, les choses sont faciles à exprimer. Elles sont plus difficiles à mettre en œuvre. Pour faire simple, l'ensemble des enseignants–chercheurs qui évoluent au sein de l'école et contribuent au développement de l'école appartiennent à environ une dizaine de laboratoires de l'université, aussi bien en SHS qu'en sciences dures. Tout ce qui vient d'être décrit doit être construit. Je rappelle à tout le monde que l'arrêté de création date de 2016. C'est encore très jeune pour cette école. Pour répondre précisément à la question, nous avons eu un chargé de mission statutaire recherche dont le premier objectif était de faire un état des lieux de ce que je viens de décrire. Ensuite, il était chargé de mettre en place un comité scientifique dont l'ambition est de réunir à la fois les directeurs ou les représentants des laboratoires dont je parlais, de l'étendre à des personnalités extérieures et de fonctionner un peu comme le font toutes les écoles d'ingénieurs, avec toutes les actions et les entrées dans ce qui a été évoqué ce matin. Il faut un peu de temps. Tout cela doit se mettre en place pour nos appels d'offres et pour que nous puissions vivre comme le font les écoles d'ingénieurs matures.

M. BERNARDINO – Je pense que la faim prédomine visiblement sur les questions.

Mme HMAMOU – Il y a eu des procurations supplémentaires. Mme RUBENS a donné procuration à M. ZOUGBEDE. M. DOUSSET a donné procuration à Mme NGUYEN. Mme SERT a donné procuration à M. ZOUGBEDE. Mme CASCONE a donné procuration à M. THAUVRON. Mme COSTES a donné procuration à M. THEVENET. Mme LE LAGADEC a donné procuration à M. PELLET.

M. BERNARDINO – Nous allons donc voter pour la révision des statuts et le changement de dénomination. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité. Je vous propose de faire une pause de 20 minutes pour déjeuner et de revenir à 14 heures 15 pour que nous puissions finir cet ordre du jour.

La séance est suspendue à 13 heures 52 et reprend à 14 heures 20.

M. BERNARDINO – Nous allons légèrement modifier l'ordre du jour, car nous avons des contraintes de temps et le départ pour certains de nos collègues. Nous allons inverser un peu l'ordre, en particulier le BR. Nous ferons ensuite le SPSI puis nous reviendrons sur le cours normal du Conseil. Je crois que Mme PASQUIER présente le BR.

4. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

4.1. Approbation du budget rectificatif n°1 au budget 2020

Mme PASQUIER – Bonjour. Je vous apporte quelques éléments de présentation de ce premier budget rectificatif pour 2020. Les variations proposées dans ce premier budget rectificatif sont les suivantes. Les recettes budgétaires sont minorées de 900 000 euros. C'est un montant assez faible, mais c'est un solde entre des augmentations et des diminutions plus importantes.

Nous avons en effet une augmentation d'un peu plus d'un million d'euros de subvention pour charge de service public, une réduction de 3 millions d'euros sur d'autres financements de l'État en lien avec l'évolution des opérations de travaux. Nous avons encore une réduction de 100 000 euros d'autres financements publics et une augmentation de nos ressources propres à hauteur de 1,2 million d'euros, essentiellement au titre de la formation par l'apprentissage.

Du côté des dépenses, les ajustements au crédit de paiement sont majorés de 4,4 millions d'euros. Cela représente 3,5 % des prévisions initiales. Les majorations concernent d'abord l'enveloppe de fonctionnement pour 2,1 millions d'euros, l'investissement pour 1,7 million d'euros et la masse salariale pour 700 000 euros.

Les recettes ont été réévaluées à hauteur de 257 millions d'euros, dont 208 millions d'euros de subventions de l'État. Cela représente 81 % de l'ensemble des recettes. Parmi ces 208 millions d'euros, la subvention pour charge de service public a le poids

le plus important. Cela représente 202,7 millions d'euros, dont un peu moins de 183 millions d'euros au titre de la masse salariale.

Dans ce BR 1, nous avons pris en compte une augmentation de 1 million d'euros qui traduit pour l'essentiel des moyens supplémentaires accordés pour la réforme des études de Santé, ainsi que quelques ajustements sur des moyens alloués à la maison neuve de la loi ORE.

En dehors de cette subvention pour charge de service public, nous avons des subventions d'autres ministères à hauteur de 1,3 million d'euros et des subventions de l'État dans le cadre des opérations du CPER ou d'autres opérations, à hauteur de 4,2 millions d'euros. Ce sont des opérations que nous connaissons déjà depuis un moment. Il y a la mise en sécurité et la restructuration du bâtiment de médecine. Il y a la dalle du campus centre, mais aussi la réorganisation des locaux du bâtiment T et la fin de l'opération du plan étudiant.

Il y a d'autres recettes, avec nos recettes de fiscalité affectée. Cela concerne le reversement par le CROUS du produit de la CEVEC, la Contribution de Vie Étudiante et de Campus, sans modification cette fois-ci par rapport au budget initial, à hauteur de 2 millions d'euros. Nous avons aussi d'autres financements publics à hauteur d'un peu moins de 14 millions d'euros sur des opérations fléchées d'investissement à hauteur de 1,9 million d'euros. Nous avons 7,6 millions d'euros sur des opérations de recherche et 1,4 million d'euros sur des contrats d'enseignement.

Les ressources propres ont été réestimées à hauteur de 32,8 millions d'euros. C'est une augmentation de 1,2 million d'euros par rapport aux prévisions initiales 2020 et une augmentation de 1,3 million, c'est-à-dire 4 % par rapport aux recettes constatées en 2019. Le détail de ces ressources propres comprend les ressources liées à la formation par l'apprentissage à hauteur de 15 millions d'euros. C'est une augmentation non négligeable par rapport à la réalisation de 2019 à hauteur de

1,7 million. En revanche, sur les ressources de la formation continue, des diplômes propres et de la VAE réestimée à hauteur de 8,1 millions, c'est une diminution de 500 000 euros par rapport à 2019.

Il y a une augmentation des droits d'inscription à hauteur de 4,7 millions, puisque nous prenons en compte par rapport à 2019 l'intégration des droits d'inscription des doctorants. Du côté des contrats de recherche, nous notons une réduction de 400 000 euros par rapport à 2019. S'agissant de la taxe d'apprentissage, nous avons à peu près 100 000 euros de bond pour 2019.

Sur les offres de prestations, nous avons une légère augmentation de 100 000 euros. Il faudra revoir l'ensemble de ces prévisions, notamment dans le cadre de la rentrée 2020. Il faudra éventuellement les revoir à la baisse pour le BR2.

Du côté des dépenses, notre enveloppe de dépenses en autorisation d'engagement s'élève à 269 millions d'euros. Cela représente 9,2 millions supplémentaires par rapport au budget initial dans le cadre de ce BR1. C'est réparti en enveloppe de personnel pour 199 millions d'euros, pour 45,4 millions de fonctionnement et 24,4 millions d'euros d'investissement. C'est en fait un montant très important en termes de prévisions d'investissement.

Du côté des crédits de paiement, ils ont été réévalués à 267 millions d'euros. Il s'agit ici d'une augmentation de 4,4 millions d'euros par rapport au budget initial. Pour les personnels, nous avons le même montant en AE et en CP, avec 199 millions d'euros. Le fonctionnement représente 46,1 millions d'euros et l'investissement 22,9 millions.

Vous avez en bleu l'exécution 2019 des crédits de paiement. Vous avez en jaune le budget initial et en vert le budget rectifié. Vous voyez que sur la masse salariale, nous sommes sur une augmentation qui représente à peu près 4 %.

Sur le fonctionnement, nous avons une augmentation plus importante avec environ 17 %. L'investissement fait plus que doubler par rapport à la réalisation 2019. Si nous

regardons cette fois l'évolution des dépenses en autorisation d'engagement par destination, vous voyez que toutes les activités sont en prévision d'augmentation, que ce soit la formation, la recherche, la documentation, l'immobilier ou la vie étudiante. Il n'y a que sur le pilotage où nous avons une légère décroissance par rapport à l'exercice 2019.

Concernant le tableau des autorisations budgétaires qui sera soumis à votre vote, les dépenses de personnel auront été arrêtées à 199 millions d'euros. Elles représentent 74 % des autorisations de dépenses. Pour l'essentiel, il s'agit de la prévision des dépenses des personnels titulaires et contractuels de l'établissement, à hauteur de 179 millions d'euros. Dans ce BR1, nous prévoyons une augmentation de 1,1 million par rapport au budget initial. Pour l'essentiel, il s'agit de la réforme des études de Santé. Cela représente quand même une augmentation de 3 % par rapport à l'exécution 2019. Les différents facteurs d'évolution sont bien sûr la campagne d'emploi, notamment liée à la poursuite du plan IUT et à la réforme des études de Santé, mais aussi la prise en compte du GVT, la poursuite du plan PPCR et l'extension d'année pleine des mesures intervenues en cours d'année 2019.

Il y a d'autres dépenses de personnels, comme pour les personnels contractuels sur contrats de recherche ou contrats de formation. C'est ici prévu à hauteur de 3,3 millions d'euros, avec une augmentation de 300 000 euros par rapport à l'exécution 2019. En dehors de ces dépenses de personnel qui consomment des emplois, les autres dépenses ont été réévaluées à 16,8 millions d'euros. Il s'agit essentiellement des rémunérations accessoires. C'est une réduction de 400 000 euros par rapport aux prévisions initiales. Elle est liée à des réductions, notamment de vacations administratives et de surveillance d'examens. Nous comprendrons pourquoi. Cela représente quand même une augmentation de 1,7 million d'euros, c'est-à-dire 11 % d'augmentation par rapport à l'exécution 2019.

Le tableau des emplois est aussi modifié, puisqu'il intègre maintenant une modification du plafond État. Il a été majoré de 15 ETP travaillés pour l'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme de l'accès aux études de Santé. Le plafond global passe à 2 685 ETP travaillés. Vous voyez ici ces 2 685 ETP. Nous allons retrouver la modification des 15 ETP travaillés sur les enseignants titulaires.

Du côté du fonctionnement, les enveloppes ont été arrêtées à 45,4 millions d'euros en autorisation d'engagement, 46,1 millions en crédits de paiement. C'est une augmentation de 2,1 millions par rapport aux prévisions initiales. Il faut noter qu'il s'agit d'une augmentation de 6,6 millions d'euros par rapport aux dépenses constatées en 2019. Côté investissement, nous avons une prévision de 24,4 millions en autorisation d'engagement et 22,2 millions en crédits de paiement. Je dirais que nous avons traditionnellement en BR1 des montants d'investissement relativement importants. Cette année, c'est particulièrement important. Cela intègre le montant des travaux et restructurations à hauteur de 15,3 millions d'euros, mais aussi une acquisition de matériels et logiciels à hauteur de 6,9 millions.

Cela représente dans ce BR1 une augmentation de 2,3 millions par rapport au budget initial. Cela intègre 800 000 euros complémentaires pour des investissements recherche, 650 000 euros pour des investissements numériques et 500 000 euros pour des investissements pédagogiques. Vous voyez ce tableau d'autorisation budgétaire qui récapitule l'ensemble des recettes que nous avons détaillées tout à l'heure, à hauteur de 256 841 685 euros. Nous voyons des prévisions de dépenses en AE à hauteur de 268 928 321 euros et des prévisions de CP à hauteur de 267 493 525 euros.

Si nous comparons les encaissements prévus avec les décaissements prévus, nous aurons un solde négatif de trésorerie de 10 651 840 euros. Dans le tableau d'équilibre financier, en dehors de ce solde budgétaire, nous prenons en compte des

opérations au nom et pour le compte de tiers. Elles sont donc gérées en comptabilité, notamment la TVA, mais aussi des versements d'acompte sur des contrats de recherche ou de la formation par l'apprentissage. Cela viendra majorer notre trésorerie. En réalité, sur la prévision de modifications de prélèvement de trésorerie, nous avons en prévision un prélèvement de 5,7 millions sur notre trésorerie.

Du côté du compte de résultat prévisionnel, nous allons retrouver nos charges décaissables et nos produits encaissables. Nous allons aussi retrouver les charges calculées et notamment les charges d'amortissement et de reprise sur amortissement. Vous voyez ici que les prévisions du total des produits à 262 millions d'euros couvrent l'ensemble des charges à la même hauteur. Nous avons donc ces écritures et ces dotations d'amortissement. Cela représente l'amortissement des matériels. Nous avons les reprises sur amortissement. Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement qui ont financé ces investissements.

Ils sont repris au même rythme. Le solde réel qui va constituer notre capacité d'autofinancement pour des investissements supplémentaires s'élève à 3 470 000 euros. C'est une de nos ressources d'investissement à laquelle s'ajoutent des financements par le ministère ou par des tiers autres que l'État, notamment la Région. Cela nous donne un total de ressources prévues pour 2020 à hauteur de 11 553 000 euros. Cela vient en partie financer nos prévisions d'investissement à hauteur de 22,2 millions d'euros. Vous voyez que la différence de 10 651 000 euros est prélevée sur notre fonds de roulement.

Si ce prélèvement se réalise, notre fonds de roulement devra s'élever au 31 décembre 2020 à 20,2 millions d'euros. Il représentera l'équivalent de 30 jours de fonctionnement, puisqu'au budget rectifié 2020, la valeur du jour passe à 680 000 euros. Du côté de la trésorerie, nous avons donc une variation négative de

trésorerie de 5,7 millions. La trésorerie disponible au 31 décembre 2020 devrait s'élever à 46,4 millions et représenter l'équivalent de 68 jours de fonctionnement.

Je passe au tableau des opérations pluriannuelles qui vous est donné pour information. Il récapitule l'ensemble des opérations qui ont une incidence financière pluriannuelle. Ici, nous avons actuellement identifié 138 millions d'euros d'opérations programmées, dont 81 millions d'opérations pluriannuelles de travaux, 45 millions d'euros de contrats de recherche et 11 millions d'euros de contrats de formation.

Sur ces 138 millions d'euros d'opérations programmées, nous prévoyons sur 2020 des dépenses d'autorisation d'engagement à hauteur de 24,9 millions d'euros, et 22,7 millions de crédits de paiement. L'ensemble de ces opérations sont soit financées par des subventions de l'État pour 36,3 millions, soit par d'autres financements publics pour 69,4 millions, soit par d'autres financements externes pour 3,4 millions d'euros, et de l'autofinancement à hauteur de 28,5 millions d'euros.

Nous avons déjà encaissé des années antérieures à 2020. Nous avons 31,5 millions. Au titre de 2020, nous pensons encaisser 16,8 millions. Il restera donc à percevoir un montant de 60,8 millions d'euros sur les exercices prochains. Pour récapituler l'ensemble des modifications de ce BR et de ce budget réactualisé, nous arrivons donc à 2 685 ETP travaillés au niveau du plafond d'emplois. Nous arrivons à 268 928 321 euros d'autorisation d'engagement répartis en enveloppes de personnel de fonctionnement et investissement. Nous arrivons à 267 493 525 euros en crédits de paiement. Nous avons un déficit de solde budgétaire de 10 651 840 euros, un prélèvement de trésorerie de 5 747 119 euros, un compte de résultat prévisionnel équilibré, 3 470 000 euros de capacité d'autofinancement et 10 651 840 euros de prélèvements sur fond de roulement.

M. MELAMINE – Bonjour à toutes et à tous. Merci Mme PASQUIER et la direction générale pour le travail qui a été fait pour vous permettre de travailler sur ce BR1.

Nous l'avons traité en Commission des moyens. Les différents éléments saillants du BR1 ont été mentionnés par Mme PASQUIER. Il y a les variations par rapport à notre BI 2020 ou par rapport à l'exécution dans le BR2 2019. Vous avez constaté l'augmentation de la masse salariale correspondante aux 15 ETPT relatifs à la réforme des études de Santé. Il y a une augmentation au niveau des travaux, sachant que chaque année, nous avons une augmentation relativement importante en BR1. Ensuite pour l'atterrissage en BR2, tout dépend de notre capacité à engager ces travaux, à exécuter réellement l'intégralité des dépenses et prélever les montants proposés.

Il y a un élément, notamment par rapport au déploiement du plan IUT qui n'est pas encore achevé et de la réforme des études de Santé. Une question qu'avait soulevée la Commission des moyens serait d'avoir un aperçu sur la valorisation de la masse salariale associée à ces deux plans. Pour l'instant, nous avons une visibilité sur les ressources, puisque le calcul est simple. Nous avons une somme d'argent par étudiant. On la multiplie par le nombre de places proposées. Pour les dépenses, c'est un peu différent. C'est délicat de le faire avec rigueur tout de suite. D'abord, parce que le déploiement n'est pas encore terminé. Le plan IUT a déjà été engagé il y a un moment. C'est la même chose pour la Santé.

Les postes qui ont été publiés n'ont pas tous été pour eux. Pour l'instant, nous sommes incapables d'avoir le chiffrage exact des dépenses concernant ces deux points, l'IUT et la réforme en Santé. Sinon, il n'y avait pas d'autres questions soulevées. L'autre élément qui me vient à l'esprit concerne l'augmentation des recettes liées à l'apprentissage. Cela peut être étonnant. Je ferai donc deux remarques.

La première remarque est que nous sommes encore sur l'année universitaire 2019 – 2020 pour le BR1, donc hors Covid. Pour l'apprentissage, donc FC et FA, nous avons les contrats qui ont déjà débuté. Pour la majorité, c'était en septembre 2019.

Par contre, je me dis que ce sera un peu différent pour le BI 2021. Nous verrons bien l'impact.

La deuxième remarque par rapport à l'augmentation des recettes liées à l'apprentissage, c'est lié à l'année de transition entre l'ancien et le nouveau système. Il faut savoir que jusqu'à fin 2019, nous étions sur le coût préfectoral, que nous percevions en trois fois. Il y avait la contribution Région, la contribution entreprises et la fameuse péréquation. Pour cette année, pour le passage entre les deux systèmes, nous avons une péréquation confirmée cette année par le CFA. Elle arrive comme toujours en décalage. Elle est arrivée au cours de l'année 2020.

Pendant cette année, nous avons une partie des contrats qui ont déjà basculé sur les coûts France compétences. Nous pourrions considérer que cela induit un petit supplément de revenus. C'est pour l'instant une prévision. Nous aurons davantage de précisions lors du BR 2. Comme l'a très bien signalé Mme PASQUIER, nous ajusterons à ce moment-là.

M. BERNARDINO – Avez-vous des questions ? Nous allons décaler un peu le vote parce qu'il nous manque le quorum physique pour le budget. Il manque trois personnes.

M. VALLÉE – Avons-nous une idée du taux actuel de consommation des crédits pour les composantes de services centraux ?

M. BERNARDINO – Je crains que non parce que je pense qu'il y a encore beaucoup de choses en attente de traitement.

Mme PASQUIER – De mémoire, il me semble qu'il y a un peu plus de 50 % d'engagement des crédits. Pour autant, est-ce que cette consommation est représentative ou pas ? Nous pouvons quand même nous poser la question.

M. PELLET – J'ai peut-être manqué un document, mais pour les années précédentes, pouvez-vous nous rappeler où nous en étions à la même époque en termes de déficit

du solde ? Nous sommes quand même ici à 10 millions d'euros de prélèvements sur fonds de roulement. Où en étions-nous lors de deux années précédentes à la même époque ? Vous l'avez peut-être expliqué et je l'ai peut-être mal compris, mais ces 10 millions d'euros ont-ils des chances d'être diminués au moment du BR2 ?

Mme PASQUIER – Plus que le montant du prélèvement prévu, il faut regarder ce que représente le fonds de roulement à la fin de l'exercice. J'ai précisé ici que ce fonds de roulement est l'équivalent de 30 jours de fonctionnement. Nous sommes à peu près toujours entre 29 et 30 jours au moment des BR1.

En réalité, nous nous apercevons en exécution que nous ne réalisons jamais le prélèvement prévu. Notamment sur l'investissement et la part travaux, nous ne réalisons pas nos prévisions. En réalité, nous nous apercevons en fin d'exercice que nous sommes plutôt de l'ordre de 43 ou 42 jours. Nous voyons bien que nous avons une non-exécution, et donc un fonds de roulement qui est de fait réellement supérieur à la prévision. Pour autant, je pense qu'il faut prévoir le maximum d'autorisations budgétaires pour engager ces dépenses, et notamment ces dépenses d'investissement. Quand nous faisons le suivi de l'exécution, nous savons que nous sommes sur un fonds de roulement supérieur. En moyenne sur les cinq dernières années, nous consommons en réalité 1 jour de fonctionnement. Nous étions à 44, puis 43, puis 42 jours. C'était un peu particulier l'année dernière, nous étions donc revenus à 48 jours pour des questions de modification de rattachement des droits d'inscription. En réalité, nous arrivons jusqu'à présent à consommer l'équivalent d'un jour chaque année, alors que nous prévoyons toujours des prélèvements au moins égaux à 7 millions d'euros. C'est le minimum. Nous ne les réalisons pas.

M. PELLET – D'accord. Nous sommes donc ici dans le même ordre de valeur.

Mme PASQUIER – C'est supérieur à la moyenne des prélèvements prévus, mais c'est normal puisque nous avons une prévision d'investissement très supérieure aux années précédentes.

M. BERNARDINO – C'est certainement une réalisation qui sera compliquée sur une bonne partie des investissements.

Mme PASQUIER – J'imagine surtout sur les travaux.

M. VALLÉE – Est-ce que la dotation exceptionnelle pour l'IUT de Sénart Fontainebleau, pour la logistique, est l'amorçage de la création de ce campus UPEC en Seine-et-Marne ?

M. BERNARDINO – Absolument pas. Il est lié aux nouveaux 4 000 mètres carrés qui donnent la logistique supplémentaire.

M. VALLÉE – Cela n'a rien à voir avec les loyers de ces bâtiments ?

M. BERNARDINO – Non. À partir du moment où nous ouvrons des bâtiments, il y a forcément des frais de ménage, de gardiennage et des fluides. En budget initial, la dotation logistique est toujours calculée sur l'année $n-1$. Mme PASQUIER me contredira si elle le souhaite. Il s'agit donc d'un léger ajustement pour tenir compte des frais liés à ce bâtiment en termes de logistique.

M. PELLET – Dans la synthèse du BR1, il y a deux colonnes à ce sujet. Il y a la dotation exceptionnelle logistique 2020 et la contribution exceptionnelle logistique 2020. Quelle est la différence ?

Mme PASQUIER – La contribution exceptionnelle 2020 est la contribution de l'IUT de Sénart sur le montant des loyers 2020. C'est 50 % des loyers 2020. La dotation représente ici les charges de ce bâtiment, comme les fluides, le nettoyage et le gardiennage. C'est ici une prévision de ces charges. La dotation va représenter le montant prévu. Ce sera sûrement à réactualiser en cours d'année.

4.2. Approbation de la reconduction de la tarification SUAPS pour l'année universitaire 2020-2021

M. BERNARDINO – Nous attendons toujours pour le vote que le quorum physique soit atteint. Nous avançons quand même. Nous passons à l'approbation sur la tarification SUAPS. Nous vous proposons de la reconduire à l'identique de l'année dernière, puisqu'il s'agit d'un vote annuel, donc sans changement de tarification pour l'année 2020 – 2021. Il s'agit donc de la tarification du sport proposé dans le cadre des SUAPS. Avez-vous éventuellement des questions sur ce sujet ?

Je vous propose de voter.

Un membre du CA – Nous n'avons pas besoin du quorum ?

M. BERNARDINO – Non, ce n'est que pour la partie budgétaire.

Un membre du CA – Le quorum physique ne vaut que pour le budget initial et les BR.

M. BERNARDINO – Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Nous avons donc un vote à l'unanimité.

La reconduction de la tarification SUAPS pour l'année universitaire 2020-2021 est adoptée à l'unanimité.

6. PATRIMOINE

6.1. Approbation du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)

M. BERNARDINO – Je vous propose que nous passions au SPSI.

M. POIRET – Bonjour à toutes et à tous. Le SPSI est donc le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière. Je vais présenter rapidement le statut pour que vous compreniez pourquoi il est rédigé ainsi. Traditionnellement, en premier lieu, un SPSI

précède un CPER. Ce n'est pas le seul, mais la particularité du nôtre est qu'il vient après le CPER, alors qu'auparavant la logique voulait que le SPSI précède les demandes au CPER. C'est-à-dire que la stratégie conduit ensuite à des problèmes précis.

Cela explique un point dans la phase stratégique. Il y a habituellement une longue discussion sur cette phase stratégique, alors qu'ici elle est déjà en partie actée. Les projets CPER sont la traduction de cette phase stratégique. Cela explique qu'ils aient été ici presque prérédigés selon la nature des fiches CPER. Cela paraît un peu une évidence, mais nous avons estimé que toute modification des fiches CPER à l'intérieur du SPSI pourrait conduire à affaiblir le dossier et le projet, alors que le CPER n'est pas encore acté aujourd'hui. En effet, des modifications pourraient conduire les tutelles à penser que le projet n'est pas stable ni fiable dans le temps.

Le premier point est qu'il s'agit donc d'un document qui conduit théoriquement à une stratégie qui vise à l'élaboration de fiches CPER, ce qui explique un peu le caractère important de la stratégie en temps normal, mais elle est ici prérédigée en partie.

Le deuxième aspect est que ce document est à destination du ministère, et notamment de la partie domaniale du ministère. Elle est à destination de Bercy. Sa deuxième particularité est qu'il est en partie prérempli, surtout au niveau des titres. Je vous rassure, nous avons le droit d'écrire ce que nous voulons en termes de contenu, mais les titres que vous avez ici sont préremplis. Ce sont les titres du ministère, avec des exemples de rédaction. Bercy tient ainsi à s'assurer que les choses sont claires, mais cela vous explique que la marge de manœuvre que nous avons sur la forme du document est relativement limitée. Il y a une partie qui est déjà soumise à l'approbation de Bercy dans le sens où il faut qu'ils s'y retrouvent et que le document leur paraisse clair pour qu'ils puissent éventuellement approuver ce SPSI.

La seule innovation que nous avons choisi de faire, qui est un choix, est que la partie préambule comporte une présentation assez claire des projets et du profil de

l'université. C'est de manière à bien expliquer aux ministères ce qu'est une université, et surtout à Bercy. Contrairement à ce que nous pourrions penser, ce n'est pas toujours la priorité de Bercy, et ce n'est pas nécessairement dans son champ de compétences. L'idée est ici de leur faire comprendre comment fonctionne une université et à quoi sert ce que nous réalisons, de manière à appuyer davantage la partie stratégique.

Je le dis, parce que cela a l'air d'être un détail, mais vous savez que lorsque nous avons refusé la dévolution du patrimoine, Bercy s'est rapproché de nous pour négocier des baux sur chacun de nos bâtiments. La première préconisation de Bercy était un bail en 9 ans. C'est un bail commercial de bureaux. Il a fallu faire comprendre à Bercy que nous n'étions a priori pas une entreprise, ni une administration comme les autres. Nous avons nécessairement des demandes particulières et des fonctionnements particuliers. Cela expliquait notamment pourquoi la partie bureaux était très faible au niveau de chacun de nos bâtiments. Il s'en est suivi une importante négociation. Voilà pourquoi nous avons ici privilégié une présentation assez claire de l'université avant la deuxième partie, qui est une partie diagnostic.

Il s'agit d'élaborer et de faire un état des lieux sur l'état des bâtiments et leur utilisation. Y a-t-il une sous-utilisation ou une sur utilisation ? Légalement, quel est le fonctionnement de la direction du patrimoine ? Quels sont les moyens financiers dont dispose l'UPEC et la manière dont elle entretient ce patrimoine à sa disposition ? Ce diagnostic est la partie préalable nécessaire à la partie stratégique. C'est-à-dire que ce diagnostic « conduit » à élaborer une stratégie. Si vous avez une surutilisation d'un bâtiment, cela peut légitimer le fait de demander à en construire un nouveau. Si vous avez une sous-utilisation, il faut expliquer à Bercy ce que vous comptez faire pour améliorer l'utilisation de ce bâtiment. On ne va pas nous le retirer, mais cela pourrait affaiblir les demandes de l'université sur d'autres aspects.

Il y a donc deux parties : un diagnostic et une stratégie qui se répondent mutuellement, l'une étant la conséquence de l'autre. Je réprecise que la partie stratégique a ici été en partie prérédigée par le dépôt des fiches CPER. Il a simplement fallu préciser d'un point de vue plus global la cohérence de l'ensemble de ces fiches et non plus les présenter individuellement.

Cela représente un document qui fait environ 40 pages. Il comporte un certain nombre de points sur l'évolution du patrimoine. Je ne reviendrais pas dessus. Je pense que vous connaissez l'état de nos bâtiments. Ils sont à la fois bien entretenus, mais ils sont quand même vieillissants. Je pense que je n'ai pas besoin de vous expliquer que nous sommes en suroccupation et en surfréquentation au niveau du campus centre ou du campus Mail des Mèches. Nous avons des taux d'occupation qui dépassent les 100 % dans certains amphithéâtres, pour certaines salles de cours.

Assez logiquement, cette partie diagnostic nous a conduits à demander des fiches CPER avec la construction d'un nouveau bâtiment à Créteil, mais aussi la construction et le renforcement de campus qui sont aujourd'hui dans d'autres villes ou départements, afin d'accueillir davantage d'étudiants dans ces campus et de libérer une partie des effectifs qui sont aujourd'hui dans le campus centre et dans les campus cristoliens. Partant de la sur-fréquentation des campus cristoliens dans leur grande majorité, il avait été établi une stratégie cohérente visant à développer les sites cristoliens. Nous avons quand même besoin d'un bâtiment à Créteil, mais aussi de développer d'autres sites dans d'autres villes ou départements afin d'accueillir les étudiants ailleurs qu'à Créteil et desserrer un peu l'étau qui nous enserme un peu aujourd'hui.

Je reviens très rapidement sur une autre particularité dont nous avons discuté, qui est d'essayer de libérer le bâtiment des Pyramides. Je vous rappelle qu'il est loué pour un prix très onéreux de 2 millions d'euros par an. De son point de vue général, je pense

qu'il est dans un état pire que de nombreux de nos bâtiments. Le patrimoine ne peut pas y faire grand-chose puisque nous ne sommes pas propriétaires ni même affectataires de ce bâtiment. C'est le bailleur qui ne remplit pas ses obligations. Je pense que j'ai fini la présentation. Je m'arrête ici pour que vous puissiez poser des questions et que nous puissions préciser quelques points. Il faut savoir que le document sera présenté lundi prochain au CAC. Il aurait été préférable de faire l'inverse, mais il passe simplement au CAC pour information. Le CA est le seul à pouvoir le voter.

M. THAUVRON – Je voudrais avoir quelques informations sur les différents projets Campus Vitry. Il y a le clocher. J'ai vu qu'il y avait un projet de construction. Pouvez-vous faire un point sur ce sujet ?

M. POIRET – Il y a deux projets et un projet qui peut se diviser en deux options. Le premier projet est l'achat du pavillon de l'horloge qui permet de fermer le site de l'IUT. Cela représente 800 mètres carrés. C'est donc très faible en soi. Cela ne peut même pas accueillir les formations de l'IUT qui viennent d'être créées. C'est-à-dire que les formations actuelles occupent déjà plus de 800 mètres carrés dans un bâtiment à titre provisoire pour quatre ans. Cela permet déjà d'en loger une partie, mais ce ne sera pas suffisant.

Ensuite, nous avons un projet plus global visant à accroître la présence d'activités de recherche et de formation dans le campus, avec deux instituts, mais aussi un campus des métiers. Ici, nous avons deux options. Soit nous construisons un bâtiment, soit nous utilisons un bâtiment déjà construit. Qu'est-ce qui va jouer ? D'une part, le CPER si nous obtenons de l'argent et si oui, combien on nous alloue ? Il y a une option qui est plus chère que l'autre. Il y a aussi une option qui permet d'occuper une partie seulement, et éventuellement plus tard d'augmenter nos emprises foncières.

Le deuxième point, c'est la temporalité. Construire un bâtiment prend quatre à cinq ans. Si on nous demande d'aller plus vite sur un certain nombre de dossiers, il faudra peut-être envisager d'aller sur une occupation de bâtiments déjà existants. Dans ce cas, nous sommes dans un achat requalification. Pour l'instant, nous avons deux options possibles. Il y a le CPER pour partie des montants que nous obtiendrons. Puisqu'il est aussi question de faire un plan de relance de 15 milliards d'euros dans lequel il y aurait une partie pour des bâtiments universitaires, nous entrons ici dans cette possibilité si nous choisissons des bâtiments déjà existants. Ce plan de relance comprendra un volet « transition énergétique » avec une reconversion de bâtiments qui sont des passoires énergétiques dans des bâtiments plus autonomes d'un point de vue environnemental.

Si nous avons de l'argent plus rapidement, nous serons sans doute amenés à choisir une option plutôt qu'une autre. Ce sont deux projets, dont un qui comporte pour l'instant deux options. Les deux options « se refermeront » progressivement dans l'année qui vient selon ce que nous obtiendrons et la temporalité que l'on nous suggérera.

M. THAUVRON – Combien coûte tout cela ? Qu'est-ce qui peut se faire sans CPER ?

M. POIRET – Sans CPER, les 800 mètres carrés du pavillon de l'horloge, pour des raisons de fonctionnement de site. Le site de l'IUT représente deux bâtiments latéraux. Il faut que nous arrivions à fermer ce site pour des questions de sûreté, même pour nous. Pour des questions de fonctionnement de l'IUT, c'est mieux qu'ils aient ce bâtiment en termes de cachet et de confort. Cela leur permet d'avoir accès à la pelouse, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Nous avons l'argent pour cela. Le prix n'est pas encore fixé. Au maximum, nous serions à 2,2 millions d'euros.

Il avait été question d'avoir une proposition à 6 000 mètres carrés avec un bâtiment annexe. Il nous avait proposé à l'époque un prix de 18 millions tout frais compris. Ils

refaisaient le bâtiment à neuf. Cela voulait dire que nous étions environ à 3 000 euros par mètre carré. 3 000 euros multipliés par 800, nous devrions aujourd'hui être à 2,4 millions d'euros au maximum. C'est l'hypothèse haute. Je pense que nous serons dans une hypothèse plus basse. En effet, je souhaite que nous réalisions ces travaux nous-mêmes. Nous ne sommes jamais mieux servis que par nous-mêmes sur ce cas. La direction du patrimoine a aussi une petite expérience. Quand nous laissons faire les travaux à d'autres qui n'ont pas nécessairement l'habitude de les faire, on essuie les plâtres et nous nous faisons réprimander alors que nous ne sommes pas les fautifs. Je fais référence à un bâtiment proche.

Pour l'horloge, sans travaux, cela représente 2,4 millions d'euros. Tout sera réalisé. Nous préférierions que cela coûte beaucoup moins cher et que nous fassions les travaux en interne, y compris pour refaire les plans. Cela coûtera moins cher. 2,4 millions, c'est travaux compris. Le bâtiment serait livré neuf. Pour moins de 2,4 millions d'euros, nous réaliserions nous-mêmes les travaux et cela coûterait moins cher.

M. THAUVRON – Dans l'autre situation où il y a deux options de construction ou d'achat, est-ce 100 % conditionné au CPER ?

M. POIRET – Tout à fait. Si nous n'avons pas de fonds CPER ou de fonds de plan de relance, nous ne pouvons pas le réaliser. Avec le plan de relance, nous sommes tout de même sur une somme de 15 milliards d'euros. Pour vous informer, la stratégie choisie pour ce plan de relance est de pousser à fond tous les dossiers où il y a déjà des bâtiments et qui entrent dans cette possibilité. Il y a quand même des conditions. Il faut notamment que nous soyons dans une rénovation énergétique.

Il y a le bâtiment P. J'en ai parlé à Jacques qui a eu une discussion avec sa composante. Il y a Fontainebleau et Vitry. Ce sont des bâtiments qui existent potentiellement déjà. Si nous arrivons à avoir des crédits, nous diminuons d'autant ce que nous demandons

au CPER et le projet a déjà beaucoup plus de chances de se réaliser. C'est la stratégie qui a été choisie pour le plan de relance. Nous poussons trois dossiers qui correspondent à la demande de l'État. Avec un peu de chance, ils passeront.

Cela diminuera d'autant ce que nous demandons au CPER. C'est aussi important, parce qu'à la fin, nous avons peut-être des chances d'obtenir une grande partie de ce que nous avons demandé, puisque l'addition finale sera moins élevée.

M. PELLET – J'ai quelques questions, mais avant juste une remarque de relecture. Certes, je ne suis qu'un pauvre littéraire, qui plus est professeur agrégé sans statut d'enseignant-chercheur, mais il se trouve que j'arrive à peu près à compter. Dans le tableau qui est à la page 23, quand je vois 4 millions d'euros plus 1 million d'euros, cela fait environ 5 millions d'euros. Je vois ensuite toute une série de centaines de milliers d'euros, que j'estime à peu près à 1 million. Pourtant, le total donné est à 4,9 millions d'euros. À vue de nez, nous devrions être à 5,9 millions d'euros, rien qu'un million supplémentaire.

M. POIRET – C'est possible.

M. PELLET – Il s'agit de la partie centrale du tableau de la page 23 « loyers et fluides ». Il manque juste un million d'euros. La conséquence est que le total ne s'élève pas à 16 millions d'euros, mais à 17,4 millions environ.

M. POIRET – De manière claire, c'est un point que nous allons relire, mais il faut que nous relisions une dernière fois tous les tableaux pour vérifier. J'ai relu beaucoup de tableaux pour vérifier que cela rentrait bien dans les comptes, mais peut-être pas celui-ci. Il y avait notamment un problème parce que pour la première version que vous avez, je crois que les chiffres datent de 2017. Nous avons actualisé.

M. PELLET – Si je peux me permettre, ici je peux vous garantir que cela rentre mal.

M. POIRET – Voilà, cela ne rentre pas. Nous allons refaire les calculs pour bien vérifier qu'il n'y a pas d'erreur. Au lieu de 4 millions d'euros, cela peut être 3,8 millions et ce n'est pas le total qui n'est pas juste, mais il y a un petit souci.

A priori, nous les avons et il n'y a pas eu de souci à la fin.

M. PELLET – Il y a aussi une question sur l'extension de l'IUT Sénart. Il est question de la construction d'un gymnase en coopération avec la mairie. J'avoue que je ne comprends pas comment il est possible que l'université construise un bâtiment avec une mairie. Je peux me tromper, mais je crois savoir qu'une université ne peut pas engager des sommes en coopération avec une autre institution.

M. POIRET – Initialement, la mairie nous avait approchés sur un projet global de 6 millions d'euros environ. Elle souhaitait que nous dépensions 2 millions d'euros pour obtenir à peu près la moitié des créneaux utilisables dans ce gymnase. Le marché n'est pas inintéressant pour nous, y compris si nous voulons installer STAPSS.

M. PELLET – Ils vous ont proposé de le construire avec eux ?

M. POIRET – Je vais revenir sur le projet initial. Nous avons commencé à discuter sur l'existence de deux conventions. Il y a une convention de cofinancement et une convention d'utilisation. Les deux sont liées par définition puisque si nous cofinancions, c'est que nous pouvions utiliser. La difficulté est notamment que la DSF et l'agent comptable nous ont fait remarquer qu'il était impossible de subventionner dans ce sens-là. Une collectivité peut nous subventionner, mais nous ne pouvons pas subventionner une collectivité. Il a été décidé deux choses.

D'abord, il a été décidé de demander à notre avocat de peaufiner le dossier pour savoir ce qu'il était possible de faire. Le bâtiment est un peu spécifique. Il ne s'agit pas d'un gymnase, mais de trois gymnases. La question peut se poser pour savoir si nous en

construisons un, et si oui sous quelles conditions. La mairie pourrait alors construire les deux autres et l'ensemble est lié à des conventions d'utilisation.

Il y a une autre solution beaucoup plus simple. On prend la possession du terrain. Nous construisons à hauteur de 2 millions d'euros et la mairie ajoute 4 millions d'euros de subvention. Dans ce sens, cela ne pose aucun problème. La seule chose, c'est que je ne suis pas certain que la mairie soit d'accord pour nous donner un terrain, 4 millions d'euros et nous laisser construire. Il y a quand même des possibilités. Nous avons demandé une étude juridique très précise pour savoir ce que nous pouvions faire et suivant les différentes options proposées, ce qui sera réalisable ou pas.

Nous en sommes pour l'instant à la faisabilité juridique du projet, sachant qu'il y a un écueil. Nous ne pouvons pas donner directement 2 millions d'euros à une collectivité.

M. PELLET – Nous pouvons louer.

M. POIRET – Oui, mais le problème est qu'avec la location, même sur 20 ans, nous serions sur des sommes bien supérieures. Si nous louons un gymnase aujourd'hui, cela nous coûte 20 000 euros par an maximum. Nous ne sommes pas sur des sommes comparables. Nous sommes ici sur 2 millions d'euros. Même sur 20 ans, nous ne serions pas sur des sommes aussi conséquentes.

M. PELLET – La conclusion est que si le projet a évolué, il ne faut pas parler de construire avec alors. Je ne retrouve plus le passage.

M. POIRET – Pour l'instant, nous avons une étude juridique où il est écrit que nous sommes dans une phase de partenariat de construction. Le partenariat de construction existe. D'un point de vue strict, il n'est pour l'instant pas absent.

Ensuite, je ne sais pas si vous avez vu ce principe, mais tout au début en préambule, vous avez ce que nous appelons un bilan du précédent SPSI. Il sera impossible de dire

à ce moment-là qu'il y a eu une faute de financement ou de possibilité juridique et que nous n'avons pas réussi à faire avancer ce dossier, sans la partie bilan.

Pour l'instant, je ne peux pas dire que nous n'allons pas le co-construire. Nous sommes sur l'étude juridique pour définir ce projet assez particulier. Pour un seul gymnase, la réponse serait faite tout de suite. Comme il s'agit de trois bâtiments qui ne sont pas nécessairement joints, il est peut-être possible que nous en réalisions un sur les trois. Dans ce cas, nous serons maîtres d'ouvrage et il n'y aura pas de difficulté.

Je ne peux pas m'avancer par rapport à une étude juridique qui a été demandée à notre avocat. Vu les enjeux et la complexité du montage, j'ai souhaité avoir une vraie étude juridique avec des références très précises aux textes de loi pour voir ensuite les domaines et voir ce que nous pouvons négocier avec eux.

M. BERNARDINO – Pour information, nous avons déjà évoqué cela en CA. À l'époque, le principe avait été validé. Vous parlez de l'IUT, mais c'était pour les STAPS de Sénart. Les étudiants de STAPS n'ont pas d'équipement sportif de proximité. Je crois que nous leur faisons faire un nombre de kilomètres plus que conséquent pour utiliser des équipements.

M. PELLET – Non, mais ma question porte sur la faisabilité juridique du projet de co-construction. Cela me semble être la bonne formule.

M. POIRET – Je vais être très clair sur la question des gymnases, parce qu'elle se pose dans d'autres instances. Le calcul est vite fait. Ce n'est pas rentable pour nous. Il vaudrait clairement mieux que nous louions. Pourquoi ne choisissons-nous pas cette option ? Parce de plus en plus de municipalités construisent progressivement des gymnases qui sont peu occupés dans un premier temps puis qui deviennent de plus en plus occupés à mesure qu'elles grandissent. À la fin, même quand nous payons, nous ne sommes pas certains d'avoir des créneaux.

Dans ce cas, nous préférons être certains d'avoir des créneaux pour les 20 ou 30 ans qui viennent parce que nous avons payé pour, et plus cher. Cela représente davantage que le coût d'une location qui est financièrement la plus intéressante, mais d'un point de vue du fonctionnement, cela peut conduire à ce que nous soyons les dindons de la farce quand une municipalité décide de supprimer un gymnase et que nous n'avons pas de moyens pour nous retourner. Nous l'avons vu avec Bonneuil-sur-Marne.

M. BERNARDINO – La première solution qui avait été recherchée avait été de trouver des créneaux dans les gymnases déjà existants aux alentours. Nous n'avions eu aucune possibilité. De mémoire, cela amène les STAPS à venir sur Créteil, sur une partie des équipements sportifs. Je crois qu'ils utilisent Melun et Brie-Comte-Robert pour la même promotion. Pour ceux qui connaissent un peu la Seine-et-Marne, ce n'est pas à côté.

M. PELLET – J'ai une dernière question. Dans la partie d'explication sur le projet d'investissement dans l'immeuble Arbre de vie, il y a le rôle de la restitution de Saint Simon. Si nous partons du principe que libérer Saint Simon ne pourra se faire que lorsque l'Arbre de vie sera construit, je vois mal comment la vente de Saint Simon pourrait servir d'apport à l'investissement dans l'Arbre de vie.

Je crois qu'il est question de recourir à la possibilité d'un emprunt. Ici encore, je pose la question, parce qu'il me semble que l'université ne peut pas emprunter.

M. POIRET – Si, elle peut emprunter sous certaines conditions.

M. PELLET – Mme PASQUIER dit que non.

M. POIRET – Mme PASQUIER, je suis navré mais le ministère vous donne tort. La discussion s'est faite avec les domaines du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) en direct. Ils nous ont dit qu'ils nous appuieraient au niveau de la BEI pour que nous puissions avoir un emprunt. Il faut savoir que cela représente la moitié de la somme au maximum.

Il y a effectivement un certain nombre de garanties, d'où le fait que nous avons aussi fait appel à un cabinet pour cette opération. Ici, il ne faut pas se tromper. Nous n'avons pas les compétences en interne. Nous avons donc demandé à des personnes qui peuvent nous appuyer auprès du ministère. La demande a déjà été faite il y a un an au MESRI. Nous sommes allés les voir en leur demandant si par hasard ils ne pourraient pas emprunter pour nous. Ce qu'ils ne payent pas à Pyramides, ils pourraient l'investir ici. Cela peut faire sens. Cela fera de belles économies. Le ministère nous a répondu qu'ils n'agiraient pas dans cette optique, mais ils pourraient nous aider à monter un dossier.

M. PELLET – Sur le plan pratique, nous comprenons tout à fait l'intérêt de l'affaire. Ma question est de savoir si c'est juridiquement sérieux.

M. POIRET – Le MESRI n'avait pas l'air particulièrement embêté.

M. BASQUIN – J'apporterai juste une petite précision. D'une manière générale, il n'est pas possible pour les universités d'emprunter. C'est le principe, mais il y a une exception auprès de la BPI sous certaines conditions. Nous sommes ici dans le domaine de l'exception.

M. POIRET – L'autre point pour Saint Simon est de savoir ce qui se passe quand nous ne sommes pas propriétaires, mais affectataires de nos propriétés. Cela veut dire que lorsque nous les restituons, l'État en recouvre la propriété complète. Lorsqu'il les vend, il donne une soulte plus ou moins importante à l'ancien occupant. Voilà pourquoi nous avons obtenu 2,5 millions d'euros de Saint Maur.

Vous êtes conscients que nous avons quitté Saint Maur depuis très longtemps, mais quand nous l'avons vendu dernièrement à la SGP, nous avons récupéré une soulte de 2,5 millions d'euros qui a été mise dans le projet de réfection du bâtiment P. Il est alloué à la réfection du bâtiment P. Dans l'apport de l'UPEC sur ce bâtiment,

la fiche CPER indique qu'il y a bien une distinction. Il y a 2,5 millions d'euros obtenus par la vente de Saint Maur.

Il peut aussi s'agir du fait que l'État va récupérer. Il ne nous donnera donc rien, parce qu'il nous paye à l'avance de ce qu'il récupérera sur la vente. Cela peut se passer ainsi. Ce sont des montages un peu particuliers, mais qui peuvent se faire de cette façon.

M. PELLET – Vous voudriez dire que l'État peut faire un budget d'une année en empruntant à lui-même sur l'année suivante ?

M. POIRET – L'État peut faire une autorisation d'engagement sur plusieurs années. Il faut voir comment cela se structure. Ce n'est pas problématique dans l'absolu pour l'État de nous faire une avance. C'est une avance qu'il récupère plus tard.

Le problème qui risque de se poser et qu'il risque de diminuer la valeur du terrain pour être certain de récupérer la somme. Il en récupérera davantage à la fin, mais ce sera la part risque. Le montage financier de cette opération est très complexe. Je le reconnais volontiers. Il a demandé que chacun soit au maximum de ses possibilités juridiques, y compris nous-mêmes.

M. PELLET – J'apprécie l'euphémisme. J'ai juste une dernière petite question. J'ai peut-être lu trop vite, mais je n'ai pas vu de référence à la rénovation de la dalle.

M. POIRET – Si, dans le bilan du précédent SPSI, parce qu'elle y était annoncée.

M. PELLET – D'accord. C'est donc parce que de toute façon elle est actée financièrement, qu'elle n'apparaît pas ici...

M. BERNARDINO – Vous n'avez pas de nouvelle question ? Nous passons au vote sur l'approbation du SPSI. Il y a une procuration supplémentaire.

Mme HMAMOU – M. DELBÉ a donné procuration à Mme CACHET-VIVIER.

M. BERNARDINO – Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Nous avons une abstention et une procuration abstention. Merci pour votre vote.

Le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) est adopté à la majorité.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.2. Approbation relative à la publication d'un poste MCF au fil de l'eau pour l'AEI

M. BERNARDINO – Nous continuons à avancer sur la partie ressources humaines avec l'approbation relative à la publication d'un poste MCF au fil de l'eau pour l'AEI.

Mme CASTELAIN – Il s'agit d'une demande de publication au fil de l'eau pour un poste MCF en AEI. Cela correspond à une mutation interne d'un enseignant maître de conférences à l'AEI qui a muté en interne à l'UFR de Droit sur un poste de création de licence Santé. La vacance de poste de l'AEI est demandée en publication au fil de l'eau pour une nomination au 1^{er} février 2021.

La discipline est Droit privé. Le profil comprend du Droit du travail, du Droit social et du Droit de l'entreprise.

M. BERNARDINO – C'est quelque chose qui est passé en CAC pour information sur une mutation interne, sur une publication pour la composante qui s'est vu libérer le poste. Avez-vous des questions particulières ? Cela a été voté au CT et c'est passé au CAC pour information.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Nous avons un vote à l'unanimité.

La publication d'un poste MCF au fil de l'eau pour l'AEI est adoptée à l'unanimité.

3.1. Approbation des fonctions ouvrant droit à la prime pour charges administratives (PCA) et à la prime pour responsabilité pédagogique (PRP) pour l'année universitaire 2020-2021 ainsi que des taux minimums d'attribution de ces primes

M. BERNARDINO – Je vous rappelle que le vote de principe est voté en CA. Ce sera ensuite le CA restreint qui lira les cas nominatifs.

Mme CASTELAIN – Les propositions de fonctions ouvrant droit à PCA sont les mêmes que l'année dernière, avec les mêmes fourchettes et les mêmes taux. Il n'y a pas de changement.

M. BERNARDINO – Comme vous pouvez le voir, il n'y a aucun changement par rapport à l'année dernière.

Un membre du CA – Je comprends que nous sommes dans un formalisme maximum en ce moment pour savoir tout ce qui a pu être voté.

M. BERNARDINO – Ce point repasse tous les ans. C'est voté chaque année au CA. Il n'y a pas eu de modification depuis un bon nombre d'années. Vous n'avez pas de questions autres ?

Mme HANCOCK – Il y a un petit souci concernant les directions d'écoles doctorales, puisque dans le cadre des récentes discussions avec l'UPE, la charge des directions des écoles doctorales a été revalorisée à 96 heures. Je suis désolée, je ne savais pas que ce serait inclus dans ce tableau. J'aurais pu donner l'information avant.

M. BERNARDINO – Faut-il changer et le passer au CT ?

M. GILBERT – Je confirme que cela a été augmenté, à la demande de la COMUE. Elle considérait que ces charges étaient considérables. Elle a alerté les établissements sur la nécessité de procéder à un réhaussement.

M. BERNARDINO – Est ce que nous serions éventuellement opposés au fait de rester sur ce tableau qui n'est même pas passé au CT, pour ne pas bloquer les collègues qui seraient éventuellement derrière ?

Un membre du CA – Cela ne passe pas au CT. Le CT n'est pas requis.

M. BERNARDINO – Non, le principe est qu'il soit voté en CA. Seriez-vous favorables à un avis qui serait le suivant, pour ne pas bloquer les collègues ? Seriez-vous contre le fait que nous restions sur 64 heures pour ce CA, et que nous proposons la modification du tableau au prochain CA et le passage à 96 heures ? Nous compléterions les collègues qui auront été lésés dans le paiement.

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons peut-être considérer que le document de travail est amendé en séance. C'est peut-être plus rapide.

M. BERNARDINO – Les 96 heures sont pour cette année, pas pour l'an prochain.

Un membre du CA – Cela correspond à la valorisation du temps de nos collègues dans les conventions qui nous lient à UPE.

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons amender le document en séance et faire la proposition de vote.

Un membre du CA – Nous votons sur le document tel qu'il est amendé en séance.

M. BERNARDINO – Y a-t-il une opposition sur le fait de faire un amendement et de modifier ? Nous votons d'abord l'amendement ?

Un membre du CA – En général, nous faisons un vote d'ensemble. Nous votons sur le document tel qu'il a été amendé en séance.

M. BERNARDINO – Nous amendons donc le document pour un passage sur une valeur maximale.

Un membre du CA – Il faut être très clair sur les amendements pour éviter toute ambiguïté.

Mme HANCOCK – Pour la direction adjointe des écoles doctorales, c'est 40 heures. Pour la direction d'ED, c'est 96 heures. Ce sont des charges horaires qui ont été stabilisées au sein d'UPE.

M. BERNARDINO – S'agit-il de fourchettes ?

Mme HANCOCK – Non.

Un membre du CA – Ce n'est pas une décharge, mais une prime qui peut être convertie en décharge.

Un membre du CA – Pour l'UPE, la décision revient aux établissements.

M. GILBERT – J'apporterai une précision. Il y a eu des débats pour savoir quels étaient les montants de soutien correspondant à ces charges. La COMUE a convenu avec les établissements membres qu'au titre de la valorisation de chacun des établissements, ce sont ces chiffres qui seraient retenus. Cela signifie que nous pouvons aller au-delà. Pour la différence, c'est l'établissement UPEC qui finance avec ses fonds propres. Si nous allons en deçà, cela veut dire que nous faisons payer à la COMUE quelque chose que nous ne lui redistribuons pas. Au moins par rapport à la COMUE, je trouve que ce serait un gros problème concernant l'engagement.

M. BERNARDINO – Nous modifions donc la ligne « Directeur d'école doctorale » avec un minimum et un maximum à 96 heures. Nous ajoutons une ligne supplémentaire d'adjoint qui sera aussi un minimum et un maximum à 40 heures.

Nous votons en même temps l'amendement et le tableau. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Nous avons un vote à l'unanimité. Merci.

Les fonctions ouvrant droit à la prime pour charges administratives (PCA) pour l'année universitaire 2020-2021 ainsi que les taux minimums d'attribution de cette prime sont adoptés à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT – Les personnes manquantes arrivent pour le quorum physique.

Mme CASTELAIN – Vous avez maintenant sous les yeux la liste des fonctions ouvrant droit à PRP. Il n'y a pas de modification. C'est la même depuis plusieurs années. Elle est votée chaque année.

M. BERNARDINO – Nous sommes certains qu'il n'y a pas de modifications ici ?

M. TEBOUL – J'ai juste une question. Qu'entendons-nous exactement par le terme « filière » ?

M. BERNARDINO – Nous entendons par ce terme la variation de 12 à 96. La variation doit être là.

M. TEBOUL – Je voudrais savoir ce qu'est un responsable de « filière ». Par exemple, est-ce qu'un directeur de diplôme master peut être considéré comme un responsable de « filière ».

Un membre du CA – Oui, c'est la raison pour laquelle il y a cet intervalle de 12 à 96.

M. TEBOUL – Cela m'a choqué, parce que je me souviens qu'ici, c'était dans le cadre d'un premier tour. Cela peut permettre des dépenses injustifiées, et peut-être même parfois, ne pas permettre une dépense qui serait justifiée. Je trouve donc cela un peu choquant. Je trouve aussi que la précision des termes emporte des conséquences pratiques qui ne sont pas bonnes.

Mme FAURE – Le CA restreint se prononce ensuite sur chacune des primes individuelles, une par une.

Un membre du CA – Nous sommes ici sur le global, qui est la fourchette. Pour l'individuel, nous le verrons en CA restreint. Il y a ici une distinction entre les filières et les années.

M. BERNARDINO – Je confirme que c'est très varié. C'est le rapport de 12 à 96 qui attise aussi.

Un membre du CA – Il faudra peut-être savoir exactement ce que nous incluons et ce que nous excluons du périmètre. Cela permettra d'éviter les abus.

M. BERNARDINO – Oui, mais nous entrerons ici dans le cas par cas individuel.

Mme FAURE – Le référentiel sur lequel s'appuie ce tableau est sur l'intranet de l'UPEC qui décrit les choses. C'est un travail qui avait été fait en commun avec le CT. Il y a donc des fiches référentielles pour définir chaque mission et le rôle d'un coordonnateur des filières.

M. BERNARDINO – Je pense qu'il y a une confusion sur le RNA, mais pas sur le PRP et le PCA.

Mme FAURE – C'était peut-être sur le RNA.

M. BERNARDINO – Je confirme le fait qu'il y a des fiches bien plus détaillées sur le RNA. Elles avaient donné lieu à de nombreux mois de travail. Elles n'ont peut-être pas été remises à jour, mais je pense que chacun a peur de retravailler dessus. Vous n'avez pas d'autres questions ?

Mme CASTELAIN – Il faut savoir qu'il n'y a plus beaucoup de demandes de PRP qui émanent des composantes, parce que la plupart des enseignants émargent au RNA pour des responsabilités particulières.

M. BERNARDINO – Pour répondre à la question précédente, il y a des cases qui rentrent dans le RNA beaucoup plus facilement et pour lesquelles il n'y a pas de débat. Si vous êtes d'accord, nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Merci.

Les fonctions ouvrant droit à la prime pour responsabilité pédagogique (PRP) pour l'année universitaire 2020–2021 ainsi que les taux minimums d'attribution de cette prime sont adoptés à l'unanimité.

3.3. Approbation relative à la création de deux postes BIATSS pour l'école de Kinésithérapie de Fontainebleau – Faculté de santé

M. BASQUIN – Nous passons donc au point n°3 portant sur l'approbation relative à la création de deux postes BIATSS pour l'école de Kinésithérapie de Fontainebleau – Faculté de santé. Ce dossier a bien évidemment été abordé il y a environ un mois en CT. Le CT s'est prononcé favorablement. Voilà pour l'élément de procédure.

Quel est l'objet ? L'objet concerne la mise en place de formations de kinésithérapie sur le site de Fontainebleau. Suivant des dispositions législatives intervenues il y a une dizaine d'années, la décision d'ouverture de telles formations et la mise en place des financements associés à ces formations relèvent de la compétence des Conseils régionaux. Le Conseil régional d'Ile-de-France prendra donc très prochainement la décision d'ouverture, et je l'espère, la décision de financement.

Ceci étant, la rentrée est vraiment très proche. Le CT s'était prononcé il y a un mois sous réserve de décision du Conseil régional et des financements associés. Suivant les retours que nous avons eus, notamment un courrier signé d'un directeur de service, le Conseil régional devrait très rapidement statuer favorablement sur ce point. Le dispositif que je vous propose est de valider ce projet tout en prenant des précautions. En admettant que si par un fait extraordinaire le Conseil régional ne mettait pas en place l'ensemble des financements requis sur ces deux postes, il y aurait lieu pour la Faculté de Santé soit de financer ces deux supports budgétaires

sur ressources propres, ou alors de geler deux autres supports budgétaires de manière à ce que cette opération ne vienne pas au final et le cas échéant, grever des finances de notre université.

Il s'agit de deux postes de coordination, à la lisière entre des tâches administratives et des tâches d'organisation pédagogique. Nous avons certaines assurances haut placées concernant ce que la Région va nous financer, mais pour être tout à fait honnête avec vous, nous n'avons pas de convention signée. Les choses sont en bonne voie. Je vous propose donc de délibérer, en notant au procès-verbal qui si par un fait extraordinaire les financements de la Région n'étaient pas au rendez-vous, la Faculté de Santé sera amenée soit à financer ces moyens sur ses ressources propres ou alors à geler par ailleurs deux autres emplois, deux autres supports budgétaires de manière à ce que l'opération soit neutre pour nous sur le plan budgétaire. Le risque est très faible, selon ce que nous en savons.

Mme FAURE – Pourquoi la Région n'a pas donné son accord ?

M. LE PRÉSIDENT – Non, au niveau de la Région, Madame GRANIER-FAUQUERT a dit en présentiel qu'il n'y avait pas de difficulté, que cela arrivait. C'est un problème lié au Covid.

M. BASQUIN – Je vais être tout à fait honnête avec vous, nous n'avons pas la convention aujourd'hui dans nos armoires.

M. LE PRÉSIDENT – Elle est normalement partie le 1er juillet. Il est vrai que Madame GRANIER-FAUQUERT elle-même a appelé pour dire qu'ils avaient des retards. Nous pouvons le comprendre.

M. BASQUIN – Le risque est infime et si par malheur le risque devait se révéler, nous avons un élément palliatif pour garantir la neutralité budgétaire du dispositif. Le dossier me semble donc solide.

M. BERNARDINO – J'ai vu que Benoît VALLÉE avait aussi levé la main.

M. VALLÉE – Je reviens sur le commentaire que j'avais fait en CT. Je suis même étonné que le vote soit unanime. À la lecture de ces deux fiches de poste, la question qui m'est venue tout de suite est de savoir de quoi nous parlons. Parlons-nous de BIATSS ou de postes d'enseignants ? Nous voyons que sur deux fiches de poste, les trois quarts des deux fiches sont identiques. Nous voyons que quand nous parlons de la pédagogie, c'est inscrit aussi.

Nous demandons que le candidat soit qualifié au CNU, qu'il y ait des activités de *road moving* et qu'il participe à l'enseignement. Ce sera sans doute en activité accessoire. Je vous passe la problématique que cela me pose. Nous voyons clairement qu'il y aura un problème sur ces deux postes. Nous demandons que la personne ait organisé des colloques internationaux. Je suis plus que surpris sur le type de recrutement que vous faites.

Vous avez répondu que vous n'avez pas les financements. Je crois que ce qui est nouveau ici, c'est que s'il n'y avait pas les financements de la Région, ce seraient des postes qui seraient gagés sur la composante médecine. C'est nouveau pour moi.

Sinon, on parle dans les deux fiches de postes des deux directeurs ou responsables. Au niveau de la pédagogie, je peux comprendre qu'il y ait besoin de quelqu'un, mais au niveau de la recherche, je ne sais pas ce qu'il y aura dans cet institut.

On parle d'encadrement d'une équipe. J'aurais voulu voir l'organigramme de cette école. Si les deux directeurs encadrent une équipe administrative de deux ou trois BIATSS, à mon avis ils se marcheront sur les pieds. Nous allons mobiliser des postes d'IGE ou d'IGR. Je ne sais pas quel sera le niveau de recrutement, parce que nous ne l'avons toujours pas, mais je tenais à redire à ce CA mon étonnement sur ces deux fiches de postes. Le fait d'obtenir des supports auprès de la Région est magnifique, mais je me pose des questions sur le niveau de recrutement.

M. LE PRÉSIDENT – Nous avons déjà eu ce débat en CT. Nous n'allons pas refaire le débat ici. Nous avons nous aussi marqué notre étonnement sur ces fiches de poste. Concernant l'encadrement, l'organigramme sera donné. M. ZIDI a peut-être davantage d'éléments sur l'organigramme.

M. ZIDI – Non, je pense qu'il y aura beaucoup d'intervenants, en particulier en Santé et en STAPSS. C'est plutôt un encadrement au niveau de la pédagogie.

M. BASQUIN – Il est rappelé qu'il n'y aura qu'un groupe pour la première année.

M. ZIDI – Je n'ai pas les noms en tête, mais je connais quelques intervenants pour cette nouvelle structure. Entre nous, nous sommes le 3 juillet. Cela doit démarrer début septembre. Nous pouvons imaginer que ceux qui portent ce projet ont déjà réfléchi au lancement et au recrutement. Quelle que soit la structure, cela fonctionne ainsi sur des délais aussi courts.

Ensuite, j'avoue que je n'ai pas lu la fiche. Je peux aussi imaginer qu'ils ont anticipé les recrutements. Je l'imagine. De toute façon, ce sont des contractuels.

M. BERNARDINO – C'est ce que j'allais dire. Il faut bien se rappeler que ce sont des contractuels.

Un membre du CA – Je précise que ce sera sur le plafond d'emploi « établissement ».

M. BERNARDINO – À ma connaissance, il y a quatre permanents avec l'équipe de rentrée. Ils seront plus ou moins quatre permanents, hors vacataires, pour un groupe à la rentrée. Ils n'ouvrent que la première année, et l'école va monter en puissance. Je pense que le fait de demander l'organigramme dès la première année alors que les quatre ans ne sont pas ouverts, c'est un peu rapide. Nous pouvons leur donner un prévisionnel à terme, mais il y aura beaucoup de cases vides dans cet organigramme pour la rentrée.

Mme FAURE – Le débat sur le fond portait aussi sur la forme. Il me semblait que ces métiers étaient des métiers de formateurs, coordonnateurs d'établissements et de centres de formation de Santé. Il faudrait peut-être faire évoluer le référentiel métier des métiers de l'UPEC pour aujourd'hui intégrer des métiers qui sont à l'interface entre la pédagogie pure et ce type de métiers. Nous les avons connus. Ce sont les collègues qui sont aussi en institut d'ergothérapie. Il faudrait donc peut-être avoir un référentiel métier, puisqu'avec les filières de Santé, nous tendons quand même à aller vers ces métiers de coordonnateurs de centres de formation de Santé.

Ces fiches métiers existent. Autant les intégrer les intégrer aujourd'hui dans le référentiel métier de l'UPEC et recrutons sur ces métiers. Parce qu'ici, c'est bâtarde. Nous avons reproché le côté un peu bâtarde de la fiche de poste, alors que le métier existe dans le référentiel Fonction publique. Nous avons d'ailleurs des formations qui les préparent en IAE. Le problème de fond est donc plutôt ici. Réfléchissons sur un référentiel métier de responsable d'école de formation, comme cela existe. Le débat portait sur ce point.

M. LE PRÉSIDENT – Je suis d'accord là-dessus, mais il faut quand même savoir que l'école de Kinésithérapie est une école publique. C'était une motivation claire. Nous avons donc poussé la Région sur une école publique de Kinésithérapie. Nous avons été clairs là-dessus. Ensuite, il y a une attente de la Région et une concurrence privée qui est apparue à Meaux. Vous la connaissez. Nous avons fait ce que nous avons pu. Il y a un tempo. La Région a envoyé des choses.

Je suis tout à fait d'accord. Nous sommes sur des contractuels avec un organigramme incluant de fait beaucoup de vacataires. Nous verrons comment nous avançons sur ce projet global. Ce sera de toute façon un projet paramédical dans son ensemble. Y a-t-il d'autres questions ? Nous pouvons donc voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Merci.

La création de deux postes BIATSS pour l'école de Kinésithérapie de Fontainebleau – Faculté de santé est approuvée à l'unanimité.

3.4. Approbation relative à la politique indemnitaire BIATSS : régularisation

M. BASQUIN – Nous sommes donc à l'instar de ce que nous avons pratiqué lors du Conseil d'administration du 29 mai sur des régularisations de la politique indemnitaire BIATSS. Ceci est lié à une évolution de la jurisprudence de la Cour des comptes. Nous vous l'avons dit la fois dernière. Elle a un peu durci son interprétation quant à ce qu'il importe de soumettre à la délibération du Conseil d'administration, par-delà les contraintes juridiques.

La direction administrative et la direction politique ne vivent pas du tout cela comme une contrainte. C'est finalement une excellente chose que de pouvoir débattre aussi de ces questions de l'indemnitaire BIATSS en CA. C'est quelque chose de tout à fait positif et intéressant pour la vie démocratique d'une université. Nous prenons en compte l'évolution jurisprudentielle de la Cour des comptes. Les choses sont très positives. Il y a des échanges sur cette question majeure de l'indemnitaire BIATSS en CA. C'est très bien comme cela.

En fait, nous sommes sur la deuxième phase d'un dossier que nous avons traité lors du CA du 29 mai. De mémoire, nous y avons régularisé quatre mesures intervenues dans les mois et les années précédentes au niveau de l'indemnitaire BIATSS. Nous poursuivons. C'est en quelque sorte le tome 2 du livre que nous écrivons ensemble. Aujourd'hui, je vais vous proposer de régulariser successivement deux délibérations visant à améliorer l'indemnitaire BIATSS. Ces mesures ont fait en leur temps l'objet d'une adoption unanime ou presque au niveau du CT. C'était auparavant, dans cette instance très importante qu'était le CT. Il a vu des discussions très approfondies. Je souligne le fait que toutes ces propositions ont aussi

été travaillées et concertées dans les groupes de travail avec les organisations syndicales représentatives. Il s'agit donc bien de dossiers qui ont été largement concertés avec les partenaires sociaux. Ils ont été approuvés par le CT et ils vous sont présentés aujourd'hui. J'insiste, ils sont le fruit d'un dialogue social très approfondi en CT et en groupe de travail.

Voilà pour les dénominateurs communs de ces deux dossiers.

Je vais vous présenter maintenant de manière un peu plus analytique les deux dossiers que nous vous proposons de régulariser aujourd'hui. Le premier concerne une bonification de l'IIFSE, c'est-à-dire la prime mensuelle attribuée au personnel BIATSS. Nous avons estimé que l'indemnitaire BIATSS avait été fortement fondé sur des logiques relatives à l'emploi. L'administration et les organisations syndicales représentatives ont estimé qu'il fallait un peu rééquilibrer les choses avec des considérations statutaires. À côté de la logique de l'emploi, il fallait aussi faire vivre la logique de statut et de grade.

La deuxième considération est que nous avons aussi noté de part et d'autre de la table de négociations que lorsqu'un changement vient d'un concours ou d'un tableau d'avancement de grade, en catégorie C et en catégorie B, le gain immédiat n'est pas toujours très important. Au bout de cinq ou dix ans, cela se sent. Lors du prononcé du changement de grade, l'augmentation du point d'indice n'est pas toujours très importante en catégorie C et B. Pour que la promotion de grade soit davantage sensible sur les fiches de paye, il nous a semblé qu'il fallait aussi augmenter la valorisation indiciaire par une valorisation indemnitaire.

L'outil que nous avons choisi revient donc techniquement à s'appuyer sur l'IFSE. Il s'agit donc d'une bonification de l'IFSE. Dès lors qu'un collègue ou une collègue BIATSS titulaire obtient une promotion de grade, venant d'un concours, d'un examen professionnel ou d'un tableau d'avancement de grade, ce collègue verra son IFSE

mensuel abonder d'un élément fixe. Ces éléments fixes sont stipulés dans le tableau qui vous est présenté. Ici aussi, les valeurs ont fait l'objet d'une concertation approfondie avec les organisations syndicales représentatives. C'est un bonus qui vient s'ajouter sur la prime mensuelle des personnels BIATSS.

Si j'ai bonne mémoire, c'est un dossier que nous avons délibéré en début d'année universitaire. Je crois que c'était en CT d'octobre 2019 au niveau de notre CT. Au niveau du CT, nous avons souhaité donner un effet rétroactif relativement significatif. Le CT avait souhaité que la mesure prenne effet rétroactivement au 1^{er} septembre 2017. Pourquoi cette date ? Elle n'a pas été prise au hasard. C'était pour la rendre strictement corrélée à la mise en place du RIFSEEP pour les filières de l'ASU et de l'ITRF. Pour ces filières, le RIFSEEP était intervenu au 1^{er} septembre 2017. Si le RIFSEEP était intervenu en globalité au 1^{er} septembre 2017, il nous a semblé qu'une bonification du RIFSEEP avait logiquement vocation à intervenir à la même date. Cela explique l'effet rétroactif proposé.

Voilà le sens de la délibération qui vous est proposée. J'insiste, elle vient s'ajouter et s'agréger à un certain nombre de mesures qui ont été prises cette année pour améliorer l'indemnitaire BIATSS. C'est très important puisqu'un bon nombre de salaires et de traitements des personnels BIATSS sont relativement modestes. De plus, la vie est très chère, notamment au niveau des logements en région parisienne. Tant au niveau de la direction politique que de la direction administrative, il y a vraiment le souci d'être attentif au pouvoir d'achat des plus fragiles, et des personnels BIATSS en particulier. Voilà aussi pour le contexte général dans lequel s'inscrit cette mesure. Je vais rendre la parole à M. DUBOIS-RANDÉ et à M. BERNARDINO pour les aspects de débat et de vote.

M. LE PRÉSIDENT – C'est un point qui a été largement débattu. Nous sommes plutôt sur une régularisation. Avez-vous des questions ?

M. VALLÉE – Il reste quelques petits points. Je voulais savoir si l'arrêté est prêt pour la suite, c'est-à-dire le reversement dans la paye.

M. LE PRÉSIDENT – À ma connaissance, il n'y a pas d'arrêté. Vous voulez savoir si c'est dans la paye ? J'espère bien.

M. VALLÉE – Je crois qu'il y aura encore une étape après le vote du CA.

M. LE PRÉSIDENT – J'espère que non. Cela a normalement dû être régularisé.

M. VALLÉE – Cela a bloqué l'autre jour.

M. BASQUIN – Il y a deux choses, M. VALLÉE. Sur le principe, il faut un délai raisonnable pour permettre aux services de rédiger la délibération afférente à ce point. Ensuite, de toute façon, ces bonifications liées à l'avancement de grade ont déjà été mises en paye depuis un temps important.

Je vois bien le clin d'œil à une autre situation, M. VALLÉE. Pour importante qu'elle soit, votre remarque est sans effet dans cette circonstance puisque les effets sont déjà en paye depuis un certain nombre de mois sur cette question de la bonification. Le clin d'œil à une autre situation est sans objet puisque c'est en paye et sur les comptes en banque depuis un certain temps.

Mme FAURE – Non, mais nous pouvons regretter la lourdeur de la négociation. Cela demande beaucoup d'investissement de la part de tout le monde. Entre le moment où nous en parlons, la mise en débat et la mise en paye, nous sommes presque à chaque fois sur des délais d'un an. Il est vrai que nous pourrions peut-être progresser sur le niveau de la négociation.

M. LE PRÉSIDENT – Nous progressons. Je propose que nous passions au vote.

M. BASQUIN – J'insiste sur le fait qu'il y a un effet rétroactif au 1^{er} septembre 2017. C'est important pour les termes de la délibération.

M. LE PRÉSIDENT – Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

La régularisation relative à la politique indemnitaire BIATSS est adoptée à l'unanimité.

M. BASQUIN – Dans le même esprit, il y a une deuxième délibération à tenir sur le même sujet. Il y a une deuxième régularisation à faire. Il s'agit de la mise en place du RIFSEEP pour la filière des bibliothèques. Le RIFSEEP avait été mis en place au milieu de l'année civile 2017. En termes de négociation, il avait pris son effet juridique au 1^{er} septembre 2017 pour la filière de l'ASU et la filière de l'ITRF. Les choses n'avaient pas été mises en place au même moment pour les filières bibliothèque. Ce n'était ni de la négligence ni une volonté de la direction de l'université de Créteil de traiter de manière différente les personnels des bibliothèques. Nous sommes bien à parité d'estime entre toutes les catégories de personnel.

Pourquoi une telle désynchronisation ? C'est parce que les textes d'application concernant la filière des bibliothèques n'ont pas été pris en même temps. Pourquoi ? Il y a ici aussi une raison relativement bonne. Sur les filières de l'ASU et de l'ITRF, notre ministère avait entièrement la main, alors que la filière des bibliothèques est en quelque sort en double tutelle et en double gestion entre le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Culture. Il y avait ici une nécessité de trouver des accords interministériels qui ont donné du délai. Les textes d'application nous ont donc été notifiés par notre ministère bien plus tard. Dès que nous avons eu les textes, nous avons eu un premier échange en CT. C'est bien normal. Les échanges y sont toujours très riches. Le CT a donné son accord pour la tenue d'un groupe de travail qui a permis de concerter avec les organisations syndicales représentatives et de travailler le dossier dans un esprit de dialogue social. Si j'ai bonne mémoire, le CT a finalement délibéré en octobre 2019.

Le CT a alors donné son accord pour la mise en place du RIFSEEP pour la filière des bibliothèques. Comment avons-nous travaillé ? Les données chiffrées sont au tableau. La philosophie qui a prévalu a été d'avoir un système qui soit strictement parallèle et homothétique à ce qui avait été mis en place pour les filières de l'ASU et de l'ITRF. C'est donc la même logique de cotation des emplois. Ce sont les mêmes niveaux hiérarchiques. Ce sont les mêmes montants associés aux mêmes niveaux hiérarchiques qui ont été mis en place pour les bibliothèques. C'est à l'image de ce qui a été fait 18 mois auparavant pour les filières de l'ASU et de l'ITRF, ici aussi dans un souci de parité d'estime entre toutes les filières professionnelles, le CT avait donné son accord pour avoir l'effet rétroactif le plus large possible. Nous avons décidé en CT d'avoir un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018. Cela nous mettait pratiquement au même niveau que pour le RIFSEEP filière ITRF et l'ASU.

C'est donc un dossier qui a vraiment été construit, négocié et adopté en CT, de manière très homothétique avec ce que nous avons pratiqué un an et demi auparavant pour les deux autres filières professionnelles. C'est très important quand on veut avoir une politique de ressources humaines. Il faut avoir une cohérence et une équité entre des filières professionnelles qui appartiennent à la même famille. Au-delà des aspects juridiques, en termes de message envoyé aux personnels et en termes de cohérence de la politique de ressources humaines, c'est très important.

À l'image de ce que nous avons fait il y a quelques minutes et à l'image de ce que nous avons fait pour quatre autres dossiers à la fin du mois de mai, je propose que le Conseil d'administration puisse entériner et régulariser avec l'effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018. J'ai présenté et je rends le micro à M. DUBOIS-RANDÉ pour la conduite et le pilotage de débat.

M. LE PRÉSIDENT – Encore une fois, c'est quelque chose qui avait déjà été discuté. C'est une régularisation. S'il n'y a pas de débat, je vous propose de voter. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

La régularisation relative à la mise en place du RIFSEEP pour la filière des bibliothèques est adoptée à la majorité.

M. LE PRÉSIDENT – Pour information, le budget ne sera pas voté, puisque nous n'avons pas le quorum. Nous ferons donc voter ce budget soit fin août soit début septembre.

Un membre du CA – Quelle est la conséquence ?

M. BERNARDINO – Tous les nouveaux crédits sont gelés.

Un membre du CA – Il n'y aura pas de CA fin août.

M. LE PRÉSIDENT – Non, mais cela va pouvoir se faire. Nous allons pouvoir travailler. Cela n'aura pas beaucoup de conséquences cette année, compte tenu de la crise Covid.

M. BASQUIN – Sur les 6 semaines qui viennent, il y a déjà trois semaines de fermeture.

5. FORMATION ET RECHERCHE

5.1. Doctorat honoris causa – Achille Mbembe

M. LE PRÉSIDENT – Nous réactualiserons cela en septembre. Je vous propose de terminer ce CA avec les points de formation et recherche sur le doctorat honoris causa d'Achille MBEMBE.

Mme HANCOCK – Le projet d'attribution d'un doctorat honoris causa à Achille MBEMBE a déjà été sur le plan scientifique présenté et examiné en CR. Il a donc fait l'objet d'un vote favorable le 8 juin. Il a aussi déjà été examiné en CAC, puisque

les collègues ont fait une demande de BQER pour financer le déplacement d'Achille MBEMBE vers la France. Pour pouvoir présenter le dossier aux ministères des Affaires étrangères qui doit donner son aval à toute attribution de doctorat honoris causa par un établissement français, nous avons besoin d'un vote conforme du CA. C'est la raison pour laquelle nous vous présentons ce dossier aujourd'hui. C'est aussi l'occasion de préciser un peu l'intérêt pour l'UPEC de ce type de démarche de doctorat honoris causa.

D'une part, cela nous permet d'organiser un évènement transcomposantes. Je ne sais pas si Yves PALAU est encore dans la salle, mais c'est un évènement qui intéresse à la fois l'école d'études politiques et LLSH. C'est un évènement qui intéresse aussi deux écoles doctorales, « Cultures et Sociétés » et « Organisations, Marchés, Institutions ». C'est donc vraiment un évènement qui suscite de la collaboration transversale entre équipes de recherche, écoles doctorales et composantes au sein de l'UPEC. C'est typiquement le genre d'évènements que nous cherchons à soutenir à l'heure actuelle dans le cadre de notre politique scientifique.

Il y aura un volet formation puisqu'Achille MBEMBE va participer à des séminaires de formation pour des étudiants. Il y aura une participation de sa part à une soutenance de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication. Ce sera aussi l'occasion d'organiser un évènement pour le lancement de l'EUR « Francophonie et Plurilinguisme ». Pour toutes ces raisons, il nous paraissait intéressant d'organiser un évènement qui permettra de bénéficier d'une grande visibilité à l'UPEC, nous l'espérons. C'est à la fois un temps fort scientifique et une façon de marquer de manière très forte le retour du sceau doctoral à l'UPEC.

M. TEBOUL – Avez-vous eu l'occasion de réfléchir aux liens qui pourraient s'établir entre l'axe qui concerne la francophonie et cette distinction qui est donnée à M. MBEMBE ?

Mme HANCOCK – Oui absolument puisqu'une des deux ou trois personnes qui ont porté la candidature est Yolaine PARISOT, qui est une des deux porteuses de l'axe Francophonie et Plurilinguisme. Elle coordonne aussi l'EUR « Francophonie et Plurilinguisme ». Il y a donc un lien très fort.

Il y a aussi un intérêt de la part des collègues de l'axe Transformations, inégalités et résistances. Ici aussi, c'est quelque chose qui est très fortement associé à notre politique d'axe stratégique formation et recherche. Je crois que vous aviez la présentation d'Achille MBEMBE dans les documents annexés. Malheureusement, les collègues qui étaient porteuses du dossier et qui vous l'auraient présenté avec davantage de compétence que moi sont en ce moment en comité de sélection. Elles n'ont donc pas pu venir. M. PALAU souhaite peut-être nous en dire quelques mots complémentaires s'il y a une demande particulière de la part du CA.

Sinon, c'est encore une fois un dossier qui a été instruit sur le plan scientifique à la fois en CR et en CAC. Il demande l'approbation du CA. S'il n'y a pas de questions, nous pouvons passer au vote. Qui vote contre ? Qui a procuration pour voter contre ? Qui s'abstient ? Nous avons une unanimité. Je vous remercie. Nous allons maintenant pouvoir formellement faire remonter la demande au MAE.

La demande de doctorat honoris causa pour Achille MBEMBE recueille un avis favorable à l'unanimité.

5.2. Approbation de la campagne DU et DIU

Mme CADUSSEAU – Nous passons au point concernant l'approbation de la campagne DU et DIU. Vous avez donc le tableau sur le SharePoint de l'ensemble des diplômes qui ont été présentés à la Commission DU et DIU 2. C'est-à-dire la vague 2. Vous

vous souvenez que lors de la dernière séance de CA, nous avons vu une vague 2bis. Il s'agit ici de la vague 2. Les diplômes sont passés à la Commission des moyens le 11 mars, juste avant le confinement. Vous avez dans cette colonne les avis favorables émis par la Commission des moyens, avec deux petites notes pour le DU « Toxicologie médicale » et le DU « Mandataire judiciaire et protection des majeurs ».

Le complément d'information qui a été demandé pour le dernier a été remonté. Pour le premier DU cité « Toxicologie médicale », il est porté par l'université de Paris. L'annexe financière ne concerne donc plus l'UPEC. Après cette Commission des moyens, ces DU étaient exceptionnellement passés à la CFVU, puisqu'ils devaient normalement passer en CFVU début mars. Cela avait été annulé.

Il y a donc eu des avis favorables à la CFVU. Il y a eu des avis favorables à la Commission des moyens. Si vous avez des remarques particulières sur ces différents DU, vous avez le détail sur le SharePoint, avec tous les dossiers correspondants. Avez-vous des questions ? Non. Nous passons donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La campagne DU et DIU est approuvée à l'unanimité.

M. BERNARDINO – Nous avons un dernier point à l'ordre du jour.

7. CONTRATS ET CONVENTIONS

7.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université

M. BASQUIN – Merci M. BERNARDINO. C'est donc un point usuel dans notre Conseil d'administration. Il s'agit de vous rendre compte pour information des contrats et conventions que le président de l'université a signés à qualités, en vertu de la délégation de pouvoir que le Conseil d'administration lui a consenti en début de

mandature. C'est un tableau de synthèse qui présente les conventions intervenues dans le cadre de cette délégation.

Ce tableau de synthèse est réduit à sa plus simple expression, puisque relativement peu de conventions ont été signées depuis le 29 mai.

Il n'y a donc pas de vote puisque c'est un point de compte rendu pour information. Je laisse la parole à M. LE PRÉSIDENT pour le mot de conclusion.

M. LE PRÉSIDENT – Merci M. BASQUIN. Je crois que vous êtes un peu en retard pour prendre un train. Merci à tous. Pour le BR, nous voterons cela au début du mois de septembre, mais cela n'a pas d'impact objectif. Effectivement, nous aurions dû le faire voter avant la pause déjeuner. Cela n'aura pas d'impact. Je pensais que les personnes seraient restées pour le BR, mais cela n'a manifestement pas été le cas.

Il y a aussi un petit CA restreint pour la prochaine fois. Nous allons vous donner les dates pour le prochain CA. Il sera début septembre. Nous voterons le BR 1.

Merci à tous.

La séance est levée à 16 heures 10.

INDEX

Nous vous informons que nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe ou l'exactitude des éléments suivants :

ce qui a pu être voté, 117
Commission DT, 136
contrôle, 20
Critics, 56, 58
e-site, 80
GE, 41

GliCret, 42
PSIEN, 12
road moving, 124
SER, 70
SLQ, 62
TRAMIX, 59